

**PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN
ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU
RAPPORT D' ASSISTANCE TECHNIQUE
DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE
ET DES VULNERABILITES A LA
CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, AVRIL 2026**

Septembre 2026

TABLE DES MATIERES

<i>I. Cadre général.....</i>	<i>3</i>
<i>II. Objectifs du Plan d'actions</i>	<i>4</i>
<i>III. Méthodologie d'élaboration du Plan d'actions</i>	<i>4</i>
<i>IV. Mécanisme de validation du Plan d'actions.....</i>	<i>6</i>
<i>V. Chronologie d'élaboration du Plan d'actions.....</i>	<i>6</i>
<i>VI. Cadre logique du Plan d'actions.....</i>	<i>7</i>
<i>VII. Mécanisme de suivi de la réalisation du Plan d'actions.....</i>	<i>129</i>
<i>VIII. Lettres de validation technique par entité</i>	<i>133</i>
<i>IX. Annexes au Cadre logique du Plan d'actions.....</i>	<i>171</i>

Le présent document est structuré autour des sections suivantes :

- Le cadre général ;
- Les objectifs du Plan d'actions ;
- La méthodologie d'élaboration du Plan d'actions ;
- Le mécanisme de validation du Plan d'actions ;
- La chronologie d'élaboration du Plan d'actions ;
- Le cadre logique du Plan d'actions ;
- Le mécanisme de suivi de la réalisation du Plan d'actions ;
- Les validations techniques par entité ;
- Les annexes au cadre logique du Plan d'actions

I. Cadre général

Le rapport sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption est issu de la mission d'assistance technique du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période allant du 22 janvier au 04 février 2025.

L'objectif étant de relever les défis critiques en matière de gouvernance et les vulnérabilités à la corruption qui menacent les objectifs de développement nationaux.

Le rapport relate les efforts engagés suivant la situation de gouvernance jusqu'en septembre 2025. Il fait ressortir notamment des pistes d'améliorations qui concernent en priorité le renforcement de la transparence et la lutte contre l'impunité, la coordination et le pilotage des organes de lutte contre la corruption, l'état de droit et l'indépendance, l'amélioration de la gouvernance foncière, le renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), et le renforcement du contrôle des Finances Publiques.

A ce titre, le rapport a formulé un ensemble d'observations classés par ordre de priorité : à court terme pour une mise en œuvre dans un délai maximum de 12 mois, à moyen terme pour une mise en œuvre dans un délai de 24 à 30 mois.

À l'issue des travaux de la mission, plusieurs versions du Rapport ont été proposées à la partie nationale, de juin 2025 en avril 2026, dans le cadre desquelles des échanges ont été effectués pour aligner le contenu du rapport aux attentes et contextes nationaux. Ces versions du rapport sont énumérées comme suit :

- *Le premier projet transmis le 02 juin 2025 ;*
- *Un deuxième projet communiqué le 29 août 2025 ;*
- *Une troisième version présentée le 16 décembre 2025 ;*
- *Une quatrième version transmise en janvier 2026 ;*
- *Une version finale communiquée le 30 avril 2026*

Ces différentes étapes s'inscrivent dans un processus contradictoire visant à assurer la prise en compte des observations formulées par les parties prenantes, et à

améliorer la cohérence et la pertinence des analyses et recommandations émises dans le rapport final.

La version finale du Rapport, avril 2026, a été autorisée pour publication par le FMI suivant Lettre de Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances en date du 05 Mai 2026.

II. Objectifs du Plan d'actions

Le présent Plan d'actions a pour objectif la mise en œuvre structurée, cohérente et progressive des recommandations issues du Rapport, en reprenant chaque recommandation pour définir les activités et les actions destinées à leur mise en œuvre.

Suivant la structure du Rapport, et partant, celle du Plan d'actions, les recommandations sont réparties dans huit domaines d'activités à savoir :

- *Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption ;*
- *Etat de droit ;*
- *Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*
- *Mobilisation des recettes ;*
- *Gestion des Finances Publiques*
- *Gouvernance et Opérations de la Banque centrale ;*
- *Surveillance du secteur financier ;*
- *Recommandations prioritaires relatives au secteur minier*

Ce Plan d'actions constitue ainsi un cadre opérationnel de référence pour chaque entité nationale concernée, permettant de traduire les recommandations issues du rapport en actions concrètes, mesurables, assorties d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation.

Enfin, fruit d'une sollicitation du Fonds Monétaire International (FMI), l'élaboration du présent Plan d'actions atteste la volonté de l'Etat Malagasy de renforcer son dispositif national de gouvernance et de lutte contre la corruption.

III. Méthodologie d'élaboration du Plan d'actions

Faisant suite à la quatrième version du rapport, transmise en janvier 2026, les autorités nationales ont engagé le processus d'élaboration du Plan d'actions destiné à assurer la mise en œuvre effective des recommandations. Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) a assuré la coordination générale du processus, en s'appuyant sur une démarche inclusive et participative.

Dans cette démarche, il a été demandé à chaque entité concernée de désigner un point focal qui servira d'interlocuteur pour le bon déroulement du processus. Les points focaux sont répartis en fonction des domaines les relevant suivant le Rapport, et dont la coordination technique des activités d'élaboration du Plan d'actions a été assurée par un « Lead domain » désigné à cet effet.

Cette répartition est présentée comme-suit :

Numéros	DOMAINES	ENTITES	LEAD DOMAIN
Domaine 1	Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Présidence de la Réfondation de la République de Madagascar Primature Ministère de la Justice Comité pour la Sauvergarde de l'Intégrité (CSI) Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) Sampandraharaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola sy Famatsiam-bola ny Fampihorohoroana (SAMIFIN) Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) Direction Générale des Impôts (DGI) Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI) Pôle Anti-Corruption (PAC) Ordre des avocats	Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC)
Domaine 2	Etat de droit	Ministère de la Justice Primature Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG) Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) Ministère de l'Industrialisation et du Développement du Secteur Privé (MIDSP) Ministère du Commerce et de la Consommation (MCC) Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers (MATSF) Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS) Economic Development Board of Madagascar (EDBM) Ordre des Avocats	MINISTERE DE LA JUSTICE
Domaine 3	LBCFT	Sampandraharaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola sy Famatsiam-bola ny Fampihorohoroana (SAMIFIN) Ministère de la Justice Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) Direction Générale du Trésor (DGT) Comité de Coordination et d'Orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (CNOCC) Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI) Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) Pôle Anti-Corruption (PAC) Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) Ministère de la Sécurité publique (MSP) Ministère délégué chargé de la Gendarmerie Nationale (MDGN) Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) Ministère des Affaires Etrangères (MAE) Ministère de la Population et des Solidarités (MPS) Ordre des avocats Ordre des experts comptables et financiers (OECFM) Direction Générale des Impôts (DGI) Direction Générale du Trésor (DGT) Direction Générale des Douanes (DGD)	SAMIFIN
Domaine 4	Mobilisation des recettes	Direction Générale des Impôts (DGI) Direction Générale des Douanes (DGD) Economic Development Board of Madagascar (EDBM) Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS) Ministère des Mines Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique (MTEFOP) Ministère Energie et Hydrocarbures (MEH)	MEF/SG/Unité de Politique Fiscale
Domaine 5	Gestion des Finances Publiques	Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) Commission Nationale des Marchés (CNM) Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) / Direction des Soldes et des Pensions (DSP) Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) / Direction de la Gestion des Effectifs des Agents de l'Etat (DGEAE) Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) / Direction du Budget (DB) Direction Générale du Trésor (DGT) Cour des comptes Inspection Générale de l'Etat (IGE) Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF) Direction de l'Audit Interne (DAI) Direction des Systèmes d'Information (DSI) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique (MTEFOP) Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF)	MEF
Domaine 6	Gouvernance et Opérations de la Banque centrale	Banky Foiben'i Madagasikara (BFM)	BFM
Domaine 7	Surveillance du secteur financier	Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF)	BFM
Domaine 8	Recommandations prioritaires (secteur minier)	Ministère Mines et Ressources Stratégiques	MMRS

IV. Mécanisme de validation du Plan d'actions

A la suite du remplissage du cadre logique du Plan d'actions, une Lettre de validation technique a été envoyée à chacun des acteurs nationaux concernés par la mise en œuvre des recommandations pour une validation technique des actions relevant de son domaine de compétence.

La validation technique par chaque entité concernée sera suivie d'une validation stratégique en Conseil de Gouvernement et en Conseil des Ministres traduisant la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Cette validation stratégique réaffirme l'engagement de l'Etat à mettre en œuvre les recommandations issues du Rapport.

V. Chronologie d'élaboration du Plan d'actions

Le processus d'élaboration du plan d'actions, depuis janvier 2026 est présenté comme suit :



VI. Cadre logique du Plan d'actions

Pour chaque domaine du Rapport, et suivant les recommandations respectives adressées à chaque entité, les activités concourant à la mise en œuvre des recommandations, les actions à mener, les échéances de réalisation, les indicateurs de résultats ainsi que le statut de chaque recommandation sont présentés ci-après :

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Adopter des mesures législatives assurant la protection des témoins, des experts et des victimes d'actes de corruption, Ces mesures législatives devraient inclure la définition des rôles et des responsabilités, de l'étendue et des éléments de la protection, ainsi que des sanctions en cas de représailles ou de manquement des autorités chargées de la protection	Présidence Primature Ministère de la Justice Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI)	MT (2 ans)	Elaboration et adoption de l'avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte	-Elaboration de l'avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte (achevée) - Adoption de l'avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte au niveau du Gouvernement et du Parlement -Prise d'un décret portant application des articles 56 à 59 de la Loi 2016-020 du 22 août 2016 sur la Lutte contre la Corruption	Fin 2026	Loi adoptée par le Parlement et promulguée. Décrets d'application définissant les rôles ; Nombre de demandes de protection reçues et traitées ; Budget annuel alloué et consommé pour la sécurité des témoins ; Nombre de procédures disciplinaires engagées contre des agents pour manquement aux obligations de protection. Taux de satisfaction des bénéficiaires du	Faisable	Un atelier portant sur des travaux de rédaction de l'avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte a été initié par le Comité de Sauvegarde pour l'Intégrité appuyé par l'ONUDC. La prochaine étape consistera à finaliser la rédaction du texte consolidé et à présenter le projet de loi pour adoption en session parlementaire

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
							programme de protection		
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Mettre le système de déclaration de patrimoine en conformité avec les principes internationaux, assurer la publication en ligne systématique des données reçues des entités concernées et assurer l'application effective des sanctions pour défaut de déclaration ou de publication. Révision de la loi 2016-020 <i>(cf. Annexes)</i>	Présidence Primature Ministère de la Justice BIANCO Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI)	CT (1 an)	Révision du cadre juridique en harmonie avec les dispositions légales pour élargir la liste des assujettis et celle des entités ayant droit à l'accès, notamment l'ARAI ; Développement d'une plateforme sécurisée de déclaration en ligne ; Contribution de l'ARAI à la rédaction de l'avant-projet de loi ; Renforcer l'ancrage législatif du cadre collaboratif défini par la convention ARAI/BIANCO pour assurer une	Plaidoyer pour l'adoption du projet de décret sur la gestion dynamique des DDP ; Publier systématiquement en ligne la liste des assujettis ayant déclaré leur patrimoine ; Appliquer des sanctions administratives automatiques pour non-dépôt dans les délais Appui rédactionnel de l'APL par l'ARAI ; Prendre comme référence de base la convention de partenariat ARAI/BIANCO ; Benchmark sur les bonnes pratiques relatives au mécanisme général de déclaration de patrimoine	2026	Taux de disponibilité de la plateforme de déclaration en ligne Pourcentage des assujettis ayant utilisé la plateforme numérique Nombre de déclarations consultables en ligne par le grand public. Taux de mise à jour annuelle des données publiées Nombre de sanctions prononcées pour défaut de déclaration ou déclaration mensongère.	Faisable	Instituer un mécanisme permettant à l'ARAI d'accéder directement au système de déclaration de patrimoine afin de renforcer l'efficacité des missions d'identification, de localisation et de conservation des avoirs susceptibles de faire l'objet de mesures de gel, de saisie ou de confiscation. L'accès direct permettrait à l'ARAI de prévenir la dissipation des avoirs, d'améliorer l'efficacité des enquêtes patrimoniales et de réduire les délais de traçage des avoirs. BIANCO : -Réforme de la Loi n° 2016-020 du 22 août

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				célérité accrue dans le traitement des dossiers de recouvrement BIANCO : Instaurer une exploitation optimale et une gestion dynamique des déclarations de patrimoine.	BIANCO : Réviser et harmoniser le cadre légal de la déclaration de patrimoine afin de le mettre en conformité avec les standards internationaux et de renforcer le régime de sanctions Mettre à jour la liste mère des assujettis à la déclaration de patrimoine Mener les campagnes de sensibilisation sur les obligations de déclaration de patrimoine et d'intérêts économiques Rappeler les récalcitrants et procéder à la leur verbalisation afin de transmettre la procédure auprès de la juridiction compétente Publier mensuellement les statistiques relatives aux Déclarations de Patrimoine et d'Intérêts Économiques (DPIE), ventilées par catégorie d'assujettis.		BIANCO : Nombre d'assujettis recensés/ Nombre de déclarations de patrimoine reçues Taux des récalcitrants interrogés		20216 sur la lutte contre la corruption - Mise en place d'une plateforme numérique intégrée le dépôt en ligne, la gestion dynamique des DPIE et l'édition des diverses statistiques appropriées.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Garantir une indépendance appropriée et la pleine autonomie d'action des institutions du SAC en engageant des réformes du cadre institutionnel éliminant progressivement toute forme de contrôle exercé par le pouvoir politique	Présidence Primature Ministère de la Justice / 5 entités anti-corruption (SAC)	MT (2 ans)	Réforme de la Constitution pour consacrer l'indépendance et l'autonomie des organes du SAC. Consécration de la lutte contre la corruption et le recouvrement des avoirs illicites comme principe fondamental ; Contribution de l'ARAI à la rédaction des réformes prévues à cet effet ; Renforcement du cadre juridique régissant les organes du SAC	Sécurisation du cadre juridique et institutionnel (mandat, recrutement, rattachement administratif...) ; Elargissement couverture territoriale BIANCO, PAC, ARAI ; Dotation budget suffisant au moins 0,3% des dépenses du budget général ; Renforcement de la recevabilité envers le Parlement ; Elaboration draft ; Partage draft et recommandations internationales relatives à l'autonomisation des SAC; Benchmark sur les bonnes pratiques y afférentes.	2027	Pourcentage du budget alloué par rapport au budget demandé. Nombre textes amendés ou adoptés Nombre de réformes adoptées ;		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Harmoniser tous les textes régissant le régime d'immunité avec l'article 47 de la loi 2016-020 qui permet d'enquêter et de poursuivre les personnes soupçonnées de corruption et d'infractions assimilées, ainsi que de saisir leurs avoirs sans lever l'immunité -(cf. Annexes)	Présidence Primature Ministère de la Justice Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) ARAI BIANCO	MT (3 ans)	Revue des textes sur les immunités Supprimer de la Loi de Finances les dispositions contraires à l'article 47 de la loi n°2016-020 Optimiser la confiscation sans poursuite en cas d'impossibilité légale de poursuite ;	Identifier spécifiquement les articles exigeant une "autorisation préalable" ou une "levée d'immunité" pour les actes d'enquête de police judiciaire. Insérer une clause de suprématie dans les lois organiques : préciser que pour les faits de corruption, les dispositions de la loi 2016-020 priment sur les régimes d'immunité ordinaire ; Modifier le texte pour confirmer que les mesures conservatoires (saisies d'avoirs, gels de comptes) peuvent être prises sans attendre une levée d'immunité parlementaire ou judiciaire dès que le soupçon de corruption est étayé, indépendamment du statut de la personne visée ;		Nombre de textes législatifs amendés et mis en conformité ; Nombre textes adoptés de mesures conservatoires (saisies/gels) effectuées sur des personnes jouissant d'une immunité sans levée préalable ; Délai moyen entre la détection de l'infraction et la sécurisation des avoirs illicites ; Taux de rejet des exceptions d'incompétence soulevées par la défense basée sur l'immunité de fonction dans les		Optimiser la confiscation sans poursuite en cas d'impossibilité légale de la poursuite APL en cours d'élaboration "

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
					Clarifier la distinction entre "actes politiques/d'opinion" (protégés) et "actes de corruption (non protégés par l'immunité) ; Supprimer l'exigence d'autorisation de poursuite pour les flagrants délits et les enquêtes préliminaires liées aux infractions de corruption et de blanchiment de capitaux ; Solliciter des avis de la HCC pour confirmer la constitutionnalité de cette dérogation, afin de décourager les recours dilatoires visant à bloquer les enquêtes. Harmoniser la délivrance des autorisations et ordres de poursuite / Supprimer les autorisations et ordres de poursuite Élaborer APL prévoyant le régime juridique de la confiscation sans		dossiers de corruption ; Nombre d'avis favorables de la HCC sur l'application de l'article 47 ; Pourcentage de dossiers de corruption impliquant des personnalités politiques ayant fait l'objet d'enquêtes complètes grâce à l'harmonisation des textes ; Taux d'augmentation des poursuites des personnalités anciennement bénéficiaires de l'immunité ; Pourcentage de procédures de		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
					condamnation afin d'en fixer les conditions de mise en œuvre et les garanties procédurales. Benchmark sur les bonnes pratiques y afférentes ;		saisie ou de poursuite validées par les tribunaux malgré l'invocation de l'exception d'immunité par la défense ;		
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Adopter des mesures législatives et réglementaires pour prévenir les conflits d'intérêts des agents publics, conformément aux normes internationales (en particulier l'article 8 de la CNUCC)	Présidence Primature Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI)	2 ans	Elaboration d'un projet de texte sur la gestion des conflits d'intérêts	Révision du décret n°2003-1158 du 17 décembre 2003 portant Code de Déontologie de l'Administration et de Bonne Conduite des Agents de l'Etat suivant le Plan de mise en œuvre du SNLCC 2025-2030 Soumission du projet aux instances compétentes		Le projet de texte révisé Projet transmis pour examen et validation		L'élaboration d'un projet de texte sur la gestion des conflits d'intérêts, comprenant la définition claire du concept, les types de situations concernées, les obligations de divulgation, et les mesures de gestion des conflits d'intérêts (déclaration de conflits d'intérêts, mécanismes de détection) et les sanctions adaptées est déjà prévue dans le PMO de la SNLCC adopté en mai 2026. (OS 3/AS 2, et OS 1/AS 1)

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Supprimer le vote des parlementaires pour la destitution des membres du gouvernement par la HCJ en cas de recevabilité de la plainte de la Commission des pétitions en modifiant la loi n° 2014-043.	Présidence Primature	MT (2 ans)	Réaliser une analyse juridique et constitutionnelle de la procédure de mise en accusation des membres du gouvernement	Analyser le cadre juridique actuel relatif à la mise en accusation Identifier les lacunes et les incohérences juridiques Elaborer un projet de loi visant à rationaliser la procédure	24 mois	Un rapport d'analyse validé Un projet de loi élaboré		Cette recommandation concerne la suppression dans la loi du vote des parlementaires pour la mise en accusation en cas de recevabilité déclarée de la plainte par la commission des requêtes. Concernant le vote à l'AN, il s'agit d'une disposition constitutionnelle et sa suppression nécessite une modification de la Constitution
					Soumettre le projet de loi au Parlement		Un projet de loi soumis aux parlements		
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Rationaliser le cadre juridique de lutte contre la corruption en supprimant les bureaux des griefs spécifiques à chaque ministère au profit du BIANCO <i>(cf. Annexes)</i>	Présidence Primature Ministère de la Justice	MT (2 ans)	Etude d'opportunité de l'activité Elaboration et adoption du projet du décret sur l'harmonisation des structures anti-corruption au niveau des ministères, institutions et CTD			Textes adoptés		Projet de texte en cours d'élaboration

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Renforcer la gouvernance décentralisée des entités du SAC, et en particulier les compétences locales du BIANCO afin de bâtir un cadre de lutte contre la corruption plus inclusif, fiable et réactif, enraciné dans la participation active des communautés et mieux adapté aux réalités locales : Améliorer la portée et la réactivité des bureaux régionaux (« Antennes »), diversifier et faciliter l'accès aux mécanismes de plainte Favoriser des partenariats plus étroits avec les acteurs locaux de la société civile et les groupes communautaires pour renforcer la présence de BIANCO et promouvoir	Présidence Primature Ministère de la Justice BIANCO	MT (2 ans)	Renforcement des antennes régionales du BIANCO en développant des partenariats structurés avec la société civile et les acteurs communautaires, et en promouvant les normes d'intégrité au niveau local. Diversification et facilitation des mécanismes de plainte	Évaluer les capacités opérationnelles des antennes régionales du BIANCO. Identifier les régions prioritaires pour l'implantation d'antennes ; Construire ou réhabiliter les infrastructures régionales conformes aux standards de sécurité Doter les antennes de ressources humaines qualifiées supplémentaires et renforcer les effectifs et les compétences techniques des antennes régionales.		Nombre d'antenne régionale opérationnelle Délai moyen de traitement des plaintes Nombres de PV traités au niveau Région		Décentralisation certaines décisions opérationnelles sous supervision territoriale.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	l'intégration des normes d'intégrité au sein des administrations locales en travaillant aux côtés des communautés.								
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Créer un organe indépendant de recommandation de candidats pour les postes de direction au sein du BIANCO, chargé : (i) de recommander des candidats sur la base de critères publiés ; (ii) de publier les motifs des recommandations ; et (iii) d'impliquer la société civile et des experts indépendants ayant une expérience internationale	Présidence Primature Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI)	PRIORIT	Mettre en place un cadre transparent et objectif pour la sélection des candidats aux postes de direction du BIANCO	Elaborer un cadre réglementaire définissant les modalités de sélection. Créer un comité indépendant de sélection. Définir et publier les critères de sélection des candidats. Publier les résultats et les motivations des recommandations de candidature	12 mois	Un cadre réglementaire élaboré Un comité indépendant officiellement créé ; Un TDR définissant les critères de sélection publiée. Des résultats et motivations des recommandations publiés		La mise en place de mécanismes transparents de sélection contribuera à renforcer la crédibilité et l'indépendance du BIANCO

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Publier les progrès de la mise en œuvre de la SNLCC et définir le plan d'action, comprenant l'adoption du décret relatif à un mécanisme de pilotage de la mise en œuvre de la SNLCC, co-piloté par la Primature, et le CSI, tel que défini à l'article 4.1.1 du SNLCC, en précisant les conditions en termes de ressources humaines, matérielles et financières répondant aux besoins pour garantir l'efficacité de cette stratégie. <i>(cf. Annexes)</i>	Primature Ministère de la Justice CSI	CT (1 an)	Décret sur le mécanisme institutionnel déjà adopté, COPIL déjà opérationnel Opérationnalisation du cadre institutionnel Publication annuelle du rapport de mise en œuvre de la SNLCC	Rapport au niveau du COPIL ; Mise à disposition du public des rapports.	2026	Nombre de rapports adopté au niveau du COPIL Nombre de rapports mis à disposition du public		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Donner la priorité à l'élimination des restrictions administratives dans des secteurs stratégiques tels que l'exploitation minière qui restreignent indûment les activités des organisations de la société civile en établissant des plateformes multipartites pour renforcer la participation de la société civile à l'EITI, normaliser les procédures de consultation de la société civile, adopter systématiquement les accords de développement communautaire (ADC) souvent requis lorsque les compagnies minières opèrent à proximité des communautés locales. Ces accords	Primature	MT (2 ans)						Consultation de haut niveau requise

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	sont censés garantir que les communautés bénéficient des activités minières								
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Renforcer et déployer la mise en œuvre des STAC et des PILCC dans tous les ministères et renforcer leur coordination avec le BIANCO	Primature	MT (2 ans)	Mise en place d'un cadre juridique sur l'harmonisation des structures anti-corruption au niveau des ministères, institutions et CTD	Elaboration et adoption du projet du décret sur l'harmonisation des structures anti-corruption au niveau des ministères, institutions et CTD		Décret adopté STAC et des PILCC créés dans tous les ministères		Projet de texte en cours d'élaboration
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Adoption du projet de loi renforçant les principes généraux d'accès à l'information, présenté le 31 août 2020 <i>(cf. Annexes)</i>	Parlement Primature	1 an	Adoption du projet de loi n°017/2025 du 03 décembre 2025 sur l'accès à l'information à caractère public (LAICP) au niveau du Parlement	Plaidoyer pour l'adoption du projet de loi n°017/2025 du 03 décembre 2025 sur l'accès à l'information à caractère public (LAICP)	À CT	Loi sur l'accès à l'information adopté		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Adopter un mécanisme permettant la mise en place et l'accessibilité d'un registre des bénéficiaires effectifs garantissant la désignation des personnes physiques et morales et comprenant des éléments permettant de vérifier les informations recueillies et les sanctions applicables, notamment dans le secteur minier et extractif, notamment par la modification du décret 2023-335 (cf. Annexes)	Primature MEF_DGI EITI SAMIFIN ARAI	CT (1an)	Contribution de l'ARAI à l'adoption du mécanisme prévu ; Consacrer l'accessibilité opérationnelle de l'ARAI	-Conclure une convention avec la DGI ;		-Taux de couverture du registre ; -Fiabilité des données ; -Taux d'accessibilité des autorités et usagers ;		
					1. Suivi auprès de la DGI sur l'opérationnalisation du RCBE 2. Interopérabilité du RCBE avec la plateforme EITI-Madagascar 3. Divulgaration via www.eitimadagascar.mg 4. Concertation avec la DGI, le SAMIFIN et toutes autres parties concernées pour mettre en place un mécanisme de vérification et des sanctions dissuasives pour assurer l'exhaustivité et la fiabilité des informations recueillis	A partir de l'opérationnalisation du RCBE	Informations relatives aux BE accessibles au public	Faisable sous conditions	Pour l'effectivité de Madagascar par rapport à l'exigence 2.5 de la Norme EITI Protocole d'accord entre DGI et EITI déjà signé en 2025

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				DGI : Opérationnalisation de la plateforme RCBE Instaurer des mesures de transparence plus strict sur les bénéficiaires effectifs dans le secteur extractif, renforcer la sécurité juridique et assurer la qualité des vérifications fiscales Contrôles réguliers pour détecter les incohérences Sensibilisation et formation (organisation de campagnes d'information pour les entreprises, formation des agents de la DGI)	DGI: - Présentation et tests avec les parties prenantes – Réalisée - Présentation et tests avec un échantillon de contribuables (DGE et SREs Analamanga) – Réalisée - Présentation de la plateforme aux contribuables - Réalisée - Formation des agents de la DGI – Réalisée - Mise en production du module Front office - Réalisée - Développement du module Back Office – Réalisée - Présentation et tests avec les parties prenantes – Réalisée - Mise en production du module Back Office.	01/06/2026 - Juin 2026 pour le module Front Office - Juillet 2026 pour le module Back Office	- Nombre de déclarations reçues - Nombre de bénéficiaires effectifs déclarés - Augmentation de nombre de déclarations de BE - Taux de déclaration - Taux de mise à jour - Nombre d'entreprises sanctionnées - Nombre d'exactitude des déclarations - Nombre de cas d'incohérence détectées - réduction du cas de fraudes	Faisable	-La DGI dispose d'un protocole d'accord avec l'EITI sur l'accès et la divulgation des informations sur les bénéficiaires effectifs et les données financières dans le secteur extractif, signé le 09 Juillet 2025 en application de l'article 10 sur l'arrêté 11689/2024 du 10 juillet 2024. RCBE pleinement opérationnel depuis son lancement du 16 juin 2026 Sanctions relatives au non-respect des obligations de déclaration des BE révisées par la LFR 2026

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
					Abaissier les seuils de déclaration pour identifier les véritables propriétaires - Créer une cellule spécialisée au sein de la DGI (DRCF) pour contrôler la conformité des déclarations et sanctionner les manquements - Mettre en place des mécanismes de vérification automatique (croisement des données avec NIFONLINE) - Repérer les structures opaques ou les schémas de dissimulation - Prévoir des sanctions proportionnées et dissuasives		ou d'évasion fiscale		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Favoriser le renforcement de la justice de proximité notamment par la mise en œuvre de la loi n. 2016-020 et de la loi n.2021-015 par lequel Madagascar doit se doter de 6 PACS visant à couvrir tout le territoire.	Ministère de la Justice	MT (2 ans)	Ouvrir progressivement des Pôles anti-corruption dans les Provinces non encore dotées : Toamasina, Antsiranana, Toliary	Etude de faisabilité (moyens humains, matériels et budgétaires) Recherche de local pour abriter chaque nouveau PAC Recherche de partenaire pour la dotation d'équipements matériels Recrutement et affectation Plaidoyer pour l'allocation de budget suffisant Formation des magistrats et greffiers à affecter aux nouveaux PAC	2030	Nombre de PAC opérationnels	Faisable sous conditions	Conditions : Acquisition de postes budgétaires pour le renforcement de l'effectif des magistrats, greffiers et personnels d'appui / disponibilité des moyens budgétaires et matériels
Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Mettre en place une plateforme numérique unifiée et partagée entre les différentes entités du SAC (PACs, BIANCO, SAMIFIN et	Primature Ministère de la Justice, PAC, Entités du SAC	MT (2 ans)	1- Désignation des points focaux techniques et fonctionnels par institution	- Élaboration d'une note officielle de désignation - Réunion de travail	Faisable	Liste consolidée des points focaux Compte rendu des réunions de travail	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	ARAI) pour assurer un traitement efficace des dossiers et améliorer le recouvrement des avoirs illicites avec un accès avec la Cour des Comptes			2- Etude et analyse des besoins & définition de l'architecture fonctionnelle et technique	- Recrutement d'un cabinet ou consultant - Organisation d'ateliers de travail	Faisable sous conditions	- Rapport d'analyse des besoins - Cartographie des processus - Spécifications fonctionnelles et techniques validées	Faisable sous conditions	Besoin de financement
				3- Développement et intégration de la plateforme	- Recrutement d'un prestataire pour le développement de la plateforme - Organisation d'atelier de travail pour le test et validation	Faisable sous conditions	- Version fonctionnelle de la plateforme - Rapports de tests - PV de validation fonctionnelle -PV de livraison du code source	Faisable sous conditions	Besoin de financement
				4- Mise en place du serveur central & Interconnexion des 3 PAC & dotation des équipements et matériels informatique pour les utilisateurs	- Recrutement d'un prestataire pour l'acquisition des équipements et mise place d'un serveur central et Interconnexion des 3 PAC - Acquisition des équipements et matériels informatique pour les utilisateurs	Faisable sous conditions	- Serveur central installé, configuré et opérationnel - Nombre de PAC effectivement interconnectés au serveur central et à la plateforme	Faisable sous conditions	Besoin de financement

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
							- Nombre d'Institution connectée à la plateforme - Pourcentage d'utilisateurs dotés d'un équipement conforme (ordinateurs, imprimantes, scanners)		
				5- Mise en place de la mesure de Sécurité et conformité et protection des données	- Recrutement d'un consultant pour : - la définition de la politique de sécurité, - élaboration de la charte d'utilisation et de la confidentialité - l'audit de sécurité	Faisable sous conditions	- Politique de sécurité validée - Charte d'utilisation signée - Rapport d'audit ou de tests de sécurité	faisable sous conditions	Besoin de financement
				6 - Renforcement des capacités Déploiement progressif	- Ateliers de formation aux utilisateurs	Faisable sous conditions	- Listes des participants formés / PAC / Institution - Rapports de formation et évaluations	Faisable sous conditions	Besoin de financement

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Exiger que toutes les allocations de terres appartenant à l'Etat de plus de 2500 hectares (passées, présentes et futures), y compris les terres concédées, achetées ou affectées à des fins commerciales, agricoles ou extractives (telles que les permis miniers et les blocs pétroliers), soient rendues publiques dans une base de données en ligne consolidée identifiant l'état d'avancement du projet, les bénéficiaires, les études d'impact environnemental et les conditions contractuelles conformément à la directive existante 321/10/MATD/SG/D GSF (cf. Annexes)	MATSF BCMM OMNIS	CT	Pour le BCMM, les données tabulaires et cartographiques des permis miniers sont déjà disponibles sur le site web du BCMM www.bcomm.mg (même pour des permis ne comportant qu'un carré, équivalent à 39,0625 Ha)	. Diagnostic d'ensemble . Définition des données communes (pour assurer les liens) . Mise en place de l'interopérabilité des systèmes pour la mise en œuvre de la base de données unique consultable en ligne	(à définir avec toutes les entités concernées)	Baisse des doléances et des actions fondées sur le manque d'informations officielles et publiques	Faisable sous conditions	Le BCMM opte toujours pour l'amélioration continue de ces informations publiques. L'interopérabilité des bases de données des trois entités citées pourrait être envisagée. L'ONE est l'entité publique chargée de l'évaluation des Etudes d'impact environnemental et de l'octroi des permis environnementaux... La réalisation de l'interopérabilité est conditionnée par la mise en place effective du SIF (Système d'Information Foncière) , et la dématérialisation des informations foncières à l'échelle nationale
				Secteur pétrolier Amont: Pour l'OMNIS, la carte montrant les blocs pétroliers libres	Mettre à jour de l'état d'avancement du projet huile lourde de Tsimiroro, Enrichir la sous-section en incluant les	3 mois	. Mise à jour de l'état d'avancement du projet huile lourde de	Faisable sous conditions	Décret définissant le Domaine Minier National d'hydrocarbures approuvé le 28 avril 2026

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				(200 000 hectares chacun) et occupés (Contrats et Titres Miniers d'Hydrocarbures valides) sont disponibles sur le site web de l'OMNIS: https://omnis.mg/. Sous-section "Petroleum base map" de la page consacrée sur les hydrocarbures: https://www.arcgis.com/apps/mapviewer/index.html?webmap=8d143af31941492a95c5fefe8800441b . Pour l'unique contrat en cours de validité conclu avec Madagascar Oil SA, l'historique et l'état d'avancement du projet peut être trouvé à la sous-section "Le projet	bénéficiaires et les études d'impact environnemental		Tsimiroro effectué . Nouveaux détails sur les bénéficiaires et les études d'impact environnemental inclus . Décret définissent le Domaine minier National d'Hydrocarbures approuvé		Actuellement l'OMNIS n'est pas en mesure de publier les conditions contractuelles

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				huile lourde de Tsimiroro" de la page consacrée aux hydrocarbures: https://omnis.mg/hydrocarbures/le-projet-tsimiroro/ . Formalisation du Domaine Minier National d'Hydrocarbures par un décret présidentiel.					
Etat de droit	Exiger que toutes les allocations de terres (passées, existantes et futures) de plus de 2500 hectares, y compris les terres concédées, achetées ou affectées à des fins commerciales, agricoles ou extractives (telles que les permis miniers et les blocs pétroliers). soient rendues publiques dans une base de données en ligne consolidée identifiant l'état	MATSF	1 an	Inventaire des allocations foncières > 2500 ha (foncier, mines, pétrole) Collecte et centralisation des données auprès des institutions concernées Harmonisation des formats et structuration des données Conception et développement	Digitaliser les processus fonciers (SIF) Identifier et recenser toutes les grandes allocations foncières existantes Élaborer un modèle standard de données (superficie, bénéficiaire, statut, EIES, contrats) Développer une plateforme numérique centralisée et sécurisée Assurer l'interopérabilité avec les systèmes	2027	Base de données nationale opérationnelle et accessible au public % des allocations >2500 ha recensées et publiées (>80%) Nombre d'allocations avec informations complètes	Faisable sous conditions	Données actuellement fragmentées entre plusieurs institutions Nécessité d'un pilotage centralisé Sensibilité de certaines données contractuelles Opportunité d'intégration dans le Système d'Information Foncière Contribution à la réduction des conflits fonciers et à

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	d'avancement du projet, les bénéficiaires, les études d'impact environnemental et les conditions contractuelles conformément à la directive existante 321/10/MATD/SG/D GSF.[1] Cela devrait inclure les licences et les contrats dans lesquels des terrains sont attribués pour l'exploration et la production dans les industries extractives conformément aux dispositions du nouveau Code minier et aux exigences de l'EITI.[2]			d'une base de données en ligne (plateforme SIF / Geoportail) Intégration, contrôle qualité et validation des données Publication des données conformément aux normes EITI Mise en place d'un système de mise à jour périodique	existants (MATSF, BCMM, OMNIS) Publier les licences, contrats et informations clés conformément à l'EITI Définir les responsabilités institutionnelles pour l'alimentation et la mise à jour Former les acteurs techniques		(EIES, contrats, statut) Taux de mise à jour régulière des données Niveau de conformité aux exigences EITI		l'amélioration de la gouvernance

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Mettre en œuvre des procédures d'approbation normalisées pour les concessions de vastes superficies terrestres, comme prévu dans la directive 321/10/MATD/SG/DGSF, garantissant la publication des décisions du Conseil des ministres et exigeant une justification détaillée des approbations ou des rejets.	MATSF	CT (6 mois)	La révision et l'opérationnalisation des procédures sont actuellement en cours. Dans ce cadre, la refonte des textes relatifs au domaine privé de l'Etat est en préparation et sera soumise au Parlement lors de la prochaine session parlementaire. Cette réforme vise avant tout à améliorer les procédures, à renforcer le respect du principe du contradictoire, et à garantir davantage de transparence dans la gestion foncière publique.	Réviser le circulaire 321/10/MATSF/SG/DGSF Elaborer un manuel de procédure, Organiser un atelier de sensibilisation Former des acteurs	2026	Circulaire révisé et publié, Manuel de procédure disponible Pourcentage des décisions publiées Nombre d'acteurs formés	Faisable	La présente mesure consistant en la mise en œuvre d'une procédure d'approbation normalisée conformément au Circulaire de traitement des demandes de terrain de grande superficie, ainsi que les mesures de publication de la décision prise, sont déjà effectives. Toutefois, les justifications des décisions de refus ou approbation ne relèvent pas du MATSF mais du Conseil des Ministres. Nécessité de coordination interinstitutionnelle

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Établir un cadastre en ligne à l'échelle nationale avec les informations disponibles à ce jour sur l'état des parcelles privées et appartenant à l'État et élargir la couverture aux régions stratégiques (telles que les zones forestières, minières, touristiques) où les informations cartographiques n'existent pas.	MATSF	MT (2 ans)	- Poursuivre l'élaboration et mise à jour des PLOF dans les communes non encore couverte - Mise en place d'un système d'information foncière (SIF)	- Réaliser un diagnostic des données foncières existantes, - Numériser et centraliser les données existantes en intégrant les données des zones stratégiques (forêts, mines, tourisme) - Couverture national en PLOF	2026-2028	- SIF opérationnel au niveau national - Pourcentage des parcelles enregistrées dans la base de données, - Nombre de régions couvertes - Plateforme en ligne fonctionnelle et accessible - Nombre de PLOF validé	Faisable sous conditions	Projet nécessitant un financement important et une forte coordination intersectorielle (foncier, mines, environnement, tourisme)
Etat de droit	Mettre en place un programme pilote de médiation judiciaire comme prévu dans le code de procédure civile du tribunal de commerce d'Antananarivo, ainsi qu'un programme de sensibilisation auprès des milieux économiques et juridiques en	Ministère de la Justice Barreau EDBM	CT (1 an)	- Vulgarisation de la médiation judiciaire comme MARL auprès des acteurs privés et publics - Renforcement de capacité des acteurs clés (notamment médiateurs, avocats, acteurs	- Organiser des sessions d'information ciblées auprès des acteurs clés ; - Appuyer les organismes dédiés tels que le CAMM dans leur renforcement (capacités techniques, moyens matériels, etc.) - Appuyer la formation des acteurs concernés par la médiation	2027	- Nombre d'acteurs sensibilisés et/ou formés - Ressources (matérielles ou immatérielles) mobilisées cas introduits et traités dans une procédure de	Faisable sous conditions	Nécessité d'appuis techniques et financiers

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	partenariat avec l'EDBM et le barreau.			institutionnels, CAMM, etc.)			médiation Nombre de		
Etat de droit	Conception d'un système de gestion foncière pérenne et fiable pour assurer les sécurisations foncières cadrées dans le respect des normes légales et techniques et viable à long terme et éviter les fortes dépendances des soutiens financiers et techniques des Partenaires techniques et financières conditionnant l'opérationnalisation des Guichets Fonciers communaux	MATSF	CT (1 an)	Exploitation des études et diagnostics sur le fonctionnement des Guichets fonciers communaux	-Collecter les études et diagnostics sur le fonctionnement des Guichets Fonciers communaux - Elaborer un cadrage stratégique et révision des textes sur le foncier	2027	-Etudes et diagnostics sur le fonctionnement des Guichets Fonciers communaux collectés et exploités -Textes fonciers révisés	Faisable sous conditions	Révision des textes dépend des différentes institutions de validation et d'adoption des textes (comité de rédaction de texte, CRDA, conseil des ministres, parlement, HCC)

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Le bureau des griefs fonciers nouvellement créé devrait mener et publier une étude sur les délais de traitement pour résoudre les litiges fonciers au sein du système judiciaire, avec des recommandations pour éliminer les goulets d'étranglement qui entravent le règlement efficace des affaires foncières par les tribunaux.	MATSF Ministère de la Justice	MT (2 ans)	Collecte des données sur les litiges fonciers (durée, typologie, juridictions) Analyse des délais de traitement et des causes de lenteur Identification des goulets d'étranglement (procédures, ressources, organisation) Réalisation d'une étude diagnostique nationale Élaboration de recommandations opérationnelles Publication et diffusion du rapport Mise en place d'un mécanisme de suivi des délais	Recenser les dossiers fonciers en cours et clôturés dans les tribunaux Analyser les délais moyens de traitement par type de litige Identifier les facteurs de blocage (procédure, manque de moyens, coordination) Consulter les acteurs clés (magistrats, services fonciers, usagers) Rédiger et valider le rapport d'étude Publier les résultats et recommandations Proposer des réformes (simplification des procédures, digitalisation, renforcement des capacités) Mettre en place un système de suivi des performances judiciaires foncières	2027	Étude nationale réalisée et publiée Délai moyen de traitement des litiges fonciers identifié Nombre de goulets d'étranglement identifiés et documentés Nombre de recommandations adoptées Réduction progressive des délais de traitement des litiges Mise en place d'un système de suivi des performances	Faisable sous conditions	Manque actuel de données consolidées sur les délais judiciaires fonciers Forte lenteur dans le traitement des litiges fonciers Impact direct sur la sécurité foncière et les investissements Nécessité de collaboration étroite avec le Ministère de la Justice Opportunité d'intégration avec les systèmes numériques fonciers

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Soutenir les cliniques d'aide juridique existantes dans certaines zones rurales de Madagascar pour qu'elles soient progressivement intégrées dans les bureaux fonciers communaux, en dotant les citoyens de connaissances sur les droits fonciers et de mécanismes de résolution des conflits en partenariat avec les donateurs et les municipalités.	MATSF (Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers)	CT (1 an)	Actions de sensibilisation foncière en collaboration avec les services fonciers déconcentrés et les guichets fonciers communaux sur les détails du droit foncier et la sécurisation foncière dans sa généralité	Sensibilisation au niveau des districts, des communes et des fokontany Supports et outils de sensibilisation Plan de communication par district		Nombre de sensibilisation effectuée	Important	le mécanisme de résolution des conflits relatifs à la demande de certification foncière est déjà prévu par les textes en vigueur à deux niveaux, durant la reconnaissance locale et au niveau du Conseil communal. Les cliniques d'aide juridique doivent collaborer et travailler ensemble avec les services fonciers déconcentrés et les guichets fonciers communaux pour les actions de sensibilisation foncière

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Élaborer un plan de viabilité financière pour les bureaux fonciers municipaux afin d'assurer le financement à long terme et la viabilité afin d'inclure le soutien budgétaire du MATSF.	MATSF (Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers)	CT (1 an)	- Réunion avec le MID pour les demandes de subventions pour les communes pour l'appui des Guichets fonciers communaux - Organisation d'ateliers de concertation avec les communes, les ministères et les partenaires sur les mécanismes de financement durable ; - Réalisation d'étude pour identifier les sources de financement additionnel, les blocages d'exploiter les sources potentielles et les modalités de pérenniser les bureaux fonciers municipaux.	- Préparer les termes de référence pour l'identification des communes prioritaires et les contours de la concertation ; - Elaborer le plan de viabilité financière - Soumettre le plan aux parties prenantes lors de l'atelier de concertation		- Nombre d'ateliers réalisés ; - Etude sur la viabilité financière réalisée ; - Plan pour la viabilité financière réalisé - Communes bénéficiaires identifiées.		- Les subventions aux communes relèvent de la compétence du MID ; - Le caractère inclusif et consensuel est primordial pour faciliter l'appropriation des communes d'où le besoin d'organiser des ateliers avec les parties prenantes avec la soumission du plan.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Réviser le chapitre VIII de la loi sur les investissements de 2023 de manière à exiger que les contrats d'investissement de montant élevé dépassant un seuil financier (par exemple, 50 millions de dollars) comportent une clause de consentement du CIRDI	MIDSP EDBM Ministère de la Justice	CT (1 an)					Non Faisable	Observation MIDSP et EDBM : Maintien des dispositions de la loi sur les investissements par rapport à la recommandation formulé par le FMI; étant donné que l'esprit de notre législation sur les investissements repose sur : - la liberté contractuelle des parties, aussi bien pour l'Etat que pour l'investisseur, pour le choix de l'instance de règlement des différends éventuels ; - le respect du consentement préalable, libre et éclairé des parties en cas d'arbitrage des différends éventuels. Particulièrement pour l'Etat, bien qu'il soit possible que son

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
									consentement puisse être exprimé de manière indirecte et générale via une loi, l'État doit conserver la faculté discrétionnaire et souveraine d'apprécier, au cas par cas, l'opportunité de recourir à une instance arbitrale en cas de contentieux d'investissement, et non d'en faire une stipulation automatique. C'est d'ailleurs la position retenue par notre pays tel qu'il ressort du chapitre VIII en question.
Etat de droit	Veiller à ce que les lois et les codes de procédure publiés sur CNLEGIS soient également traduits en malgache et largement accessibles.	Primature Ministère de la Justice	CT (1 an)	Création d'une base de données des textes déjà publiés en malagasy/ Inventaire des textes non disponibles en malagasy		2027	Nombre de textes traduits en malagasy Nombre de textes promulgués en malagasy		La gestion de la Base des données sur CNLEGIS relève exclusivement de la Primature. Par ailleurs, chaque Département ministériels assure la traduction en version malagasy de ses textes

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Soutenir la mise en œuvre complète du système de gestion des affaires dans les institutions judiciaires (TPI), en commençant par les tribunaux de commerce, en partenariat avec les partenaires au développement, notamment le PNUD, l'AFD et l'UE	Ministère de la Justice	MT (2 ans)	Développer et déployer le logiciel permettant la mise en œuvre complète du système de gestion des affaires dans les institutions judiciaires	Essaimer les logiciels au niveau des autres juridictions Doter les juridictions des matériels Former les magistrats et greffiers à l'utilisation des logiciels	2028	Nombre de juridictions utilisant les logiciels Taux d'évacuation des dossiers Délai de traitement des dossiers	Faisable sous condition	La réalisation de l'activité est conditionnée par la disponibilité d'un appui technique et financier
Etat de droit	Améliorer les fonctionnalités du logiciel LTA-JCOM du Tribunal de commerce d'Antananarivo pour la publication des statistiques rendues en matière commerciale	Ministère de la Justice	MT (2 ans)	Mise à jour du logiciel LTA-JCOM ; Renouvellement du parc informatique des Tribunaux	Recherche de partenaire technique et financier pour la réalisation de la mise à jour du logiciel et l'équipement matériel nécessaire au déploiement du logiciel mis à jour	2027	Taux d'avancement de la mise à jour du logiciel LTA-JCOM	Faisable sous condition	La réalisation de l'activité est conditionnée par la disponibilité d'un appui technique et financier

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Publier la jurisprudence civile, notamment issue de la Cour des Cassation, sur CNLEGIS. Publier également chaque année les données CNLEGIS relatives aux affaires commerciales, y compris les nouveaux dossiers déposés, les affaires tranchées et l'arriéré. <i>(cf. Annexes)</i>	Ministère de la Justice Primature (CNLEGIS)	CT (6 mois)	Rendre le "site-web Jurisprudence" du Ministère de la Justice en liaison avec la plateforme LEGIS	Mise en ligne du Site-web Jurisprudence du Ministère de la Justice avec LEGIS : recherche de partenaire technique et financier pour le recrutement de Consultant appelé à procéder au paramétrage des deux plateformes numériques		Nombre de consultations sur le site		Un recueil de la jurisprudence de la cour de cassation est déjà disponible et remis au MINJUS *** partenariat avec la Primature qui est l'Administrateur de LEGIS *** A préciser que la publication des statistiques ... reste dans le site-web du Ministère de la Justice
Etat de droit	Mener une étude sur les délais de traitement des différentes étapes des contrats, en mettant l'accent sur les contrats de grande valeur, afin de repérer les goulets d'étranglement et les modifications législatives et	Ministère de la Justice	1 an	Recrutement de Consultant(s) pour la réalisation de l'étude ; Atelier de validation	Recherche de Partenaire technique et Financier pour : - le recrutement de Consultant appelé à réaliser l'étude et pour la réalisation d'un atelier de validation avec la participation du Ministère de la Justice et des représentants des différents acteurs concernés		Résultat de l'étude livrée et validée	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	procédurales nécessaires pour rationaliser la structure. <i>(cf. Annexes)</i>				- la formation des utilisateurs				
Etat de droit	Modifier la loi organique du CSM afin d'élargir sa composition pour y inclure un deuxième représentant de la société civile et un représentant du barreau (notamment afin d'accroître la représentation régionale) conformément aux meilleures pratiques internationales. <i>(cf. Annexes)</i>	Ministère de la Justice	CT (1 an)	Soumettre la proposition de modification de la loi sur le CSM dans le débat lors de l'Assise nationale de la Justice ; Elaborer le projet de loi modificative et le aux instances d'adoption	Intégrer la thématique portant sur la modification de la loi organique régissant le CSM dans l'ordre du jour de l'Assise nationale de la Justice ; Elaborer et soumettre aux instances d'adoption un projet de loi modifiant la loi organique du CSM conformément aux résolutions issues de l'Assise nationale de la Justice		Projet de texte élaboré et transmis aux instances d'adoption	Faisable sous conditions	Activité valable, sous condition de validation lors de l'assise nationale de la Justice
Etat de droit	Conférer au BCCJ les pleins pouvoirs pour mener les enquêtes sur les juges et communiquer les conclusions directement au CSM,	Ministère de la Justice	CT (1 an)	(recommandation non retenue par le Ministère de la Justice)					Le BCCJ est un organe rattaché directement au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Par ailleurs la Constitution prévoit la mise en place de l'Inspection générale

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	sans avoir besoin de l'approbation du ministre de la Justice, et doter le BCCJ de moyens matériels et financiers suffisants ainsi que d'un statut garantissant l'indépendance des inspecteurs.								de la Justice laquelle sera débattue durant l'Assise nationale de la Justice
Etat de droit	Modifier la loi organique régissant le CSM afin de garantir que l'institution dispose d'un budget suffisant et autonome non rattaché à la présidence.	Ministère de la Justice	1 an						Proposition dépendant de la réforme des dispositions constitutionnelles (Article 107 de la Constitution)

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Supprimer l'obligation pour le ministre de la Justice d'approuver les poursuites contre les juges, ce qui permet aux forces de l'ordre d'enquêter et d'engager des poursuites lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner un juge d'inconduite pénale, y compris de corruption.	Ministère de la Justice	CT (1 an)	Pour se conformer à l'objectif de la SNLCC 2025-2030, la suppression sera menée de manière progressive à l'horizon 2030		2030	Situation d'avancement de la suppression	Faisable	
Etat de droit	Mettre en place une formation obligatoire à la déontologie judiciaire et mieux faire connaître le Code de déontologie des magistrats et les Principes de déontologie judiciaire de Bangalore.[3]	Ministère de la Justice ENMG CSM	CT (1 an)	Intégrer la matière "Ethique et déontologie des Magistrats" dans les programmes de formation continue des magistrats ; Organiser des ateliers de sensibilisation des magistrats dans les ressorts des Cours d'Appel	Recherche de financement ; Réalisation des formations continues ; Réalisation des ateliers	Annuel (activité continue)	Nombre de magistrats formés, sensibilisés	Faisable	Déjà achevés = 1- Intégration de la matière "Ethique et déontologie des magistrats" dans le programme de formation initiale des élèves-magistrats 2- Ateliers de sensibilisation sur l'éthique et la déontologie des magistrats des trois ordres réalisés par le CSM dans le ressort de la Cour d'Appel d'Antsiranana

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Publier les déclarations de patrimoine des hauts responsables étatiques et des juges (cf. Annexes)	BIANCO	CT	Mettre à jour, fiabiliser et actualiser périodiquement la liste mère des assujettis	Mener des campagnes de sensibilisation sur les obligations de déclaration de patrimoine et d'intérêts économiques Organiser la collecte physique des Déclarations de Patrimoine et d'Intérêts Économiques (DPIE) directement auprès des juridictions afin de pallier l'indisponibilité des magistrats pour les déplacements.		Taux de déclaration sur le corps de la magistrature et les hauts responsables étatiques		
Etat de droit	Exiger du BIANCO qu'il publie les déclarations de patrimoine des juges de haut niveau, y compris les membres du CSM et des hauts responsables des organismes publics. Les déclarations doivent également inclure les intérêts personnels, les affiliations commerciales et les cadeaux reçus.	BIANCO	CT (1 an)	Mettre à jour, fiabiliser et actualiser périodiquement la liste mère des assujettis au niveau du Ministère de la Justice, des instances de juridiction et des organismes publics (Institutions, Départements Ministériels,...)	Mener des campagnes de sensibilisation sur les obligations de déclaration de patrimoine et d'intérêts économiques Organiser la collecte physique des Déclarations de Patrimoine et d'Intérêts Économiques (DPIE) directement auprès des juridictions afin de pallier l'indisponibilité des magistrats pour les déplacements.		Taux de déclaration sur le corps de la magistrature et les hauts responsables étatiques		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Exiger du CSM qu'il fournisse une justification bien motivée et documentée pour les transferts effectués « dans l'intérêt du service », fondée sur les besoins vérifiés des juridictions d'origine et d'accueil et sur la situation personnelle de la personne concernée. <i>(cf. Annexes)</i>	CSM	CT (6 mois)	Publication via le site du CSM des résultats des sessions du CSM (données statistiques seulement, pour souci de protection des données personnelles)	Délibération de l'activité en conseil (CSM)/ Création et mise en fonctionnement du site internet				

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Exiger du CSM qu'il rende publiques les informations sur les promotions, les départs à la retraite et les échelles salariales. <i>(cf. Annexes)</i>	CSM	CT (6 mois)	Publication via le site du CSM des résultats des sessions du CSM (données statistiques seulement, pour souci de protection des données personnelles)	Délibération de l'activité en conseil (CSM) Création et mise en fonctionnement du site internet				
Etat de droit	Exiger du CSM qu'il publie rapidement et de manière accessible les décisions disciplinaires (anonymisées le cas échéant) et les résultats. <i>(cf. Annexes)</i>	CSM	CT (6 mois)	Publication via le site du CSM des résultats des sessions du CSM (données statistiques seulement, pour souci de protection des données personnelles)	Délibération de l'activité en conseil (CSM) Création et mise en fonctionnement du site internet				

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Etat de droit	Mettre en place un programme obligatoire de formation juridique continue (CLE) pour les juges des tribunaux de commerce, qui sera complété annuellement en partenariat avec l'ENMG. <i>(cf. Annexes)</i>	Ministère de la Justice	CT (1 an)						
LBCFT	Pour les EPNFD : Allouer des ressources adéquates aux activités de surveillance axées sur les risques en matière de LBC/FT.	Autorités de supervision LBCFT	CT (6-12 mois)	Allouer les ressources suffisantes aux autorités de supervision en priorisant les secteurs vulnérables	Renforcer les outils technologiques d'appui à la supervision Définir les besoins en recrutement prioritaire surtout pour la supervision des secteurs vulnérables Intégrer des lignes budgétaires dédiées à la supervision LBC/FT/FP dans la loi de finances (annuellement)	Octobre 2026	Taux d'équipement technologique des services de supervision Pourcentage d'entités classées à haut risque effectivement inspectées Lignes budgétaire dédiée à la	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
					Mettre en œuvre des programmes de formation pour renforcer les compétences des autorités de supervision		supervision votée et promulguée dans la Loi de Finance Nombre de formation		
LBCFT	Pour la CSBF : Élaborer une méthodologie fondée sur les risques en matière de LBC/FT pour le secteur financier, et particulièrement pour le secteur bancaire <i>(cf. Annexes)</i>	CSBF	CT (6-12 mois)	Elaborer des méthodologies et un corpus de procédures de SBR pour les IF Mener auprès des Institutions Financières des campagnes de vulgarisation des directives et instructions relatives à la mise en œuvre des mesures de vigilance	Développer des guides et manuels opérationnels basés sur les risques avec les outils de supervision adéquats Transmettre régulièrement des retours sur les DOS, typologies et alertes sectorielles aux IF Diffuser les directives en matière de supervision basée sur les risques aux assujettis	Octobre 2026	Nombre de manuels opérationnels élaborés Nombre de feedback envoyé aux IF par SAMIFIN % assujettis appliquant les directives des autorités de contrôle	Faisable	
LBCFT	Élaborer et diffuser des lignes directrices et des normes de procédure à l'intention des	PAC ARAI SAMIFIN	CT (6 mois)	Élaboration d'un manuel de procédures relatif au recouvrement des avoirs illicites	Impression, Multiplication, Vulgarisation	Faisable	manuel de procédure validé	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	tribunaux, notamment les PAC, ainsi que les autorités d'application de la loi afin de renforcer les efforts de recouvrement des avoirs illicites, en s'assurant de la prise en compte des actifs détenus par des tiers et ceux situés à l'étranger.			Plaidoyer pour une politique pénale axée sur le recouvrement des avoirs illicites	Revoir le cadre juridique de RAI pour élargir les possibilités de confiscation sans condamnation et prévoir un mécanisme de compensation des victimes Mettre en place un circuit accéléré pour les mesures conservatoires Définir des mesures d'incitation des autorités de poursuite pénale à prioriser la confiscation de tous les produits du crime, y compris ceux transférés à des tiers Formuler la lettre sur la politique pénale Transmettre au MINJUS Mener une action de vulgarisation de cette politique pénale	1 an	% des produits du crime identifiés Diminution du délai moyen de mise en œuvre des mesures conservatoires Renforcement du cadre juridique de RAI adopté -Taux de dossiers de corruption et de blanchiment ayant donné lieu à des mesures de gel, de saisie et de confiscation ; -Pourcentage de magistrats et d'officiers de police judiciaire (OPJ) spécialisés utilisant les outils de "l'enquête financière parallèle"	Faisable sous conditions	SAMIFIN: Il faut en premier lieu renforcer/améliorer le cadre des RAI avant toute élaboration de manuel sinon les actions n'auront pas les résultats escomptés. Pas seulement pour la définition des avoirs mais également et surtout sur la confiscation sans condamnation, qui est actuellement conditionnée par le décès de l'auteur ou l'impossibilité de poursuite de l'auteur, ce qui encourage la fuite des avoirs. En ce qui concerne les victimes, le mécanisme de restitution des biens aux victimes est prévu mais pas le mécanisme de compensation. ARAI: Le mécanisme actuel de restitution

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
							conformément aux lignes directrices diffusées. -Taux de recouvrement		des avoirs illicites se fait au profit de l'Etat compte tenu de la nature même des infractions couvrant le champ de recouvrement et l'indemnisation des victimes n'y est pas prévue. Il faudrait prévoir des actions là-dessus, notamment l'étude comparative des standards internationaux en la matière. Faisable sous condition : Moyens financiers et matériels
				Diffusion du manuel de procédure aux juridictions compétentes et autorités d'application de la loi pour renforcer les efforts de recouvrement en s'assurant de la prise en compte des actifs	- Production et mise à disposition du document - Sessions de formation et ateliers de vulgarisation - Tenir des réunions périodiques avec les juridictions compétentes -Organiser des ateliers de formation pour les OPJ	Faisable sous conditions	- Taux de juridictions PAC et autorités d'application de la loi ayant reçu le manuel - Augmentation du taux de recouvrement effectif des avoirs illicites - Nombre de réunions et	Faisable sous conditions	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				détenus par des tiers et ceux détenus à l'étranger			ateliers de formation		
LBCFT	Elargir la définition des avoirs criminels aux infractions précédemment prévues par l'Article 20 de la Loi n°2016-021 sur les PAC	SAMIFIN ARAI Autorités judiciaires	CT (6 mois)	Révision de l'Ordonnance n°2019-015 relative au recouvrement des avoirs illicites. Etudes comparatives des standards internationaux par rapport au texte Malagasy. Saisine de la commission de réforme du système pénal. Établissement de protocoles de collaboration (Mémoires d'Entente). Mise en place	Etudes comparatives des standards internationaux par rapport au texte Malagasy. Rédaction de l'avant-projet de loi. Saisine de la commission de réforme du système pénal. Rédiger avant-projet de loi Signer des accords Désigner des points focaux spécialisés au sein des secteurs concernés Organiser des cycles de formation Acquérir des outils d'évaluation de la valeur marchande des biens	1-2 ans 2026	Nombre de textes législatifs harmonisés et adoptés. Existence d'un décret d'application listant précisément le nouveau champ infractionnel. Nombre de protocoles d'accord opérationnels signés. Délai moyen de transmission des dossiers de saisie des administrations vers l'ARAI	Faisable	Avant-projet de loi sur le recouvrement prévoit l'extension de son champ infractionnel aux crimes transnationaux organisés, aux infractions au code des changes, aux infractions au code général des impôts, aux infractions au code des douanes, aux infractions liées au CITES et au COAP et aux infractions prévues et réprimées par le code minier. APL sur le recouvrement des avoirs illicites en cours d'élaboration Faisable sous condition pour l'adoption de la loi

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				d'une plateforme de partage de données sécurisée Formation technique pointue sur la gestion et l'évaluation des avoirs illicites	saisis liés au CITES (ex: bois de rose, espèces protégées).		Nombre de cadres de l'ARAI formés aux spécificités des nouvelles infractions. Disponibilité d'un guide de procédure pour la gestion des saisies complexes (espèces vivantes, produits miniers, etc...) Taux d'augmentation de la valeur des avoirs confisqués découlant spécifiquement des infractions ajoutées à la définition des avoirs criminels		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
LBCFT	Opérationnaliser le registre central des bénéficiaires effectifs en mettant en place des mécanismes fiables de collecte et de vérification pour garantir l'exactitude et la mise à jour des données.	DGI EITI ARMP SAMIFIN RNCS	CT (6-12 mois)	Mettre en place un mécanisme de transparence des BE DGI: - Guides pratiques et tutoriels pour aider les entreprises à remplir correctement leurs déclarations - Formations internes pour les agents de la DGI sur l'utilisation du registre et les techniques de vérification	Elaborer un manuel d'identification des BE pour uniformiser les pratiques entre les acteurs impliqués Adopter un texte législatif interdisant le recours aux actions au porteur Mettre en place des formulaires normalisés et intégrés aux procédures de création et modification d'entreprises.(RSBE)	Septembre 2026	Manuel d'identification des BE validé et diffusé Texte/Amendement de loi adopté Taux de conformité et de mise à jour Nombre de sanctions	Faisable sous conditions	Comme le système est déclaratif, le contrôle s'effectue souvent à posteriori. (proposition: FAISABLE SOUS CONDITION)

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
LBCFT	Opérationnaliser le registre central des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, notamment en : Incitant les personnes morales et les constructions juridiques à respecter les obligations de déclaration des bénéficiaires effectifs à travers la mise en place de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-conformité ; <i>(cf. Annexes)</i>	DGI EITI ARMP SAMIFIN	CT (6-12 mois)	EITI : Sensibiliser les sociétés extractives sur la déclaration des bénéficiaires effectifs Renforcer et appliquer un régime de sanctions en cas d'absence de déclaration, de déclaration fausse ou incomplète des informations sur les BE - Réviser les textes pour vérifier que les sanctions en cas de manquement aux obligations de déclaration des BE sont efficaces, proportionnées, dissuasives - Informer les entreprises sur leurs obligations et les sanctions encourues.	Organiser des séances de formation des sociétés extractives Mettre en place un mécanisme de contrôle systématique du respect des obligations BE Appliquer effectivement les sanctions et assurer leur recouvrement Publier des statistiques sur les sanctions et assurer la transparence du dispositif Disponibilité des informations sur les BE des sociétés extractives	Septembre 2026 A partir 2027	Sociétés extractives bien informées Nombre de Plan annuel de contrôle adopté Taux d'augmentation de déclaration de BE Nombre de Rapport annuel publié Pourcentage des sociétés extractives ayant effectuées leur déclaration Texte révisé	Faisable	Proposition DGI: FAISABLE SOUS CONDITION

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				- Publier des guides pratiques et tutoriels pour faciliter la déclaration.					
LBCFT	Opérationnaliser le registre central des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, notamment en assurant un accès digital à temps opportun aux informations disponibles dans le registre central des bénéficiaires effectifs tenu par la DGI à toutes les autorités compétentes ;	DGI EITI ARMP SAMIFIN	CT (6-12 mois)	Rendre opérationnelle la plateforme RCBE	Renforcer le contrôle de la véracité des données Assurer l'accès au RCBE pour les autorités compétentes, IF et EPNFD Assurer l'interopérabilité du RCBE avec la plateforme de teledeclaration de l'EITI-Madagascar	DGI: Septe mbre 2026 EITI: Septe mbre 2026	Plateforme RCBE opérationnel MoU signés	Faisable sous conditions	L'accès aux renseignements du RCBE se fait "sur demande" adressée au Directeur Général des Impôts, suivant les dispositions de l'article 10 de l'article 11689/2024 du 10 juillet 2024, ou par conclusion de protocole d'accord.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
LBCFT	Opérationnaliser le registre central des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, notamment en : Assurant la publication des informations relatives aux bénéficiaires effectifs des marchés publics conformément aux dispositions de l'Arrêté 15227/2023-MEF portant déclaration et publication de l'identité des bénéficiaires effectifs de marchés publics	DGI EITI ARMP SAMIFIN	CT (6-12 mois)						Recommandation achevée. Les informations sur les Bénéficiaires effectifs des marchés publics sont disponibles sur le site web de l'ARMP
LBCFT	Opérationnaliser le registre central des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, notamment en assurant l'harmonisation du cadre de collecte et	DGI EITI ARMP SAMIFIN	CT (6-12 mois)	Analyse des formats, standards et méthodes de collecte utilisés par la DGI et l'ARMP Définition d'un cadre commun et harmonisé de	Élaborer un guide officiel harmonisé pour la collecte et la gestion des données Mettre en place un protocole d'échanges réguliers entre DGI et ARMP Former les agents sur le	2027	Existence d'un guide harmonisé officiel Diminution des divergences entre bases de données Nombre de	Faisable	Harmonisation essentielle pour éviter la duplication, garantir la cohérence des informations et faciliter le contrôle inter-institutions Proposition DGI: FAISABLE SOUS CONDITION

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	de maintien des informations sur les bénéficiaires effectifs détenus par la DGI et l'ARMP.			collecte, mise à jour et conservation des données Organisation de réunions inter-institutions pour alignement et validation	nouveau cadre harmonisé		réunions de coordination et d'échanges effectuées		
LBCFT	Opérationnaliser le registre central des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, notamment en assurant la prise en charge des acteurs détenant au moins 5% des actions pour le secteur extractif conformément au décret 2024-1464 du 25 octobre 2024.	DGI EITI ARMP SAMIFIN	CT (6-12 mois)	Identification des entités et des personnes détenant au moins 5% des actions dans le secteur extractif Collecte et validation des informations conformément aux obligations du décret 2024-1464 Intégration de ces informations dans le registre central ARMP Rendre opérationnel le RCBE	Mettre à jour la plateforme ARMP avec seuils spécifiques pour le secteur extractif Effectuer des contrôles et vérification réguliers des déclarations Sensibiliser les acteurs concernés à leur obligation Sensibiliser les sociétés extractives à déclarer leurs BE selon le seuil de 5% prévu par le décret 2024-1464 et conformément aux obligations prévues par l'arrêté n°11689/2024 du 10 juillet 2024	2027	Nombre d'acteurs déclarés respectant le seuil de 5% Conformité des informations avec le décret 2024-1464 Rapports d'audit et de suivi Nombre de sociétés extractives respectant le seuil déclaration de 5% et plus suivant le décret 2024-1464 et en	Faisable	La collaboration étroite entre ARMP, DGI et EITI est importante pour garantir la transparence et la fiabilité des données dans le secteur extractif Pour la conformité de Madagascar par rapport à l'exigence 2.5 de la Norme EITI (Faisable sous condition)

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
							conformité avec les obligations de l'arrêté n° 11689/2024 du 10 juillet 2024		
LBCFT	Mener systématiquement des enquêtes parallèles de blanchiment de capitaux pour toutes les infractions de corruption ;	SAMIFIN CNOC Ministère de la Justice Autorités Judiciaires Organes d'application de la loi (OAL)	CT (6-12 mois)	MDGN_ Réprimer toutes les infractions de corruption constatées ainsi que les infractions assimilées. Mettre en place des mécanismes d'enquêtes mixtes et d'enquêtes financières parallèles	Ouvrir une enquête judiciaire à chaque cas de corruption et parallèlement mener une enquête financière de blanchiment de capitaux Rendre obligatoire l'ouverture systématique d'une enquête pour BC dès la constatation d'une infraction sous-jacente majeure Formaliser l'obligation de conduire des enquêtes financières parallèles systématiques et concomitantes aux investigations criminelles, visant	Août 2026	Nombre de cas de blanchiment de capitaux traité lié à la corruption Augmentation du ratio Condamnations BC / Infractions de corruption Augmentation du ratio Nombre d'ouverture d'enquête financière / Nombre d'enquêtes sur	Faisable	Faisable avec la collaboration étroite des autorités judiciaires.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
					l'identification, le traçage et la saisie préventive des avoirs criminels Constituer des équipes conjointes d'enquête surtout pour les cas complexes (agents spécialisés BC/FT désignés par OAL)		infraction de corruption		
LBCFT	Systématiser l'utilisation du renseignement financier produit par SAMIFIN lors de la conduite d'enquêtes financières liées à des infractions de corruption ;	SAMIFIN CNOC Ministère de la Justice Autorités Judiciaires Organes d'application de la loi (OAL)	CT (6-12 mois)	MDGN_ Réprimer toutes les infractions de corruption constatées ainsi que les infractions assimilées.	Renforcer la collaboration avec le SAMIFIN, et exploiter à fond les renseignements financiers fournis	Août 2026 Activité continue	Nombre de renseignements financiers fournis par le SAMIFIN traité Nombre de MOU signé entre SAMIFIN et les OAL Nombre de dossiers traités utilisant les renseignements venant du SAMIFIN	Faisable	Faisable avec les moyens adéquats pour l'exploitation

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
LBCFT	Renforcer la coopération et la synergie d'action entre les autorités compétentes en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux ;	SAMIFIN CNOC Ministère de la Justice Autorités Judiciaires Organes d'application de la loi (OAL)	CT (6-12 mois)	MDGN_ Réprimer toutes les infractions de corruption constatées ainsi que les infractions assimilées. Exploiter la coopération inter-agences en matière d'investigation et poursuites	Intensifier la collaboration avec les autorités judiciaires ainsi que les autres acteurs de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux Appliquer au niveau du Parquet le traitement en temps réel (TTR) comme standard opérationnel : suivi des dossiers sensibles, stratégie commune basée sur les risques identifiés Organiser des formations/séances de partage d'expérience inter-agences	Août 2026 Activité continue	Nombre de demande de concours effectuée avec les autorités judiciaires ou autres acteurs de lutte contre le blanchiment de capitaux. Taux de dossiers stratégiques ayant pratiqué le TTR dans leur fonctionnement	Faisable	Faisable avec la compréhension des tous acteurs
LBCFT	Établir des mécanismes proactifs de retour d'information entre autorités compétentes ;	SAMIFIN CNOC Ministère de la Justice Autorités Judiciaires Organes d'application de la loi (OAL)	CT (6-12 mois)	MDGN_ Réprimer toutes les infractions de corruption constatées ainsi que les infractions assimilées. Fluidifier les échanges et le retour	Intensifier le suivi des informations échangées entre les autorités compétentes. Formaliser des protocoles d'échange d'information Instaurer un mécanisme de dissémination proactive basée sur les priorités nationales liées aux risques identifiés	Activités continues	Nombre des informations échangées aboutissant à un retour par rapport à leurs traitements	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				d'informations entre le SRF, les OAL et les autorités compétentes	Organiser des réunions périodiques ordinaires et extraordinaires pour les retours d'information réciproques (ou forum dédié) Favoriser la digitalisation des échanges interinstitutionnels		Réduction des délais de transmission		
LBCFT	Établir un plan de formation et renforcer en amont les capacités, l'expertise et l'intégrité des procureurs, des juges d'instruction et des officiers de police judiciaire chargés d'enquêter et de poursuivre efficacement les affaires de blanchiment de capitaux liées à la corruption.	SAMIFIN CNOC Ministère de la Justice Autorités Judiciaires Organes d'application de la loi (OAL)	CT (6-12 mois)	MDGN_ Réprimer toutes les infractions de corruption constatées ainsi que les infractions assimilées. Mettre en œuvre des programmes de formation des organes d'application de la loi (autorités compétentes et judiciaires) au sujet de la répression du BC/FT	Renforcer la capacité du personnel en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux Etablir des décisions nominatives des agents spécialisés en traitement du BC/FT au niveau de chaque OAL Conduire des programmes de formation de base de tous les OPJ Conduire des programmes de formation avancées pour les agents spécialisés BC/FT désignés	Septembre 2026 pour les nominations Activité continue à raison d'une formation tous les six mois	Nombre des personnels formés sur la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux % des agents OAL maîtrisant les techniques d'investigations financières % des agents capables de transformer les indices sérieux de BC en éléments de preuves	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
					(formation continue annuelle actualisée selon l'évolution des risques)		Nombre de dossiers transmis au parquet comportant des preuves financières solides		
LBCFT	Mettre en œuvre la stratégie nationale de LBC/FT visant à remédier aux déficiences recensées lors de l'évaluation nationale des risques réalisée en 2023.	SAMIFIN CNOC Ministère de la Justice	CT (6 mois)	Présentation officielle du plan de mise en œuvre de la SNLBCFT	Le cadre de mise en œuvre est déjà défini dans la Stratégie en ce qui concerne le pilotage, le financement et le suivi évaluation	05 ANS (durée de la Stratégie)	Réduction des risques de BC Réduction de score de risque AML Index de Madagascar	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
LBCFT	Conduire une analyse des risques de blanchiment de capitaux liés à la corruption	SAMIFIN CNOC	CT (6-12 mois)	Produire une analyse stratégique sur le blanchiment de capitaux lié à la corruption	Collecter et exploiter les données existantes Diffusion et Vulgarisation du produit d'analyse Intégrer les résultats de l'analyse dans les traitements de cas de BC lié à la corruption Mettre en place un mécanisme de suivi et de mise à jour de l'évaluation de risque	Décembre 2026	Taux de compréhension des risques de BC lié à la corruption par les acteurs de la LCC Taux de compréhension des indicateurs de soupçons pour les organismes d'applications de la loi	Faisable	L'ENR a déjà mis en évidence les risques de BC liés à la corruption. Cependant, si l'analyse de risques fournit une vision globale du niveau de risque au niveau national ou sectoriel, l'analyse stratégique s'inscrit dans une démarche plus opérationnelle et dynamique, en permettant de mettre en évidence les tendances, de dégager les typologies criminelles et d'identifier les secteurs les plus exposés, à partir de l'exploitation des données disponibles, notamment les DOS. C'est pour cette raison que la conduite d'une analyse stratégique est proposée comme recommandation car elle permet également de fournir des orientations concrètes

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
									aux acteurs concernés, tant pour l'amélioration de la détection que pour le renforcement des actions de prévention et de répression.
LBCFT	Pour les EPNFD : Procéder à des analyses sectorielles des risques pour les secteurs assujettis.	Autorités de supervision LBCFT	CT (6-12 mois)	Développer des programmes d'appui et de renforcement de capacité des autorités de supervision en accordant la priorité aux agents chargés des inspections et contrôles des EPNFD	Elaborer des méthodologies d'évaluation des risques sectoriels incluant un plan d'évaluation périodique Accompagner les assujettis des secteurs vulnérables à effectuer des analyses des risques LBC/FT/FP en interne Mettre en œuvre le plan d'évaluation périodique des risques sectoriels pour assurer une compréhension dynamique des risques	Octobre 2026 Septembre 2027	Méthodologie validée % d'institutions ayant réalisé leur évaluation des risques internes Classification des institutions évaluées disponible	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
LBCFT	Pour les EPNFD : Mettre en œuvre un cadre de surveillance axé sur les risques en matière de LBC/FT pour les entités assujetties, notamment en élaborant des méthodologies fondées sur les risques et en publiant des lignes directrices à l'intention des entités concernées	Autorités de supervision LBCFT	CT (6-12 mois)	Elaborer des méthodologies et un corpus de procédures de SBR pour les EPNFD Mener auprès des EPNFD des campagnes de vulgarisation des directives et instructions relatives à la mise en œuvre des mesures de vigilance	Développer des guides et manuels opérationnels basés sur les risques par autorité désignée (avec les outils de supervision adéquats), avec la participation des EPNFD Diffuser les directives en matière de supervision basée sur les risques Mettre en place des plans de supervision basés sur les risques identifiés	Septembre 2026	% des autorités disposant de manuels opérationnels % assujettis appliquant les directives des autorités de contrôle Niveau de conformité des entités après les campagnes de vulgarisation	Faisable	
Mobilisation des recettes	Réduire le nombre d'exonérations de TVA et rationaliser celles en matière d'impôt sur les revenus.	DGI (UPF, SAEF, DLFC) EDBM	CT (1 an)	Annuler les exonérations sans portée d'intérêt général	Rationalisation des dépenses fiscales	Action continue	Liste des exonérations annulées, disponible tous les ans	Faisable	EDBM: L'EDBM appuie le MEF/DGI, et plus généralement les parties prenantes (publiques et privées) dans le dialogue public-privé concernant la rationalisation des dépenses publiques (DPP sur les lois de finances)

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Ne pas conclure des nouveaux agréments d'entreprise franche.	DGI (DLFC/DITEC SRS) DGD EDBM	CT (1 an)	Organiser une évaluation des régimes dérogatoires (zones franches) (dont FEC) Poursuivre la mise à jour de la Loi sur les ZEF actuelle (Propositions et observations DGI sur le volet fiscal) DGD: Evaluer le ratio privilèges accordés en termes de régime douanier (exonération et suspension de droits et taxes) / impact socio-économique de chaque entreprise (création d'emploi, rapatriement de devises...)	Evaluation stratégique et financière des régimes dérogatoires Réforme du cadre légal des ZEF DGD : Continuer les actions de contrôle déjà entamées afin de limiter les usages abusifs du régime, notamment pour les nouveaux agréments mais aussi pour les EF existantes		Rapport d'évaluation de l'impact économique et fiscal des zones franches finalisé. Proposition de projet de nouvelle Loi sur les ZEF avec l'EDBM (OUI/NON) DGD: Proposition de loi sur les ZEF avec l'EDBM et avec la participation ou non des EF	Faisable sous conditions	En attente de la reprise de l'assistance technique, mission du FMI (PSMFP T4 2025) Collaboration avec EDBM EDBM: (1) La mise en œuvre de la recommandation nécessite la réforme de la législation et réglementation applicables aux ZEF. Ladite réforme requiert une décision politique à haut niveau. (2) Il est recommandé d'intégrer en tant que partie prenante la Direction Générale des Douanes pour ce qui concerne le régime douanier. DGD: Si les conditions d'octroi d'agrément, de suivi, de contrôle, de suspension et de retrait d'agrément sont claires et opérationnelles (nouvelle loi), le régime d'EF peut être

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				Réforme de la loi sur les ZEF					un levier important pour l'économie. C'est l'usage abusif du régime ainsi que la résistance à toute forme d'amélioration des pratiques, procédures et lois qui font du régime d'EF un risque pour la mobilisation des recettes
Mobilisation des recettes	Éliminer les taxes à faible rendement.	DGI (DPR SSP DITEC SAEF DLFC SL)	CT (1 an)	Etude à réaliser pour évaluer l'impact potentiel Organiser une étude de faisabilité au niveau de SAEF et UPF sur le plan de Civisme fiscal, protection de certains produits et l'esprit de l'instauration desdites taxes	Réaliser l'étude d'impact et analyser les retombées fiscales Revoir l'objet de l'instauration desdites taxes (Peut-être que ces taxes sont à faible rendement mais nécessaire dans le cadre de civisme fiscal et la protection de certains produits ou nécessitent des mobilisations particulières)	2027	Rapport d'étude, et variation des recettes fiscales, sondage de satisfaction des citoyens Rapport d'étude ou PV de réunion sur la concertation avec les départements concernés.	Faisable sous conditions	REFORME à entamer en concertation avec les Ministères concernés bénéficiant du produit de certains impôts et taxes (DGI SAEF) REFORME alignée aux orientations stratégiques de la PGE avec Analyse Coût-Bénéfice et à entamer en concertation avec les Ministères concernés bénéficiant du produit de certains impôts et taxes

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Étendre les rapports annuels sur les dépenses fiscales en publiant plus régulièrement la matrice des dérogations au système fiscal de référence.	DGI (DITEC SAEF UPF) DGD	MT (2 ans)	- Identifier les impôts et taxes existants ainsi que leurs bases légales, les taux et les incitations y afférentes ; - Définir la structure du système de référence ; - Distinguer le droit commun et les mesures dérogatoires ; - Etablir la matrice dérogatoire des incitations fiscales et douanières ; - Identifier les mesures incitatives	- Poursuite de l'évaluation des rapports annuels sur les dépenses fiscales avec la matrice des dérogations et le système fiscal de référence ; - Poursuite de la publication des rapports annuels sur le site web du Ministère en charge des finances ainsi qu'à l'annexe de la Loi de Finances Initiale ; - Mise en place d'une stratégie de communication en vue d'une sensibilisation au public-cible des incitations fiscales et douanières existantes, ainsi que leurs effets sur le budget de l'Etat et l'économie du pays ; - Renforcement de la coopération avec les partenaires techniques et financiers pour bénéficier d'expertise internationale.	1 an	- Rapport annuel validé et publié - Nombre de campagne de communication réalisé - Nombre des ACB réalisées par rapport aux mesures fiscales incitatives existantes - Nombre de matrice des dérogations au système fiscal de référence dûment remplie communiquée à l'Unité de politique fiscale par an aux fins de publication	Faisable	- Le système fiscal de référence a toujours été intégré au rapport annuel du rapport des dépenses fiscales publiés par l'UPF ; - La matrice dérogatoire a été réintroduit dans le rapport des dépenses fiscales au titre de l'année 2024 après une courte suspension entre l'année 2021 et 2023, toutefois, la matrice a toujours été partagé aux partenaires et aux collaborateurs ayant formulé une demande officielle en ce sens. - L'activité est déjà entreprise : la DGD/DSC/SSAE évalue annuellement et systématiquement les dépenses fiscales à la porte sur la base de la matrice des dérogations communiquée par

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				évaluables et non évaluables ; - Procéder à l'évaluation budgétaire et à l'analyse coût-bénéfice des incitations fiscales et douanières évaluables ; - Former les agents concernés (UPF et DGD) à l'évaluation des dépenses fiscales et notamment à l'analyse coût-bénéfice des incitations ; - Publier annuellement à l'annexe de la Loi de Finances Initiale le rapport des dépenses fiscales incluant le système fiscal	-Etablir et nettoyer la matrice des dérogations en rajoutant uniquement les mesures fiscales qui induisent une perte définitive de recettes pour l'Etat -Evaluer les pertes budgétaires suivant une méthodologie rigoureuse -Communiquer les résultats de l'évaluation à l'Unité de Politique Fiscale				l'Unité de politique fiscale. Par la suite, la matrice des dérogations dûment remplie est retournée à l'Unité de politique fiscale -Toutes autres données de base dont a besoin l'Unité de politique fiscale lui sont communiquées rapidement par le Service -En revanche, le Service n'a pas la main sur la publication des dépenses fiscales car c'est l'Unité de politique fiscale qui en est responsable - L'UPF tient à préciser que l'évaluation systématique des dépenses fiscales opérée par l'équipe de la DGD se focalise

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				de référence et la matrice des dérogations ; - Publier annuellement sur le site web du Ministère en charge des finances le rapport des dépenses fiscales incluant le système fiscal de référence et la matrice des dérogations. -Evaluer régulièrement et systématiquement les dépenses fiscales à la porte -Communiquer les résultats des évaluations à l'Unité de Politique Fiscale qui est en charge de la publication du rapport"					uniquement sur les DD et les TVA à la porte, le reste étant opéré par l'UPF même, la rédaction ainsi que la publication des rapports annuels relève du ressort de l'UPF après validation du Comité de Politique Fiscale.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Mettre en œuvre les obligations de documentations des prix de transfert.	DGI (DLFC SFI DGE SC)	CT (1 an)	Clarifier les modalités de déclaration des documentations sur les prix de transfert	Encadrement et sécurisation des transactions intra-groupes (Prix de transfert).		Textes réglementaires signés (Communiqué, avis au public, etc.)	Faisable	Pour la plateforme de dépôt de documentation : en attente du déploiement du lot SAFI concerné
Mobilisation des recettes	Réduire le taux de l'impôt synthétique en parallèle avec des initiatives administratives visant les entités informelles.	DGI (DRCF SR DLFC SL)	MT (2 ans)	Pérennisation de l'utilisation de Hetraphone Continuité du collecte des données au niveau des Communes, traitement des données et procéder à l'immatriculation des contribuables			Interopérabilité des applications g-IFPB et logiciel Hetra avec le nouveau SAFI effective	Faisable sous conditions	Mise à jour du contrat de service DGI et EMEs en cours REALISE : Elargissement du seuil de CA soumis à l'IS : 400 millions d'Ar. Le taux d'IS demeure 5% du CAA. La LF2026 introduit un taux réduit de 3p.100 pour les nouveaux adhérents des Centres de gestion agréés ainsi que les contribuables nouvellement immatriculés en ligne par leurs propres clients pour leurs premiers exercices (leviers de formalisation) L'application g-IFPB a été déployée localement à Diégo,

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
									Ambanja, Nosy Be, Toliara. Actuellement, on prévoit de le paramétrer pour le CU Antananarivo pour l'exercice 2025; puis de le généraliser aux communes urbaines (pour les Communes rurales encore difficiles à envisager); interopérabilité avec SAFI non encore prévue dans le CT
Mobilisation des recettes	Concevoir un modèle de déclaration des revenus fonciers reprenant les seules rubriques nécessaires à l'imposition des revenus locatifs. Ce modèle devra mentionner l'ensemble des charges déductibles des revenus fonciers des seuls particuliers, et prévoir les modalités de report et de suivi des déficits.	DGI (DITEC SCATEC)	CT (1 an)	Analyser les règles fiscales applicables afin d'identifier les revenus et charges déductibles Concevoir un modèle de déclaration simple et structuré. Celui-ci doit intégrer le calcul du résultat foncier ainsi que les modalités de report et de suivi des déficits.	Amélioration de la conformité fiscale pour l'identification des revenus imposables et des charges déductibles Conception d'un modèle de déclaration simple et structuré intégrant les rubriques essentielles, les mécanismes de calcul et un dispositif de suivi des reports Test du modèle Elaboration d'une notice explicative Diffusion et mise à jour si nécessaire.	déc-26	-Taux de conformité réglementaire du modèle; -Taux des complétudes des rubriques; -Taux d'utilisation du modèle	Faisable	La mise en œuvre de ce modèle de déclaration nécessite une mise à jour régulière. La mise en ligne de la déclaration des revenus fonciers à travers les plateformes de déclaration et de paiement en ligne existant (e-hetra, hetraonline, safi...) est à proposer

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Publier le texte de nature réglementaire sur la base duquel l'évaluation administrative du prix de vente d'un immeuble est effectuée aux fins de l'impôt sur les plus-values immobilières.	DGI (DITEC SCATEC)	CT (1 an)	Mettre à jour la valeur administrative (basé sur des données de marchés réelles, critères intégrés dans le simulateur de calcul, coefficient de réévaluation) Publier le texte réglementaire pour être facilement consultable sur le site web MEF DGI et les réseaux sociaux	Envoi de note aux Directions Régionales des Impôts demandant les propositions de mise à jour des valeurs de terrain dans leur circonscription de compétence Collecte des valeurs à mettre à jour au niveau national Validation de mise à jour par le comité (DITEC-SAEF-SCATEC-SSIF) Elaborations des textes Mise à jour de la valeur administrative Publication des textes et simulateur de calcul sur le site ""immo.impots.mg"" de la DGI"	déc.-26	-Textes réglementaires relatifs à l'évaluation administrative des immeubles disponibles -Valeurs administratives des immeubles sur le site web DGI mises à jour	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Publier tous les contrats de partage de production <i>(cf. Annexes)</i>	OMNIS Ministère Energie et Hydrocarbures Ministère Mines et Ressources Stratégiques	2 ans					Faisable sous conditions	Actuellement l'OMNIS n'est pas en mesure de publier les conditions contractuelles. Les contrats pétroliers comportent des clauses de confidentialité. À ce jour, le seul contrat en vigueur est celui conclu entre l'OMNIS et Madagascar Oil, actuellement en cours de révision. Par ailleurs, conformément à la norme EITI, la publication des contrats pétroliers signés et en vigueur est obligatoire à partir de 2021. Ainsi, cette recommandation demeure réalisable sous réserve de l'existence de nouveaux contrats pétroliers.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
		Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures	MT (2ans)	Elaborer un avant-projet de loi sur le droit d'accès aux documents administratifs. Encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'éviter la publication des faux documents administratifs. Réduire considérablement le taux élevé d'analphabétisation Améliorer les canaux de diffusion d'information publique	-Inclure des observateurs nationaux indépendants dans la négociation des contrats -Créer un comité ouvert pour la négociation des contrats -Inviter, pendant la phase de négociation, les autorités locales et les tangalamena dans le lieu où les contrats vont être exécutés, - Mieux préciser et simplifier les termes et dispositions contractuels, -Mettre en exergue les impacts économiques des contrats, -Créer un site web afin d'accéder plus facilement aux différents contrats conclus au nom de l'Etat malagasy.	2028	Nombre de contrat mis à disposition du public	Faisable sous conditions	Coordination des activités avec d'autres entités. Il faut préciser que le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures n'a pas la compétence pour conclure les contrats sur les ressources naturelles du sous-sol de Madagascar, en l'occurrence les combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon). Le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures possède actuellement une Politique Interne de Lutte Contre la Corruption (PILCC) dont sa mise en œuvre et son opérationnalisation sont en cours d'amélioration. A cet effet, dans ses dispositions (axes 1 et 2) elle a prévu respectivement la transparence dans la gestion des affaires

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
									publiques et le sens de responsabilité et de redevabilité des agents délégataires de pouvoir. En effet, ces deux principes qui sous-tendent la démocratie et la bonne gouvernance obligent l'Administration publique à publier les informations nécessaires au public. Dans cette optique, des mesures adéquates seront prises afin que le public puisse accéder aux informations nécessaires dans les contrats conclus par le Ministère au nom de l'Etat malagasy, entre autres les contrats de partage de production.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Focaliser les contrôles sur les enjeux principaux et fiabiliser les indicateurs de performance	DGI (SBI)	CT (1 an)	Etablir et actualiser une cartographie des risques en matière de corruption Disposer la cartographie des risques liés aux opérations (DITEC, SBI, DRCF): Identifier des nouveaux risques et mettre à jour la cartographie Mettre en œuvre un plan national de contrôle interne suivant la cartographie des risques (DITEC, SBI, DRCF) Automatiser l'évaluation de la performance Paramétrer les indicateurs		continu	-Disponibilité de la cartographie - Plan national de contrôle interne mise en place - Enquête de satisfaction des usagers réalisée	Faisable	- La mise en œuvre du PTA en ligne n'est pas du ressort du SBI - L'établissement et suivi du contrat de performance relève de la compétence du DITEC

[illegible]

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				Mesure de la Performance(MMP) par l'Application de méthodes statistiques (Z-Scoring) pour objectiver et comparer la performance des vérificateurs (productivité, efficacité, rendement fiscal). DGI: Mettre en place une matrice post-profil pour chaque poste stratégique ou clé en tenant compte de la digitalisation actuelle (SAFI)	administratifs aux textes en vigueur; -Conseiller et accompagner les services et agents sur les questions statutaires; -Mettre à jour et suivre les dossiers administratifs des fonctionnaires par le DRH - Renouveler les signatures des contrats de performance selon les périodicités requises par le mécanisme - Elaborer un référentiel de compétences métiers harmonisé; -Remplacer le BIN par un système digital traçable et auditable; - Intégrer les objectifs individuels dans IKOLO avec des indicateurs chiffrés; -Former les agents; - Mettre en place un comité de validation des résultats. DGI: Déterminer les postes objets				1-outils de l'approche compétence disponibles, sites pilotes identifiés mais d'autres activités préalables nécessaires (cohérence avec les bases de données RH de l'Etat et du MEF) pour pouvoir procéder à l'évaluation 2- Mécanisme de Mesure de la Performance(MMP) conduit par le Service de la Gestion de la Performance et de la Qualité

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
					d'évaluation au titre de l'année 2026 Concevoir une fiche individuelle suivant les normes internationales (TADAT.. etc.) Organiser des réunions avec les acteurs tant opérationnels que stratégiques pour la collecte et l'adoption des fiches de postes concertées				

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Instaurer un régime de primes en fonction des résultats en privilégiant une base collective, avec une variable individuelle raisonnable	DGI (DFP SEGC DPR SAF) DGD MTEFOP	CT (1 an)	DGD : Mettre à jour du système de récompense, Réviser et adopter le Code de déontologie de l'Administration et de bonne conduite des agents de l'Etat en intégrant des mécanismes clairs de suivi, des sanctions dissuasives, des incitations comprenant le label de l'intégrité en guise de récompense Réaliser un audit du système actuel (efficacité/faiblesse) Définir une architecture de primes (collectif à	- Examiner le système de récompense et de scoring actuel - Mettre à jour le système de récompense; DGI: 'Réviser et mettre à jour le Code de déontologie et de bonne conduite des agents de la DGI suivant le contexte Mettre en place un mécanisme d'auto-évaluation pour chaque agent sur sa contribution aux objectifs collectifs Elaborer et mettre en place mécanisme d'évaluation permettant aux autorités supérieures ou comité d'évaluation de mesurer la contribution effective de chaque agent aux objectifs collectifs Mettre en exergue l'aspect déontologique sur le système d'évaluation	mi-2027 fin 2026	Disponibilité du document relatif à la récompense mis à jour; Adoption en Conseil de Gouvernement d'un texte réglementaire consacrant le nouveau Code de déontologie dans l'Administration et de bonne conduite des agents de l'Etat DGI: Adoption des textes réglementaires sur le code de déontologie et sur le système de récompense	Faisable sous conditions	DGI : Contrat COM signé le 23/12/2025 La mise en place d'une plateforme pour la gestion des ressources humaines au niveau de la DGI constitue une des réformes du MEF et va de paire avec les sujets relevant de l'évaluation et de la récompense qu'il faut tenir en compte Le Code de conduite existe, Nécessité de le mettre à jour afin d'intégrer les nouveaux mécanismes de suivi exigés. Pourtant, la Décision n°02 du 03/01/2024 portant un référentiel de comportement du personnel de la DGI a été mise en place sous forme de 10 commandements afin de garantir la qualité des services rendus aux usagers. Jusqu'à la mise en place de la

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				hauteur de 90% et individuel à 10%); Ajouter dans les conditions d'octroi de primes le respect de l'éthique; Mettre en place un système de retrait de primes en cas de faute grave; Promouvoir le label d'intégrité certifié DGI: Mettre un système de récompense motivant et équitable permettant d'apprécier les apports individuels de chaque agent sur les objectifs communs					plateforme en ligne de gestion de carrière à la DGI, une procédure disciplinaire classique s'applique, de même en matière de régime de primes, elles sont versées de manière généralisée et uniforme à l'ensemble du personnel. Activité en cours, coordination interne requise

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Accompagner le passage au SAFI par la conclusion de Contrats d'objectifs et de moyens DGI-MEF <i>(cf. Annexes)</i>	DGI (SPC, SSIF, DFP SFO SGE, SBI)	31/12/2015	Contractualiser et piloter la performance de la DGI à travers la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) DGI-MEF: -Finaliser le chiffrage des coûts et signer le protocole du COM avec le Secrétariat Général du MEF -Configurer le tableau de bord spécifique au COM dans le PTAL (PTA en Ligne) et assurer son alimentation automatique par les données du SAFI -Aligner le plan de formation et les fiches de poste sur les exigences de	Finalisation du chiffrage des coûts et signature du protocole du COM avec le Secrétariat Général du MEF. Configuration du tableau de bord spécifique au COM dans le PTAL et automatisation de son alimentation par les données du SAFI. Alignement du plan de formation et des fiches de poste sur les exigences de compétences requises par le COM. Organisation des revues trimestrielles de performance avec le Service de la Brigade d'Inspection (SBI) pour la validation de l'atteinte des cibles. Établissement du rapport final d'évaluation pour validation par la Cour des Comptes		Contrat COM signé Situation de mise en œuvre des engagements MEF et des engagements DGI : achevée	Faisable sous conditions	Contrat COM signé le 23/12/2015

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				compétences requises par le COM. -Organiser les revues trimestrielles de performance avec le Service de la Brigade d'Inspection (SBI) pour valider l'atteinte des cibles -Établir le rapport final d'évaluation pour la validation par la Cour des Comptes					

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Publier en interne les sanctions anonymisées	DGI (DPR SAF SCC) DGD MTEFOP	CT (1 an)	Publication du tableau de sanctions et des sanctions. Rappel du Décret n° 2003-1158 du 17 décembre 2003 portant code de déontologie et de bonne conduite des agents de l'État.	- Mettre à jour le tableau de sanction - Publier les sanctions annuelles; -Sensibilisation et vulgarisation systématique de ce code par la Direction de l'Evaluation et de la Promotion de l'Ethique et de la Déontologie (DEPED) relevant du domaine exclusif du MTEFOP	mi-2027	Nombre de publications effectuées; Fiche de présence des agents bénéficiaires des formations; Rapport d'activité de la DEPED/DGFOP/MTEFOP	Faisable sous conditions	Mise à jour nécessaire de l'Arrêté 5886/2008 portant Code de conduite des agents des douanes afin d'intégrer la publication des sanctions, également recommandée par l'Organisation Mondiale des Douanes En collaboration avec MTEFP DGI: Nécessité de mettre à jour l'Arrêté N° 6814/2008 portant code de conduites des agents de l'administration fiscale. Pourtant, la Décision n°02 du 23/01/2024 portant un référentiel de comportement du personnel de la DGI a été adoptée sous forme de 10 commandements. Mise à jour nécessaire de tableau de sanction n°198 du 23/04/2013

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Publier les arrêts de jurisprudence fiscale et douanière	DGI (DLFC SCXP) DGD	CT (1 an)	DGD : Recenser les dossiers devant être soumis à la Cour de Cassation DGI: Recenser les dossiers ayant fait l'objet de saisine du Conseil d'Etat Identifier les principaux points de divergence Relever et étudier les motifs ayant conduit aux décisions Anonymisation et sécurisation par la DLFC Publication sur les espaces dédiés du site web DGI Annonce de la publication sur	Suivi des dossiers soumis à la Cour de Cassation DGI: Suivi des dossiers soumis au Conseil d'Etat et exploitation des Arrêts	1 an	Nombre d'arrêts rendus par la Cour de cassation DGI: Nombre d'études d'arrêts effectuées par le SCXP	Faisable sous conditions	Activité en cours DGI: Etroite collaboration entre le Conseil d'Etat et la DGI pour une célérité de traitement des dossiers Vérification du respect du principe du contradictoire : éléments apportés pendant la phase juridictionnelle

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				les réseaux sociaux Examen systématique des décisions de contentieux, notamment des arrêts du CE, à fin de proposition d'amendement du CPF le cas échéant					
Mobilisation des recettes	Renforcer et publier les décisions doctrinales, en commençant par les sujets récurrents	DGI (DLFC SL SFI) DGD	CT (1 an)	Transcrire en rescrits fiscaux les réponses de l'Administration fiscale aux demandes de précisions déposées par les Contribuables Anonymisation et sécurisation par la DLFC Publication sur les espaces dédiés du site web DGI	Création d'une plateforme des rescrits fiscaux anonymisés	déc.-26	Accessibilité des usagers à la plateforme Pourcentage de rescrits fiscaux disponibles en ligne (100%)	Faisable	Aucune décision doctrinale pour la DGD

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				Opérationnaliser la plateforme des rescrits fiscaux Annonce de la publication sur les réseaux sociaux					
Mobilisation des recettes	Simplifier et clarifier le CPF	DGI (DLFC SL)	CT (1 an)	Rendre intelligible les dispositions fiscales dans le CDI et le CPF Mettre en œuvre le CDI et le CPF en ligne	Création d'une plateforme de consultation en ligne des CDI et CPF	dec-2026	Pourcentage des dispositions améliorées Pourcentage d'avancement des travaux de mise en place de la plateforme	Faisable	
Mobilisation des recettes	Soumettre les LF à l'avis du CE pour contrôle qualité – Résoudre les questions d'interprétation au fur et à mesure qu'elles apparaissent et publier les interprétations pour application uniforme sur le territoire	DGI (DLFC SL SFI)	CT (1 an)	Apporter des éclaircissements et précisions sur l'application des dispositions fiscales Transcrire en rescrits fiscaux les réponses de l'Administration fiscale aux demandes de précisions déposées par les Contribuables	Publication d'un recueil des rescrits fiscaux disponibles en ligne	dec-2026	Pourcentage d'apurement des dossiers entrants (60%) Pourcentage de rescrits fiscaux disponibles en ligne (100%)	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Transformer la commission fiscale en une entité paritaire rendant des décisions sur les dossiers. <i>(cf. Annexes)</i>	DGI (DLFC SCXP)		Réviser les dispositions fiscales encadrant la COFI afin de redéfinir sa mission, ses compétences, son fonctionnement et les modalités de traitement des dossiers.	Intégrer la COFI dans la phase administrative, à l'instar du service en charge du contentieux de la DGI, en adaptant son cadre institutionnel.				En l'état non faisable car elle implique un passage d'un rôle consultatif à un rôle décisionnel. La recommandation appelle de très fortes réserves, en raison des risques significatifs de déséquilibre institutionnel et de confusion des rôles entre les acteurs, ce qui ne permet pas d'envisager sa mise en œuvre.
Mobilisation des recettes	Faire des indicateurs un instrument de dialogue et de pilotage avec le ministère <i>(cf. Annexes)</i>	DGI (SPC, SSIF) DGD	CT (1 an)	DGI : Déployer la plateforme PTA en ligne Paramétrer les indicateurs Mettre en service les modules de suivi et de consolidation Organiser l'appropriation du système par les	DGI: Opérationnalisation du dispositif technique de pilotage Gestion contractuelle et Dialogue de performance avec le MEF Alignement des Ressources Humaines sur le COM DGD : Renforcer le pilotage interne : formaliser des	1 an	DGI: Application PTAL déployée DGD : Nombre de revues de performance effectuées Taux d'appropriation des mesures correctives	Faisable sous conditions	La DGD dispose déjà d'un dispositif de conventions d'objectifs couvrant l'ensemble des services et chefs de bureaux, traduisant une généralisation de mesures de performances des top managers ainsi que d'un mécanisme de gestion stratégique. L'enjeu principal réside désormais dans la pérennité de ces dispositifs de gestion

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				unités concernées" Contractualiser et piloter la performance de la DGI à travers la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) DGI-MEF: Finaliser le chiffrage des coûts et signer le protocole du COM avec le Secrétariat Général du MEF Configurer le tableau de bord spécifique au COM dans le PTAL (PTA en Ligne) et assurer son alimentation automatique par les données du SAFI Aligner le plan de formation et les	revues périodiques intégrant des décisions opérationnelles et un suivi effectif des mesures correctives Standardiser les indicateurs et instaurer un classement des services afin d'améliorer la lisibilité et la responsabilisation Consolider progressivement le dispositif : prioriser l'amélioration du suivi interne et la fiabilisation des données, avec une ouverture vers un dialogue élargi avec le MEF				de la performance organisationnelle et dans la transformation de ces derniers en véritables et outils de pilotage stratégique et d'aide à la décision, à l'initiative des Autorités supérieures DGI: PTA en ligne: en réalité, projet en suspens (manque de personnel et priorisation du SAFI). Le module STATISTIQUES et TABLEAU DE BORD du SAFI ne sera développé qu'ultérieurement car il dépend des données complètes du SAFI.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				fiches de poste sur les exigences de compétences requises par le COM. Organiser les revues trimestrielles de performance avec le Service de la Brigade d'Inspection (SBI) pour valider l'atteinte des cibles Établir le rapport final d'évaluation pour validation de la Cour des Comptes DGD : Renforcer le dispositif de gestion stratégique et de gestion de la performance en exploitant les résultats des revues de					

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				performance pour éclairer les décisions et les activités futures					
Mobilisation des recettes	Disposer d'une politique de données ouvertes afin de faciliter le dialogue avec le secteur privé	DGI (SCC SSIF) DGD	CT (1 an)	-Elaborer un document de politique de données ouvertes -Etablir un document détaillant les données douanières à "ouvrir" au grand public	-Recueillir les avis du secteur privé sur les données qui les intéressent -Sélectionner les types de données douanières dont les détails sont à partager au grand public	-Mars 2027	-Document de politique de données ouvertes disponible	Faisable sous conditions	L'activité est à entreprendre de manière progressive. Plus particulièrement, elle peut démarrer avec les données sur les régimes douaniers particuliers dont a besoin le secteur privé dans le cadre des dialogues Public-Privé. Conditionné par l'accord des Autorités supérieures
Mobilisation des recettes	Disposer d'un plan de contrôle interne incluant le contrôle des pouvoirs décisionnaires de façon régulière	DGD	CT (1 an)	Exécution du Plan d'audit annuel 2026	Audit sur les contrats de performance des inspecteurs, audit sur les opérations des expressistes, audit sur le processus d'évaluation en douane auprès du SVO (Service de la Valeur et de l'Origine) Suivi de l'application des recommandations dans les rapports d'audit	1 an	Rapports d'audit disponible Rapports de suivi disponibles	Faisable sous conditions	En cours de réalisation Certaines recommandations pourraient ne pas être appliquées faute de moyen (ressources humaines, financières)

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Mobiliser les données pour systématiser le contrôle interne, incluant les audits dans le système informatique de dédouanement	DGD	CT (1 an)	Audit du système de dédouanement	Procéder à l'audit du système SYDONIA	1 an	Rapport d'audit disponible	Faisable sous conditions	Auditeur informatique spécialisé requis Sous condition de la disponibilité de financement.
			MT	Recours à un logiciel d'analyse de données pour optimiser la fonction d'audit	Acquérir un logiciel tel que l'IDEA	2 ans	Logiciel d'analyse de données disponible et opérationnel	Faisable sous conditions	Cette activité s'aligne aux recommandations formulées par l'expert de l'AFRITAC SUD dans le cadre de sa dernière mission d'assistance technique en 2025. L'éventuelle assistance de l'expert dans l'élaboration des TDR relatifs à l'acquisition de ce logiciel est à confirmer lors de la prochaine mission (mai 2026)

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Mobilisation des recettes	Accroître l'efficacité de la CCED en réduisant les délais de traitement.	DGD	CT (1 an)	Renforcement du recours en douane	Digitaliser les procédures sur la gestion des litiges et du contentieux douanier Mettre à jour les textes réglementaires relatifs au recours en douane et les procédures d'arbitrage	1 an	Taux de traitement des recours en douane en moins de 3 mois	Faisable	En cours de réalisation Le traitement inclut des dossiers en souffrance, cible fin 2026: 50% Difficulté organisationnelle liée à la disponibilité des membres (surtout le Président)
Mobilisation des recettes	Rajout : Améliorer le recouvrement des recettes non fiscales (RNF)	DGT	MT (2ans)	Recensement de toutes les recettes non fiscales	Identifier les RNF	3-24 mois	Taux d'exhaustivité de recensement des recettes (par Ministère, par nature de recette, par zone géographique)	Faisable sous conditions	
				Elaboration des textes particuliers sur le recouvrement des RNF	Mettre en place un comité de rédaction des textes	3-6 mois	Acte de nomination des membres du comité de rédaction	Faisable	
					Rédiger les textes relatifs à l'harmonisation des recouvrements des RNF	6-18 mois	Taux de couverture des thématiques	Faisable sous conditions	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
					Soumettre les projets de textes pour validation technique et politique	18-24 mois	Textes sur le recouvrement des RNF adoptés et disponibles	Faisable sous conditions	
				Recouvrement des RNF par des structures dédiées au niveau des postes comptables	Mettre en place des structures dédiées au recouvrement des RNF dans les postes comptables	6-9 mois	Acte de nomination des structures dédiées au recouvrement des RNF	Faisable sous conditions	
					Renforcer la capacité des agents dédiés aux structures de recouvrement des RNF	9-15 mois	Nombres d'agents formés et opérationnels	Faisable sous conditions	
					Améliorer le taux et le délai de recouvrement des RNF au niveau des structures dédiées	15-24 mois	Taux de recouvrement des RNF par rapport à l'année N-1 Taux de réduction des délais de recouvrement	Faisable sous conditions	
				Déploiement de la version améliorée du SIGRNF	Elargir les sites de déploiement du SIGRNF au niveau des Trésoreries Générales (TG)	6-12 mois	Taux de déploiement et d'utilisation effective du SIGRNF	Faisable sous conditions	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Gestion des Finances Publiques	Réactiver la plateforme de coordination des organismes de contrôle des finances publiques	Cour des comptes IGE DGCF CDBF DAI DBIFA CNM TF	CT (6-12 mois)	Adoption d'un protocole d'accord régissant l'organisation et le fonctionnement de la Plateforme des Organes de Contrôle des Finances Publiques (OCFP)	Création d'un comité de rédaction du protocole d'accord Rédaction collégiale d'un projet de protocole d'accord à faire signer par les Autorités concernées. Organisation d'un atelier de pré validation Organisation d'une cérémonie officielle de signature du protocole	6-12 mois	Protocole d'accord signé Cérémonie officielle de signature du protocole		
Gestion des Finances Publiques	Renforcer le cadre institutionnel de l'IGE, notamment en prévoyant une possibilité d'auto-saisine	IGE	CT	Adoption de la loi portant organisation et fonctionnement de l'IGE	Finalisation de l'avant-projet de loi, Soumission de l'avant-projet de loi aux autorités d'adoption Suivi du processus d'adoption	MAI 2026 - DECEMBRE 2027	Cérémonie officielle de signature du protocole		
			CT	Développement de l'outil de travail (manuel	Recrutement d'un consultant		manuel de procédures sur		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				de procédure de contrôle des recettes)	Validation du manuel Renforcement de capacité sur le manuel Application du manuel de procédure à travers un projet pilote de contrôle des recettes		le contrôle des recettes adopté rapports de contrôle diffusés		
Gestion des Finances Publiques	Intensifier le contrôle (IGE, Cour des Comptes, DAI) sur les administrations de recettes	IGE Cour des comptes DAI	CT (6-12 mois	Réalisation d'un audit des recettes par la Cour des comptes (PTA second semestre 2026 : TVA, dépenses fiscales) Suivi du processus d'adoption Réalisation d'un audit de la gestion des recettes par la DAI	Elaboration des termes de référence de l'audit de gestion des recettes Soumission pour validation des termes de référence de l'audit de la gestion des recettes aux Autorités Supérieures du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	6 mois	Audit de la gestion des recettes réalisé		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Gestion des Finances Publiques	Rajout: Intensifier le contrôle et les missions d'audit des comptes de tous les organismes publics <i>(cf. Annexes)</i>	DBIFA	CT (1 an)	Réalisation de façon récurrente des audits sur les comptes et états financiers de l'Etat, des Collectivités et des Etablissements publics	Améliorer la fiabilité des comptes publics et renforcer la discipline financière pour une réduction des risques de gestion irrégulière	12 mois	Taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits		
Gestion des Finances Publiques	Poursuivre l'évolution vers le contrôle a posteriori, notamment au sein de la DGCF <i>(cf. Annexes)</i>	DGCF	CT (6-12 mois)	Allègement du contrôle a priori	Augmenter les seuils du CHED et élargir les natures des dépenses soumises aux CHED	12 mois	Texte adopté		Projet de texte déjà élaboré mais en attente de validation des autorités supérieures
			CT (6-12 mois)	Mise en place du contrôle a posteriori avant paiement	Elaborer et proposer un projet de texte réglementaire concernant le contrôle avant paiement	12 mois	Texte adopté		Approche déjà appliquée avec une montée en puissance progressive
			CT (6-12 mois)	Renforcement du contrôle a posteriori	Augmenter le taux de couverture des contrôles en termes de montant contrôlé	12 mois	Taux de couverture des contrôles		Le taux est définis par rapport aux montants de la dépense et/ou à la situation géographique de l'objet de la convention
Gestion des Finances Publiques	Poursuivre la montée en puissance de l'audit interne, notamment au travers d'un renforcement du	DAI	(12-18 mois)	Modification du Décret régissant l'organisation et le fonctionnement du Ministère de	Rédaction des dispositions modificatives des articles relevant de la Direction de l'Audit Interne et ses attributions	12-18 mois	Décret régissant l'organisation et le fonctionnement du Ministère de l'Economie et		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	positionnement de la DAI au sein du MEF (transformation en Direction Générale), d'un renforcement quantitatif et qualitatif de ses effectifs et d'une affirmation de son rôle de pilotage et d'appui technique pour la diffusion de l'audit interne dans les autres ministères.			L'Economie et des Finances, notamment en ses articles sur les dispositions relevant de la Direction de l'Audit Interne Recrutement (en interne ou externe) de personnel qualifié et expérimenté en audit Collaboration avec les autres structures d'audit interne des Ministères pour la mise en place de la plateforme d'audit interministériel, piloté conjointement avec la Direction de l'Audit Interne du Ministère en charge de la Refondation	Lancement d'un appel à candidatures pour le recrutement d'auditeurs qualifiés et expérimentés Réunion des structures d'audit ministériel pour prise de décision sur les activités à mener pour le renforcement de la plateforme : prise d'un texte réglementaire régissant l'organisation et le fonctionnement de la plateforme Réalisation des activités de communication et de sensibilisation du métier d'audit interne (Information, Education et Communication ou IEC), à travers la diffusion de la Charte de l'audit interne		des Finances, notamment en ses articles sur les dispositions relevant de la Direction de l'Audit Interne, modifié Appel à candidatures pour le recrutement d'auditeurs qualifiés et expérimentés effectué Plateforme d'audit ministériel opérationnel et régi par un texte réglementaire Nombre de campagnes de sensibilisation organisées		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Gestion des Finances Publiques	Assurer l'accès aux SI du MEF pour les institutions de contrôle interne (IGE, DAI...) ou externe (Cour des Comptes) <i>(cf. Annexes)</i>	DSI	CT (18-24 mois)	Validation des documents de cadre de gouvernance du S.I du MEF du projet Transformation Digitale des Métiers des Finances Publiques (TDMFP) par les autorités supérieures Mise en place d'une référentielle unique pour les S.I Recensement des besoins métier et exigence des organes de contrôle avant le développement du Module "CORE IFMSS" Mise en Œuvre de la Phase II du Projet TDMFP et recherche de	Mise en place du module "CORE IFMSS" Noyau unique pour la gestion des exécutions budgétaire; Mise en Œuvre des développements des modules S.I selon les projets inscrits dans le document de gouvernance du S.I du MEF Mise en œuvre du Schéma Directeur des systèmes d'Information (SDI).	24 Mois	Système d'information du MEF Interopérable et Noyau unique "CORE IFMSS" pour GFP	Faisable sous conditions	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				Financement pour la suite du PRODIGY					
Gestion des Finances Publiques	Mettre en œuvre les recommandations du Pilier IV du rapport MAPS (cf. Annexes)	ARMP CNM	CT (18-24 mois)	Réalisation d'une étude pour définir une organisation plus adaptée au fonctionnement de la CNM (Recommandations issues du MAPS II page 104 risque élevé). Définition d'un mécanisme pour permettre à la CNM d'appliquer un système de contrôle a priori dynamique (sans fixation des seuils de contrôle a priori) (Recommandation)	Organisation d'un atelier national de concertation Révision de l'Arrêté n° 20442/2019/MEF du 17 septembre 2019 fixant les modalités du contrôle a priori et a posteriori exercé par la CNM (à vérifier) Opérationnalisation du PRS et renforcement des capacités opérationnelles des agents des CRM en dématérialisation du contrôle Vulgarisation des manuels de contrôle dématérialisés de la passation des marchés publics	24 mois	Rapport d'atelier Rapport de mission, nombre de contrôleurs formés, nombre de séances tenues Propositions y afférentes issues de la CNM	Faisable	Toutes les activités sont faisables pour la Commission Nationale des Marchés, nous vous communiquerons les réalisations au fur et à mesure, Les projets de révision de textes seront envoyés à l'ARMP

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				ns issues du MAPS II Book Maps p14). Élaboration de la stratégie nationale de contrôle 2026-2028 Réglementation des délais de contrôle a priori (Recommandations issues du MAPS II Page 102). Déploiement régional du Procurement Review System (PRS) Participation active à la révision des textes et des documents relatifs aux marchés publics	Contribution à tous travaux requis entrant dans le cadre des révisions des textes et documents relatifs aux marchés publics				

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				Priorisation des recommandations MAPS Pilier IV Coordination ARMP/CNM pour suivi Identification des acteurs clés	Organiser des ateliers de planification et d'orientation Élaborer un plan d'action détaillé avec responsabilités Mettre en place un calendrier de suivi trimestriel	24 mois	% de recommandations MAPS implémentées Rapports trimestriels de suivi	Faisable	Aligné sur l'objectif global d'amélioration de la transparence et de l'intégrité dans le système de passation des marchés
				Renforcer la participation de la société civile aux réformes du système de marchés publics	Organiser des consultations et ateliers avec OSC et secteur privé Formaliser la participation dans le cadre légal ou réglementaire		Nombre de consultations réalisées Contributions intégrées dans les réformes	Faisable	Répond au constat que 75% des acteurs jugent le processus non transparent
				Renforcer les moyens financiers et humains pour les formations	Étude de financement autonome (redevance de régulation) Organisation de sessions régulières pour acteurs publics et privés		Nombre de formations réalisées % de participants du secteur privé formés	Faisable	Permet d'améliorer la couverture et régularité des formations
				Institutionnaliser un cadre de partenariat avec la société civile pour le contrôle citoyen	Signature de conventions de collaboration Organisation d'ateliers de renforcement de capacité pour OSC		Nombre de partenariats établis Activités de contrôle citoyen réalisées	Faisable	Facilite l'accès à l'information et le contrôle par la société civile

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				Déployer la plateforme en ligne e-GP pour tous les marchés	Finaliser développement, tester interopérabilité, former les utilisateurs		% de marchés publiés sur e-GP Taux d'accès et d'utilisation par les acteurs	Faisable	Réduction du risque lié à l'incomplétude des données SIGMP
				Permettre à la DAI de programmer librement ses audits	Adoption de dispositions réglementaires permettant la planification autonome		Nombre d'audits planifiés et réalisés Respect du calendrier d'audit	Faisable	Renforce l'indépendance et l'efficacité des audits internes
				Suivi et mise en œuvre des recommandations des audits internes et Cour des comptes	Tableau de bord interactif de suivi Publication annuelle des rapports et sanctions		% de recommandations suivies Nombre de sanctions appliquées	Faisable	Garantir la transformation des recommandations en actions concrètes
				Renforcer contrôle interne des autorités contractantes	Elaborer un manuel d'audit Formation des agents responsable		Nombre de contrôles internes réalisés Conformité avec le manuel	Faisable	Permet la supervision des marchés inférieurs aux seuils de contrôle a priori
				Dématérialisation des plaintes et recours	Mise en place de la procédure électronique intégrée à l'e-GP Effectuer de suivi des délais de traitement		% de plaintes traitées dans les délais Publication systématique des décisions	Faisable	Améliore l'efficacité et la transparence des recours

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				Développement de l'offre de formation à l'intégrité et éthique	Concevoir un programme de formation, financement participatif		Nombre de sessions de formation réalisées % d'acteurs formés	Faisable	Favorise l'adoption des pratiques éthiques et lutte contre la corruption
				Collaboration avec BIANCO pour promouvoir les mesures anti-corruption dans les entreprises	Mettre en place des initiatives conjointes, ateliers et guides de bonnes pratiques		Nombre d'entreprises participantes Nombre de mesures internes adoptées	Faisable	Favorise l'adoption des pratiques éthiques et lutte contre la corruption
Gestion des Finances Publiques	Publier un rapport sur les 10 marchés au montant le plus élevé signés dans le dernier exercice et sur les 10 marchés les plus importants conclus par voie de négociation directe (contenu du rapport : ministère ou institution implique, nom du soumissionnaire et bénéficiaires effectifs, valeur du contrat, justification du recours à un mode de contractualisation dérogatoire).	ARMP CNM MEF	CT (6-12 mois)	Mise en exergue "des 10 marchés au montant le plus élevé signés dans le dernier exercice et sur les 10 marchés les plus importants conclus par voie de négociation directe" dans le rapport de contrôle	Répertorier et rapporter dans le rapport de contrôle "les 10 marchés au montant le plus élevé signés dans le dernier exercice et sur les 10 marchés les plus importants conclus par voie de négociation directe"	Prioritaire	Effectivité de l'intégration des informations requises dans le rapport de contrôle	Achevé	- Rapports de contrôles a priori 2023-2024-2025 effectués par la Commission Nationale des Marchés disponibles - Rapports de contrôles a posteriori 2021-2022-2023-2024 effectués par la Commission Nationale des Marchés disponibles téléchargeables sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances de Madagascar :

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	(cf. Annexes)								https://www.mef.gov.mg/
Gestion des Finances Publiques	Mettre en place un suivi effectif des entreprises publiques à fort enjeu (JIRAMA, Madagascar Airlines / Air Madagascar) au sein du MEF (cf. Annexes)	DGT DGBF/DB	PRIORIT	Mise en place d'un Outil de Suivi des Sociétés à Participation de l'Etat (OSSPE)	Conception et développement de l'outil (OSSPE)	2026-2028	Outil approprié	Faisable	Projet en collaboration avec le projet PARRC, en cours de réalisation. Actuellement, en attente de l'ANO de l'AFD sur le résultat du recrutement de cabinet pour la réalisation des travaux.
				Utilisation de l'outil SOE Health Check Tool (SOE-HCT) pour les entreprises publiques non financières	Outil opérationnel (SOE - HCT)	Achévé	Utilisation de l'outil	Achévé	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				Pour AIR MADAGASCAR : suivi de la tenue de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes des exercices 2022 à 2024	Envoi de lettre de rappel concernant la tenue de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes 2022 à 2024	Achevé	Lettre de rappel envoyée	Achevé	MADAGASCAR AIRLINES : non faisable l'Etat n'étant pas actionnaire de MADAGASCAR AIRLINES, le SPFE ne dispose pas d'informations sur la gestion de la société. Cependant, les états financiers audités de la société ainsi que l'état détaillé des dettes envers l'Etat ont été demandés par le service le 03/11/2025 (lettre n°387-2025-MEF/SG/DGT/DOF/SPFE-DP2). En réponse, MADAGASCAR AIRLINES a transmis la situation de ses dettes envers l'Etat (total au 21/11/2025: 98 318 402 961,45 Ar). Les états financiers audités n'ont pas été transmis.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				Pour JIRAMA : - Elaboration du plan de redressement financier 2025-2028 - Elaboration du mécanisme d'apurement des dettes - Revue et validation de la dette et des arriérés croisés de la JIRAMA par un cabinet FORVIS MAZARS - Rendre traçable dans le SIIGFP les transferts de crédits de l'Etat vers la JIRAMA	JIRAMA : - Suivi mensuel de l'apurement des dettes par les parties prenantes -réinscription dans le LFR 2026 et LFI 2027 du compte "6556 : Transfert pour charge d'intervention" dont l'objet lors de l'exécution est : "plan de redressement de la JIRAMA" dans le budget du MEH - suivi de l'exécution budgétaire des transferts	JIRAMA : A : 2025 – 2028 JIRAMA : réinscription dans le Budget des transferts : 2026	JIRAMA: Zéro nouvel arriéré Transfert de la JIRAMA traçable (dans le budget et lors de l'exécution budgétaire)	Faisable sous conditions	JIRAMA : L'attribution de la Direction du budget est limitée sur le suivi et contrôle de l'exécution du transfert global
Gestion des Finances Publiques	Publier dans les délais légaux les états financiers de toutes les entreprises publiques à participation majoritaire, y	DGT	CT - 1 an	Transmission des EF aux responsables du Site après la réunion des Assemblées Générales	Publication des EF des entreprises publiques sur le site du Trésor Public	Tous les ans	Pourcentage des états financiers des Sociétés à participation majoritaire ayant pu tenir une Assemblée	Achevé	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	compris l'opinion du commissaire aux comptes						Générale (50%) publiés		
				Rappel systématique aux EP du respect des dispositions réglementaires	Envoi de la lettre de rappel systématiquement aux EP	Tous les ans	Pourcentage des Sociétés à participation financière de l'Etat ayant tenu leur Assemblée Générale	Faisable	
				Collaboration avec le Tribunal de Commerce pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires	Envoi d'une lettre de demande de collaboration au Tribunal de Commerce	Tous les ans	Lettre de demande de collaboration envoyée	Achevé	En attente de la réponse du Ministère de la Justice pour la lettre envoyée le 26/11/2025 (Action : faisable sous condition de ladite réponse)
Gestion des Finances Publiques	Continuer la sécurisation des processus de paie et de pension par la poursuite du recensement physique, le renforcement du contrôle interne et la limitation des contacts physiques	DGBF_DSP	CT (6-18 mois)	- Recenser les pensionnés retardataires ; - Identifier des pensionnés définitivement non recensés ; - Transmettre une Note aux Autorités	Poursuite de l'assainissement de la base de données suite au recensement physique des pensionnés	Mois 1-6	- Pourcentage de bénéficiaires irréguliers détectés ; - Nombre de suspensions temporaires appliquées; - Taux de régularisation	Faisable	Activités déjà en cours

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				Supérieures afin de leur laisser le soin de statuer sur le sort des pensionnés non recensés ; - Régulariser les pensions associées à des Dossiers Mères introuvables.			après suspension temporaire des pensions irrégulières ;		
Gestion des Finances Publiques		DGBF_DSP	CT (6-18 mois)	Mise en place d'un dispositif de Contrôle Interne au niveau de la DSP	- Solliciter l'appui du Service du Contrôle Interne pour l'étude du projet ; - Collaborer avec d'autres Ministères tels que le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère en charge de la Fonction Publique afin d'éviter les trop-perçus ou le paiement de droits fictifs à travers des réunions et des séances de travail en vue d'une mise en interopérabilité des systèmes d'informations détenus par chaque entité ;	Mois 1-8	- Nombre d'anomalies détectées dans la validation ; - Nombre de droits fictifs identifiés et corrigés ; - Pourcentage de dossiers mis à jour avec informations officielles ; - Economies mensuelles réalisées grâce à la réduction des paiements indus.	Faisable sous conditions	L'accomplissement du projet dépend de la volonté de chaque partie prenante

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
					- Ministère de l'Intérieur : pour la communication rapide des actes de décès pour les pensions ; - Ministère de la Justice : pour recueil et vérification de l'authenticité des décisions judiciaires et actes juridiques ; - Ministère de la FOP : pour vérification de l'authenticité des actes administratifs justifiant les droits liés à la solde et aux pensions de l'agent.				
Gestion des Finances Publiques		DGBF_DSP DGBF_DGEAE	CT (6-18 mois)	- Numériser les dossiers et pièces justificatives de solde et des pensions ; - Les indexer et les stocker dans une banque de pièces électroniques.	Dématérialisation des pièces justificatives relatives au traitement de la solde et des pensions	Mois 1-8	- Pourcentage de dossiers dématérialisés (version électronique utilisée) ; - Taux de consultation et validation électroniques ; - Nombre d'anomalies	Faisable	Le processus de numérisation est déjà en cours au niveau de l'Unité de Numérisation des Archives ou UNA) Dématérialisation des pièces justificatives relatives au traitement de la Solde et des pensions Opérationnalisation du module Gestion Electronique des

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
							détectées grâce à la traçabilité des opérations ; - Economies mensuelles réalisées grâce à la réduction des risques de fraudes et des coûts administratifs générés par le nouveau processus.		Dossiers (GRD) dans AUGURE et mise en place de ses supports (texte, infrastructure, etc.)
Gestion des Finances Publiques		DGBF_DSP	CT (6-18 mois)	- Présenter l'Outil de Gestion du Courrier (OGC) version améliorée ; - Centraliser la réception, l'enregistrement des courriers entrants, au niveau du guichet unique d'accueil des usagers; - Déployer un tableau de bord de suivi des activités	Mise en place de l'outil de Gestion du Courrier (OGC) version améliorée	2027	- Pourcentage de dossiers dématérialisés (version électronique utilisée); - Taux de consultation et validation électroniques; - Nombre d'anomalies détectées grâce à la traçabilité des opérations; - Taux de	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				permettant le suivi régulier des dossiers et des délais de traitement ;			dossiers traités dans les délais ; - Economies mensuelles réalisées grâce à la réduction des risques de fraudes et des coûts administratifs générés par le nouveau processus.		
Gestion des Finances Publiques		DGBF_DSP DGBF_DGEAE	CT (6-18 mois)	- Développer le logiciel de traitement de la validation des services précaires (en collaboration avec la cellule AUGURE) ; - Déployer le logiciel.	Mise en place d'un Logiciel de traitement de la validation des services précaires (en collaboration avec la cellule AUGURE).	2027	- Pourcentage de dossiers dématérialisés (version électronique utilisée); - Taux de consultation et validation électronique; - Nombre d'anomalies détectées grâce à la traçabilité des opérations; - Economies	Faisable	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
							mensuelles réalisées grâce à la réduction des risques de fraudes et des coûts administratifs générés par le nouveau processus.		
Gestion des Finances Publiques		DGBF_DSP	CT (6-18 mois)	- Organiser des ateliers d'échanges avec le Ministère de la Justice; - Suivre l'avancement du processus de développement de l'interface	Développement d'une interface numérique entre le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et le Ministère de la Justice (Min. Jus.), en matière d'oppositions sur solde et sur pensions	2027	- Pourcentage de dossiers dématérialisés (version électronique utilisée); - Taux de consultation et validation électroniques; - Nombre d'anomalies détectées grâce à la traçabilité des opérations; - Taux de dossiers traités dans les délais ; - Economies mensuelles	Faisable sous conditions	La mise en œuvre de ces activités nécessite l'intervention d'une autre entité qui est le Ministère de la Justice

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
							réalisées grâce à la réduction des risques de fraudes et des coûts administratifs générés par le nouveau processus.		
Gestion des Finances Publiques		DGBF MTEFOP	CT (6-18 mois)	-Assurer l'utilisation de l'application AUGURE pour tous les départements étatiques employeurs centraux et régionaux.	-Sensibilisation et Formation des ministères et institutions employeurs sur l'utilisation des modules de gestion des événements de carrière des agents l'Etat présents dans l'application AUGURE.	6 mois	Taux de couverture d'utilisation d'AUGURE	Faisable	En cours de réalisation
Gestion des Finances Publiques		DGBF_DSP DGBF_DGEAE MTEFOP	CT (6-18 mois)	Déployer le module de Gestion Électronique des Dossiers (GED) dans AUGURE.	Opérationnalisation du module Gestion Electronique des Dossiers (GED) dans AUGURE et mise en place de ses supports (texte, infrastructure, etc.).	18 mois	- Taux de couverture des départements utilisateurs par le module GED ; '- Taux de dématérialisation des dossiers administratifs ; '-Délai de traitement des dossiers.	Faisable	La mise en œuvre de cette activité reste tributaire de l'adoption des textes relatifs à la dématérialisation.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Gestion des Finances Publiques		DGBF_DSP DGBF_DGEAE MTEFOP	CT (6-18 mois)	Mettre en interopérabilité avec l'application AUGURE les systèmes d'information des autres secteurs (bases état civil et décès (Intérieur), jugements (Justice), actes FOP pour vérifications automatisées), Base Solde.H4	Conception, développement et interfaçage de l'application avec les autres systèmes.		- Nombre de protocoles d'échange de données mis en place. ¹- Nombre de systèmes d'information interconnectés avec AUGURE; ¹- Taux de réalisation des interconnexions prévues.	Faisable sous conditions	La réalisation dépend de la disponibilité de l'assistance technique ainsi que par l'accord des autorités supérieures.
Gestion des Finances Publiques	Rajout de recommandations: Renforcement structurel de la CDBF	CDBF		- Actualiser le cadre juridique concernant le CDBF;	- Réalisation d'un diagnostic du cadre juridique existant intégrant la nécessité de coordination inter-organes. -Elaboration d'un projet de réforme du cadre juridique; -Validation institutionnelle; Adoption et mise en œuvre de la réforme; -Diffusion et	24 mois	- Rapport de diagnostic juridique validé; -Loi révisée et adoptée.	Faisable sous conditions	Bien que le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) ne soit pas explicitement mentionné dans le rapport du Fonds Monétaire International (FMI), il n'en demeure pas moins un levier structurant dans le dispositif de gouvernance des finances publiques. En tant qu'organe de sanction des fautes de

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
					appropriation du nouveau cadre juridique.				gestion, le CDBF occupe une position stratégique en assurant l'effectivité de la discipline budgétaire et financière. Il intervient en aval des mécanismes classiques de contrôle (audit, inspection, contrôle interne et externe), en assurant le traitement des irrégularités constatées.
				- Appuyer ses capacités institutionnelles;	-Dotation d'un local approprié ; -Acquisition ou dotation de véhicules; -Acquisition de matériels informatiques et NTIC favorisant l'échange de données avec les autres organes de contrôle. -Renforcement des ressources humaines et ses compétences.		-Local fonctionnel mis à disposition du CDBF; -Nombre de véhicule acquis ou mis à disposition; -Nombre d'équipements informatiques acquis; -Système de gestion numérique de dossiers mis en place; -Nombre d'agent d'agents	Faisable sous conditions	Cette fonction est déterminante : elle permet de transformer les constats de dysfonctionnements en responsabilité effective des gestionnaires publics, contribuant ainsi à rompre les cycles d'impunité. Dans ce cadre, le renforcement du CDBF représente un investissement à fort impact, en ce qu'il consolide l'ensemble

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
							recrutés ou déployés; -Nombre de formations réalisées;		de la chaîne de contrôle, améliore la redevabilité des acteurs publics et constitue un levier concret de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance financière.
				- Renforcer la prévention des fautes de gestion dans la gestion des finances publiques.	- Elaboration et mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention des fautes de gestion intégrant un volet de coordination avec les autres institutions de contrôle; - Organisation de séances de sensibilisation conjointes pour harmoniser les pratiques auprès des acteurs budgétaires et des autorités de saisine ; -Elaboration et diffusion de guide pratique et guide de saisine.		- Document de stratégie de prévention élaboré et approuvé; -Nombre de séances de sensibilisation organisés auprès des acteurs budgétaire et des autorités de saisine ; -Nombre de guides pratiques élaborés.	Faisable sous conditions	Contraintes identifiées : insuffisante prise en compte et application de la discipline budgétaire et financière dans la gestion des finances publiques, Ressources budgétaires limitées, Conditions de réussite : appui technique et financier des partenaires pour accompagner la mise en œuvre, dotation budgétaire suffisante et priorisation par l'État., engagement politique fort pour rompre les cycles d'impunité

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Recommandations prioritaires (concernant le secteur minier)	Concernant les opérations sur l'or : Appliquer la réglementation contenue dans le décret 1345 en coopération avec d'autres agences gouvernementales, y compris les douanes et les autorités locales	Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques	CT	Poursuite du processus d'octroi d'agrément de comptoirs de l'or	Soumettre pour adoption en Conseil des Ministres les décisions d'octroi des agréments des comptoirs d'or en instance. Instruire les nouvelles demandes d'agrément	2027	Nombre de comptoirs d'or agréés: 20, Quantité d'or exporté: 500 kg	Faisable	En attendant la réouverture officielle de la procédure d'octroi d'agrément des comptoirs d'or, la réception des dossiers de demande d'agrément se poursuit au niveau de la COM.
Recommandations prioritaires (concernant le secteur minier)	Produire et publier un audit physique du volume d'or exporté par rapport à l'exportation d'or déclarée, ainsi que la publication de tous les contrats liés à l'extraction d'or et de minéraux critiques <i>(cf. Annexes)</i>	Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques	CT					Faisable sous conditions	La mise en œuvre de cette recommandation nécessite au préalable un renforcement des mécanismes de traçabilité et de suivi des flux d'or. Au stade actuel, un travail sur la fiabilité des données et la formalisation du secteur pourrait être priorisé avant d'envisager un audit. En ce qui concerne l'extraction de l'or, le cadre juridique repose sur des permis miniers et non des contrats.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Gouvernance et Opérations de la Banque	Adhérer aux garde-fous établis, qui comprennent : i) le respect des limites fixées dans la politique de gestion des réserves de change ;	Banky Foiben'i Madagasikara	PRIORIT immédiat	Surveillance des limites de 8% (avec une marge de déviation de 2%) représentant la part de l'or dans les réserves	1. Formalisation des limites et cadre de gestion (documents de référence) 2. Mise en cohérence et coordination entre limite des réserves et l'acquisition de dorés 3. Automatisation du système	Fin 2026	1. Directives en matière de gestion des réserves validées par le CA, et Cadre de Gestion validé par le CIR 2. PV de réunion entre DDO et CFM 3. Système TSI opérationnel		
Gouvernance et Opérations de la Banque	ii) l'application d'un prix d'achat de l'or qui tient compte des éventuels coûts supplémentaires que la BFM encourra, tels que l'affinage et les fluctuations des taux de change.	Banky Foiben'i Madagasikara	PRIORIT immédiat	Mise à jour et validation de l'algorithme de détermination de prix d'achat d'or	1. Mise à jour de l'algorithme 2. Validation de l'algorithme 4. Automatisation du système	Fin 2025	Algorithme mis à jour		Recommandation déjà réalisée et en vigueur au sein de BFM
Gouvernance et Opérations de la Banque	Permettre la détermination des prix dans le processus d'adjudication de devises en s'abstenant de toute communication bilatérale avec les soumissionnaires et	Banky Foiben'i Madagasikara	CT (6 mois)	Mise en œuvre des recommandations de l'Assistance technique du FMI de septembre 2024 : - Mise en œuvre de la plateforme	- Mise en œuvre du système de cotation sur le marché des changes - Mise en œuvre des interventions bilatérales sur le MID pour le lissage de la volatilité, et recours à des interventions par adjudication pour la	Début second semestre 2026	- Plateforme Market Tracker plus opérationnel - Déclaration d'adhésion au FX Global Code publiée		Recommandations déjà opérationnelles pour BFM : l'échange bilatéral avec les banques visant à donner une indication préalable des taux n'est pas pratiqué.

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	déterminer les résultats des enchères uniquement sur la base des offres soumises.			Market Tracker Plus de LSEG - Amélioration du processus d'intervention de BFM sur le MID - Adoption du FX Global Code	reconstitution des réserves de change. - Publication de la déclaration d'adhésion au FX Global Code				
Gouvernance et Opérations de la Banque	Achever la mise en œuvre du cadre de LBC/FT conformément à la nouvelle législation.	Banky Foiben'i Madagasikara	MT	1. Actualiser l'instruction portant sur l'organisation du dispositif interne LBC/FT de 2019 pour les aligner sur la législation LBC/FT de 2023.	Gap analysis des textes, constitution d'un groupe de travail, rédaction de la version révisée, consultations internes, validation et communication interne	Fin 2027	Instruction sur dispositif interne de LBC/FT révisées, approuvées et adoptées		L'achèvement du dispositif LBC/FT repose sur quatre priorités : Institutionnaliser la fonction conformité LBC/FT (indépendance et gouvernance) Formaliser le cadre normatif et la cartographie des risques Digitaliser les contrôles (filtrage, surveillance) Diffuser une culture de conformité à l'échelle de BFM
				2. Finaliser et valider le manuel de procédures LBC/FT applicable aux opérations	Recensement des procédures existantes, rédaction des procédures détaillées, organisation d'ateliers techniques,		Manuel de procédures de LBC/FT validé et adopté		Au regard des standards internationaux, l'enjeu n'est pas seulement de mettre en place un dispositif LBC/FT,

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				internes de la BFM.	validation du manuel et diffusion				mais de démontrer qu'il est doté de ressources suffisantes, compétentes et adaptées au niveau de risque.
				3. Mettre en place les contrôles LBC/FT internes (détection, déclaration, traçabilité).*	Définition des indicateurs d'alerte de BC/FT, Élaboration d'un processus de détection, Mise en place d'un registre des alertes, Procédure de déclaration d'opérations suspectes, Mise en place de contrôles périodiques		Contrôle effectif des opérations internes (formulaire KYC disponible, nombre de dossiers examinés, nombre de déclaration d'opération suspecte)		
				4. Adapter et déployer le système informatique LBC/FT (TSI de BFM) pour couvrir les opérations internes.	Analyse des besoins fonctionnels, Définition des spécifications techniques, Intégration des bases de données de sanctions, tests fonctionnels et utilisateurs, déploiement progressif		Système AML fonctionnel (liste des Personnes politiquement exposées (PPE) et des bénéficiaires effectifs, liste des pays ou entités sanctionnés		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
				5. Former les agents concernés aux nouvelles procédures et outils.	Élaboration d'un programme de formation de LBC/FT, Organisation de sessions de formation, Exercices pratiques, évaluations des connaissances		Nombre d'agents formés		
				6. Lancer les audits internes LBC/FT conformément à la politique adoptée.	Autoévaluation de l'efficacité du dispositif interne		Rapport d'audit interne et rapport d'autoévaluation du dispositif interne		
Surveillance du secteur financier	A l'occasion de la prochaine révision de la Loi Bancaire, modifier la composition du Collège de supervision de manière à supprimer la représentation de l'Etat. <i>(cf. Annexes)</i>	CSBF	MT (2ans)	Révision de la loi bancaire	. Projet d'amendement . Avis de la CSBF (Commission) - Echanges avec la profession . Processus d'adoption (CRDA, MEF, Conseil, AN, Sénat, HCC)	2028	Loi bancaire révisée incluant la modification de la composition du Collège de supervision		Échéance proposée par la Mission (2/3 mois) irréaliste compte tenu du délai nécessaire pour les travaux préalables et le processus d'adoption de la loi

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Surveillance du secteur financier	Renforcer légalement la protection juridique du personnel de la SGCSBF de manière à le protéger contre toute poursuite pour les mesures prises de bonne foi dans l'exercice de leur fonction et à prendre en charge les coûts liés à la défense de leurs actions.	CSBF	MT (2 ans)	Révision de la loi bancaire	. Projet d'amendement . Avis de la CSBF (Commission) . Echanges avec la profession . Processus d'adoption (CRDA, MEF, Conseil, AN, Sénat, HCC)	2028	Loi bancaire révisée incluant les dispositions sur la protection des agents de la CSBF		
Surveillance du secteur financier	Rédiger les procédures internes définissant les modalités de mise en place de plan de supervision et les procédures internes guidant les membres et le Collège de supervision du CSBF dans la détermination des mesures adaptées au type et à la gravité des faiblesses ou des manquements à la réglementation. <i>(cf. Annexes)</i>	CSBF	MT (2 ans)	Rédaction des procédures et du cadre opérationnel d'intervention, suivant le principe de proportionnalité des mesures de supervision par rapport aux anomalies constatées	Etude des standards internationaux, benchmarking Rédaction des procédures Validation par la CSBF (Commission)	2027	Procédures rédigées et validées par la Commission		

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Surveillance du secteur financier	Publier le décret fixant le montant et les modalités de prélèvement des sanctions pécuniaires et astreintes que la CSBF peut infliger aux établissements de crédit en cas de non-respect de la Loi Bancaire et des instructions qu'elle a émises.	CSBF	MT (2 ans)	Rédaction du projet de décret	- Etude des standards internationaux - Rédaction du projet de décret - Echanges avec la profession - Avis de la CSBF (Commission) - Processus d'adoption (MEF, Conseil)	2026	Décret adopté		Echéance pourrait être anticipée à 2026 pour répondre aux exigences du GAFI
Surveillance du secteur financier	Renforcer les moyens humains et matériels mis à la disposition de la CSBF pour lui permettre d'assurer de façon satisfaisante l'ensemble des travaux qui lui ont été confiés par la Loi bancaire.	CSBF	MT (2 ans)	Renforcement des effectifs	Recrutements	2027	Postes pourvus		Processus en cours (première vague de recrutements prévue prendre fonctions au deuxième trimestre 2026)

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
Surveillance du secteur financier	Rédiger l'ensemble des instructions prévues dans la Loi Bancaire concernant (i) les modalités d'agrément des établissements de crédit et (ii) la composition, le fonctionnement et les attributions des structures de gouvernance ainsi que les conditions de désignation de leurs membres respectifs	CSBF	PRIORIT	i) Rédaction de l'instruction sur l'agrément ii) Rédaction de l'instruction sur la gouvernance	Etude des standards internationaux Rédaction des projets d'instructions Echanges avec la profession Adoption par la CSBF (Commission)	2026 2027	Instructions adoptées par la CSBF et notifiées à la profession	i) Nécessaire fait : Instruction N° 001/2025-CSBF du 03/04/2025 relative à l'agrément des banques et des EF déjà adoptée et notifiée ii) Instruction sur la gouvernance : planifiée en 2027	
Surveillance du secteur financier	Rédiger les textes réglementaires sur les exigences de transparence et d'informations pour les établissements de crédit, en ligne avec les principes bâlois (Principe 28) et autres publications indispensables des	CSBF	MT (2 ans)	Rédaction de l'instruction sur les exigences de transparence et d'informations pour les établissements de crédit	Etude des standards internationaux Rédaction des projets d'instructions Echanges avec la profession Adoption par la CSBF (Commission)	2028	Instruction adoptée par la CSBF et notifiée à la profession	Chantier corollaire du projet de réforme de la réglementation comptable suivant les normes IFRS	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
	BCP des accords de Bâle.								
Surveillance du secteur financier	Achever la rédaction et diffuser l'instruction sur les relations avec les parties liées en s'assurant qu'elle respecte bien l'intégralité des critères du Principe 20 des BCP.	CSBF	MT (2 ans)	Rédaction de l'instruction sur les relations avec les parties liées	Etude des standards internationaux Rédaction des projets d'instructions Echanges avec la profession Adoption par la CSBF (Commission)	2026	Instruction adoptée par la CSBF et notifiée à la profession		
Surveillance du secteur financier	Publier les travaux réalisés par la CSBF et la manière dont elle s'acquitte des attributions qui lui ont été confiées par la Loi bancaire pour accroître la solidité du secteur bancaire et sa capacité à lutter contre la corruption.	CSBF	CT (1 an)	Publication du rapport annuel de la CSBF à compter de 2026	Rédaction du rapport Validation interne	2027	Rapport annuel publié		
Surveillance du secteur financier	Élaborer une méthodologie fondée sur les risques en matière de LBC/FT pour le secteur financier, et particulièrement pour le secteur bancaire.	CSBF	CT (6-12 mois)	Élaboration de la méthodologie de supervision fondée sur les risques en matière de LBC/FT	Etudes, benchmarking Rédaction du document de méthodologie	2026	Document de méthodologie rédigé	Nécessaire fait. Document de méthodologie déjà transmis à l'ESAAMLG en vue de	

DOMAINES	Recommandations	ENTITES	Période de mise en œuvre	Activités concourant à la mise en œuvre des recommandations	Actions à mener	Echéance de réalisation	Indicateurs de résultats	Statut de la Recommandation	Observations ou Commentaires sur la recommandation
								l'évaluation de Madagascar par rapport aux principes du GAFI	

VII. Mécanisme de suivi de la réalisation du Plan d'actions

La mise en œuvre des activités incluses dans le présent Plan d'actions en fonction de l'échéance de réalisation fixée incombe à chaque entité concernée.

A cet effet, il est proposé que la mise en œuvre du Plan d'actions soit assortie d'un processus de suivi suivant la démarche inclusive et participative initiée lors de son élaboration.

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), ayant assuré la coordination générale du processus d'élaboration du Plan d'actions, assurera au même titre la coordination du processus de suivi de la mise en œuvre des activités. Un mécanisme de compte-rendu trimestriel sera mis en place pour renseigner les états d'avancement respectifs de la mise en œuvre du Plan d'actions au niveau de chaque entité concernée.

Le processus de suivi se présente comme-suit pour chaque activité :

- La désignation du responsable principal et les entités associées, l'indicateur de résultat et les échéances prévues ;
- L'exigence de publication ou non des livrables ;
- L'ordre de priorisation des actions ;
- Le taux d'avancement de la mise en œuvre de chaque action fournie trimestriellement permettant un suivi rapproché des activités ;

Dans cette démarche, des « Lead Domain » de la mise en œuvre du présent Plan d'actions seront en charge de la coordination technique des activités relevant de leurs Domaines respectifs.

Pour chaque Domaine, est présentée comme-suit la répartition des acteurs nationaux et les Lead Domain :

Numéros	DOMAINES	ENTITES	LEAD DOMAIN
Domaine 1	Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption	Présidence de la Réfondation de la République de Madagascar Primature Ministère de la Justice Comité pour la Sauvergarde de l'Intégrité (CSI) Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) Sampandraharaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola sy Famatsiam-bola ny Fampihorohoroana (SAMIFIN) Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) Direction Générale des Impôts (DGI) Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI) Pôle Anti-Corruption (PAC) Ordre des avocats	Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC)
Domaine 2	Etat de droit	Ministère de la Justice Primature Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG) Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) Ministère de l'Industrialisation et du Développement du Secteur Privé (MIDSP) Ministère du Commerce et de la Consommation (MCC) Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers (MATSF) Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS) Economic Development Board of Madagascar (EDBM) Ordre des Avocats	MINISTERE DE LA JUSTICE
Domaine 3	LBCFT	Sampandraharaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola sy Famatsiam-bola ny Fampihorohoroana (SAMIFIN) Ministère de la Justice Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) Direction Générale du Trésor (DGT) Comité de Coordination et d'Orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (CNOC) Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI) Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) Pôle Anti-Corruption (PAC) Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) Ministère de la Sécurité publique (MSP) Ministère délégué chargé de la Gendarmerie Nationale (MDGN) Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) Ministère des Affaires Etrangères (MAE) Ministère de la Population et des Solidarités (MPS) Ordre des avocats Ordre des experts comptables et financiers (OECFM) Direction Générale des Impôts (DGI) Direction Générale du Trésor (DGT) Direction Générale des Douanes (DGD)	SAMIFIN
Domaine 4	Mobilisation des recettes	Direction Générale des Impôts (DGI) Direction Générale des Douanes (DGD) Economic Development Board of Madagascar (EDBM) Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS) Ministère des Mines Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique (MTEFOP) Ministère Energie et Hydrocarbures (MEH)	MEF/SG/Unité de Politique Fiscale
Domaine 5	Gestion des Finances Publiques	Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) Commission Nationale des Marchés (CNM) Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) / Direction des Soldes et des Pensions (DSP) Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) / Direction de la Gestion des Effectifs des Agents de l'Etat (DGEAE) Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) / Direction du Budget (DB) Direction Générale du Trésor (DGT) Cour des comptes Inspection Générale de l'Etat (IGE) Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF) Direction de l'Audit Interne (DAI) Direction des Systèmes d'Information (DSI) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique (MTEFOP) Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF)	MEF
Domaine 6	Gouvernance et Opérations de la Banque centrale	Banky Foiben'i Madagasikara (BFM)	BFM
Domaine 7	Surveillance du secteur financier	Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF)	BFM
Domaine 8	Recommandations prioritaires (secteur minier)	Ministère Mines et Ressources Stratégiques	MMRS

Chaque Lead Domain sera en charge de renseigner le cadre de suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions, tel que présenté comme suit :

Cadre de suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions

ENTITE CONCERNE :																
DOMAINE :																
RECOMMANDATION :																
Activité	Action	Responsable principal	Entité(s) associée(s)	Indicateur de résultat	Échéance	Exigence de publication	Priorité	Taux d'avancement								Observation
								Année n				Année n+1				
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	

VIII. Lettres de validation technique par entité

Les Lettres de validation technique obtenues de chaque entité sont annexées au présent Plan d'actions afin d'attester de l'engagement de chaque acteur national à mettre en œuvre les recommandations du Rapport.

LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE
GOUVERNANCE ET DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte de la PRESIDENCE DE LA
REFONDATION DE LA REPUBLIQUE

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

28 JUL 21
Fait à Antananarivo, le



ITIBAR OTTMAN

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du

-
- attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;
 - sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.

Fait à Antananarivo, le

Suivant mail envoyé à la DAI du MEF en date du 27/05/26, le lead domain 1 devrait également revenir au COPIL - SNCCC par coordination et harmonisation de la lutte contre la corruption au niveau national.



Aline RAKTSARIMANITRA
CT PM

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le 23 JUIN 2026


ERNAIVO Fanirisoa

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national, structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le
**Le Ministre de l'Industrialisation
et du Développement du Secteur Privé**



Ny Riana Nampoina RAHARIMANJATO

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
de CSBF / BEN.

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **29 JUIN 2026**

Le Secrétaire Général de la Commission de Supervision Bancaire et Financière :



Le Second Vice-Gouverneur du Banky Foiben'i Madagasikara :





**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte

de Ministère des Affaires étrangères

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **08 JUL 2026**

 **Ministère des Affaires Etrangères**
Antananarivo, le Secrétaire Général

RAZANADRASCA Marie
Léontine

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'État Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le 20 JUL 2026


RANJAVOLOLOANA Julie Claudette
Contrôleuse Générale de Police

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D'ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte de

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le 21 JUIL 2026



*général de division ZIPA Jean Hubert
Secrétaire général*

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte de

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le

Le Directeur Général


RAZAFINDRALAH, Rahely Herilala

Le Secrétaire Général


RAZANINDRANAKOTO Iouri Garisse

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte de

-
- attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;
 - sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.

Fait à Antananarivo, le 09 JUIN 2026

Le Directeur Général



RATSIAMANANA Mbinison Dorette

Le Secrétaire Général



RAZAFINDRANAKOTO Iouri Garisse

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte de

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le

Le PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
NATIONALE DES MARCHÉS

PANDRIANALISON Sitraka Tsitohaina

Le Secrétaire Général

RAZAFINDRAKOTO Iouri Garisse

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

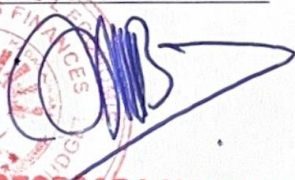
Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte de

-
- attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;
 - sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.

Fait à Antananarivo, le

Le Directeur Général


BOTOTSARA MBOLATINA
Lucien James

Administrateur des Services Financiers

Le Secrétaire Général


IDRAKOTO Iouri Garisse

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte de

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **04 JUIN 2026**

Le Directeur Général



Le Secrétaire Général



**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte de

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le

Le Directeur Général



Le Secrétaire Général



**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte de

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le

Le Directeur Général

Le Directeur Général des Douanes

*RANDRIANJAFY Antoine
Inspecteur des Douanes*

Le Secrétaire Général

★ RAOHATO Iouri Garisse

**LETTRÉ DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
de **MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**
DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **05 JUIN. 2026**

Le Directeur

RAFIDIMANANTSOA Herizo Stéphan
Le Secrétaire Général


OTO Iouri Garisse

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
de **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le



Le Directeur

LA LA ARSON Zo Ny Aina

Le Secrétaire Général



OTO Iouri Garisse

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le

**Pour LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION**

Par délégation

LE SECRETAIRE GENERAL



NDRIANTOMPONERA
Nalisoa Voahangiarimino
Administrateur Civil en Chef de Classe
Exceptionnelle

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le


[Signature]
SAMBANY Ruffin

Antananarivo, le 30 JUL 2026

LA SECRETAIRE GENERALE DU MINISTERE DE LA
POPULATION ET DES SOLIDARITES

À

N° 355 -26/MPS/SG.

Monsieur LE SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Objet : Validation technique du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du rapport d'assistance technique de diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption du fonds monétaire international, avril 2026.

Référence : Lettre n°252-2026-MEF/DAI du 1^{er} juin 2026

Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'action traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'action est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte du Ministère de la Population et des Solidarités.

- attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'action ;
- sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.

La Secrétaire Générale,

Pièce jointe :

Extrait du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du fonds monétaire international dans le rapport de diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption - Concernant le Ministère de la Population et des Solidarités (MPS).

Copie à :

Madame La Ministre de la Population et des Solidarités

« A titre de compte rendu »



RAKOTONIRINA Miarisoa Patricia

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **24 JUIN. 2026**

LE SECRETAIRE GENERAL



Dr. RAKOTONANDRASANA Adolphe

K

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du **MINISTERE DES MINES**

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **12 JUN 2026**
Le Secrétaire Général



RASAMIMANANA Georges

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

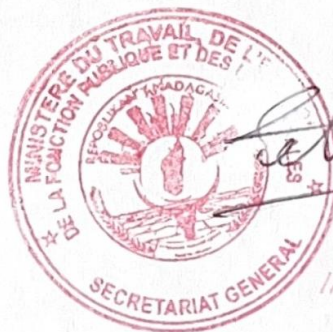
Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **15 JUN. 2026**



JAOSOLO Gelase
Inspecteur Général d'Administration

**LETTRÉ DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le

15 JUIN 2026



Le Président de la Cour des Comptes

RAKOTONDRAHAMINA Jean de Dieu

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **03 JUN. 2026**



**La Coordinatrice Nationale
Des Pôles Anti-Corruption**

RABARIJOHN RIVONANDRIANINA

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du CSI (Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité)*

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le 04 JUIN 2026



Le Président

Jean Louis ANDRIAMIFIDY

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le 02 JUIN 2026


LE DIRECTEUR GENERAL
Rado RAJHONSON



BUREAU INDÉPENDANT ANTI-CORRUPTION

Antananarivo, ce

05 JUN 2026

Le Directeur Général

à

Monsieur le Secrétaire Général
du Ministère de l'Economie et des Finances
MEF - Antaninarenina

N° : 74 -26/BIANCO/DG/CAB.

Objet : Validation technique du Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations du rapport d'assistance technique de diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption du FMI – Avril 2026.

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le plan d'actions y afférent traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte du Bureau Indépendant Anti Corruption (BIANCO),

- attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions :
- sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.

Comptant toujours sur votre précieuse collaboration dans la lutte contre la corruption,
Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, nos cordiales salutations.

RAZAKAMANANTSOA Gaby Nestor

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du Service de Renseignement Financier (SAMIFIN)

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **03 JUL 2026**



**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du BUREAU DU CADASTRE MINIER DE MADAGASCAR
(BCMM)

- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
- *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **29 JUIN. 2026**

**Le Directeur Général par intérim
du BCMM**

LOVASOA Arison André



**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

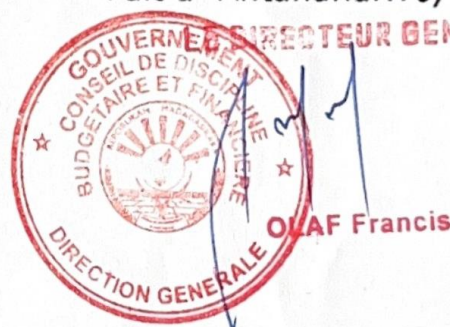
Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **03 JUN. 2026**



**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D'ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du

-
- attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;
 - sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.

Fait à Antananarivo, le **05 JUN. 2026**



RAFIKY Onis

sielle



PRÉSIDENCE DE LA REFONDATION
DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ETAT

Antananarivo, le 16 JUIN 2026

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSPECTION GENERALE
DE L'ETAT

A

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL
DU MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

N° 192-PRRM/SGP/DGIGE

- Antananarivo -

OBJET : Validation du plan d'actions relatif aux recommandations du rapport du FMI
sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption.

REFERENCE. : Votre lettre N°232-2026-MEF/DAI.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Direction Générale de l'Inspection Générale de l'Etat a procédé à l'examen minutieux du projet de plan d'actions, issu de la démarche inclusive et participative, que votre équipe a élaboré avec le concours de notre point focal.

Dans la mesure où ce document fait suite aux recommandations formulées dans le rapport d'assistance technique du Fonds Monétaire International (FMI) concernant le diagnostic de la gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, l'Inspection Générale de l'Etat tient à manifester sa volonté d'entériner le processus d'élaboration du plan d'actions destiné à la mise en œuvre desdites recommandations.

Ainsi, l'organisme que je représente confirme la validation formelle de ce document de plan d'actions, et s'engage à mettre en œuvre les activités qui y sont définies.

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
SECRETARIAT GENERAL

Arrivée le 16 JUIN 2026



125
RANDRIANARIVONY Daniel
Inspecteur Général d'Etat

**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **05 JUIN. 2026**

Le Directeur Exécutif



**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le **04 JUIN 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL



ANDRIANTAOLO Tsilavonjato Honoré

**LETTRÉ DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D'ACTIIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le 10 JUIN 2026

David RABENARO
Président OECFM



**LETTRE DE VALIDATION TECHNIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D' ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIAGNOSTIC DE GOUVERNANCE ET
DES VULNERABILITES A LA CORRUPTION DU FONDS MONETAIRE
INTERNATIONAL, Avril 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport d'assistance technique sur le diagnostic de gouvernance et des vulnérabilités à la corruption, avril 2026, le présent plan d'actions traduit la volonté politique de l'Etat Malagasy de renforcer la bonne gouvernance, de promouvoir la transparence et d'intensifier la lutte contre la corruption.

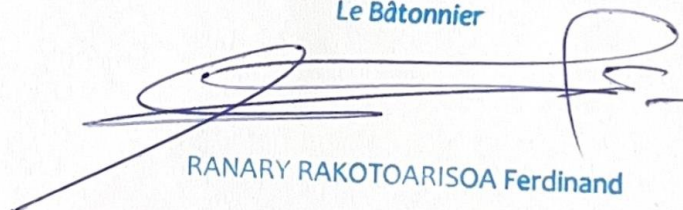
Fruit d'une démarche inclusive et participative, ce plan d'actions est un outil national structuré, assorti d'activités, d'indicateurs de résultats et d'échéances de réalisation pour répondre d'une manière efficace aux principaux enjeux identifiés en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

*En foi de quoi, nous soussignés, agissant au nom et pour le compte
du*

-
- *attestons avoir pris connaissance des actions et activités relevant de notre domaine de compétence dans le cadre du présent plan d'actions ;*
 - *sommes engagés à œuvrer pour la mise en œuvre des recommandations relevant de notre champ d'intervention suivant les échéances de réalisation définies.*

Fait à Antananarivo, le

Le Bâtonnier



RANARY RAKOTOARISOA Ferdinand

IX. Annexes au Cadre logique du Plan d'actions

DOMAINE:	Cadre légal, institutionnel et stratégique de lutte contre la corruption									
RECOMMANDATION:	Élaborer et faire adopter un avant-projet de loi consacrant l’obligation de déclaration et de publication du patrimoine et des intérêts économiques des plus hautes personnalités assujetties ainsi que les modalités et conditions de cette publication									
ACTIVITE : Étude de faisabilité juridique, institutionnelle et technique de la publication obligatoire des déclarations de patrimoine et d’intérêts économiques des plus hautes personnalités assujetties										
Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Analyser le cadre juridique existant, identifier les contraintes et proposer les options permettant de consacrer l’obligation de publication		BIANCO / Ministère de la Justice	Rapport d’études et recommandations	1er trimestre 2027						Constitue le préalable à l’élaboration de l’avant-projet de loi
ACTIVITE : Benchmark des pratiques internationales en matière de publication des déclarations										
Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Recenser et analyser les mécanismes de publication appliqués dans différents pays et identifier les bonnes pratiques transposables à Madagascar		BIANCO	Étude comparative	1er trimestre 2027						
ACTIVITE : Consultation des institutions et entités concernées par l’obligation de déclaration et de publication										

Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Recueillir les observations des institutions assujetties et des institutions intervenant dans le contrôle, la conservation et la publication des déclarations		BIANCO / Ministère de la Justice	Rapport de consultation	1er trimestre 2027						Permettre d'identifier les contraintes juridiques, institutionnelles et pratiques

ACTIVITE : Organisation d'une table ronde avec les autres parties prenantes

Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Organiser une concertation avec la société civile, les médias, le secteur privé et les autres acteurs concernés afin de recueillir leurs propositions		BIANCO	Recommandations consolidées	1er trimestre 2027						Assurer une démarche participative et favoriser l'appropriation du dispositif

ACTIVITE : Définition des modalités de publication : personnes assujetties, contenu publiable, informations protégées, support, format, délais, durée d'accessibilité, mise à jour et archivage

Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Définir précisément le périmètre de la publication, les informations accessibles au public, les restrictions nécessaires à la protection de la vie privée et les modalités		BIANCO / Ministère de la Justice / MEF	Document définissant les modalités de publication	2nd trimestre 2027						Ce document devra servir de base à l'avant-projet de loi et aux textes d'application

techniques de publication										
---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACTIVITE : Élaboration de l'avant-projet de loi relatif à la publication du patrimoine et des intérêts économiques

Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Rédiger l'avant-projet de loi consacrant l'obligation de déclaration et de publication ainsi que les modalités et conditions de cette publication		BIANCO / Ministère de la Justice	Projet consolidé et validé	3ème trimestre 2027						Prévoir, le cas échéant, une validation technique préalable des partenaires concernés

ACTIVITE : Élaboration du dispositif réglementaire et opérationnel nécessaire à l'application de la loi

Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Élaborer les projets de textes d'application, procédures, formulaires et mécanismes nécessaires à la mise en œuvre de l'obligation de publication		BIANCO / Ministère de la Justice	Projet de textes d'application et procédures	4ème trimestre 2027						À finaliser après l'adoption de la loi

ACTIVITE : Mise en place ou adaptation du dispositif électronique de publication

Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Concevoir ou adapter une plateforme permettant la publication, la consultation, la mise à jour et l’archivage des déclarations conformément au cadre juridique adopté		BIANCO / structures informatiques compétentes	Plateforme/ dispositif fonctionnel	4ème trimestre 2027						Prévoir les exigences de sécurité, de traçabilité et de protection des données
ACTIVITE : Sensibilisation et accompagnement des personnes assujetties										
Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Élaborer les supports d’information et organiser des séances de sensibilisation et d’accompagnement sur les nouvelles obligations				4ème trimestre 2027						Accompagne r la mise en œuvre effective du nouveau dispositif
RECOMMANDATION:	Harmoniser tous les textes régissant le régime d'immunité avec l'article 47 de la loi 2016-020 qui permet d'enquêter et de poursuivre les personnes soupçonnées de corruption et d'infractions assimilées, ainsi que de saisir leurs avoirs sans lever l'immunité									
ACTIVITE : Revue des textes sur les immunités ; Suppression des dispositions contraires à l'article 47 de la loi n°2016-020 (dans la loi des finances) ; Optimisation de la confiscation sans poursuite en cas d'impossibilité légale de poursuite ;										
Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
- Identifier spécifiquement les articles exigeant une "autorisation préalable" ou une "levée d'immunité" pour les	Présidence	Primature Ministère de la Justice Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité	Nombre de textes législatifs amendés et mis en conformité ;	2028	Financière (Budget ateilers)	RPI		Haute	En cours	Projet de texte en cours d’élaboration

actes d'enquête de police judiciaire.		(CSI) ARAI BIANCO	Nombre textes adoptés de mesures conservatoir es (saisies/gels) effectuées sur des personnes jouissant d'une immunité sans levée préalable ; Délai moyen entre la détection de l'infraction et la sécurisation des avoirs illicites ; Taux de rejet des exceptions d'incompéte nce soulevées par la défense basée sur l'immunité de fonction dans les dossiers de corruption ;							
- Insérer une clause de suprématie dans les lois organiques : préciser que pour les faits de corruption, les dispositions de la loi 2016-020 priment sur les régimes d'immunité ordinaire ;										
- Modifier le texte pour confirmer que les mesures conservatoires (saisies d'avoirs, gels de comptes) peuvent être prises sans attendre une levée d'immunité parlementaire ou judiciaire dès que le soupçon de corruption est étayé, indépendamment du statut de la personne visée ;										
- Clarifier la distinction entre "actes politiques/d'opinion" (protégés) et "actes de corruption (non protégés par l'immunité) ;										
RECOMMANDATION:	Rationaliser le cadre juridique de lutte contre la corruption en supprimant les bureaux des griefs spécifiques à chaque ministère au profit du BIANCO									
ACTIVITE : Etude d'opportunité de l'activité, Elaboration et adoption du projet du décret sur l'harmonisation des structures anti-corruption au niveau des ministères, institutions et CTD										

Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Etude, élaboration et adoption de textes	Présidence	Primature, Ministère de la Justice	Textes adoptés	2027	Financière (Budget ateleurs)	RPI		Moyenne	Non démarré	Projet de texte en cours d'élaboration
RECOMMANDATION:	Publier les progrès de la mise en œuvre de la SNLCC et définir le plan d'action, comprenant l'adoption du décret relatif à un mécanisme de pilotage de la mise en œuvre de la SNLCC, co-piloté par la Primature, et le CSI, tel que défini à l'article 4.1.1 du SNLCC, en précisant les conditions en termes de ressources humaines, matérielles et financières répondant aux besoins pour garantir l'efficacité de cette stratégie.									
ACTIVITE : Publication annuelle du rapport de mise en œuvre de la SNLCC										
Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Rapport au niveau du COPIL		Primature Ministère de la Justice CSI	Nombre de rapports adopté au niveau du COPIL	2026						La société civile et le secteur privé ont pris part à la dernière session du Comité de Pilotage de la SNLCC Publication du rapport SNLCC : Le document est rédigé et se trouve en attente de validation préalable à sa publication.
Mise à disposition du public des rapports.			Nombre de rapports mis à disposition du public							
RECOMMANDATION:	Adoption du projet de loi renforçant les principes généraux d'accès à l'information, présenté le 31 août 2020									
ACTIVITE : Adoption du projet de loi n°017/2025 du 03 décembre 2025 sur l'accès à l'information à caractère public (LAICP) au niveau du Parlement										

Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Plaidoyer pour l'adoption du projet de loi n°017/2025 du 03 décembre 2025 sur l'accès à l'information à caractère public (LAICP)		Parlement Primature	Loi sur l'accès à l'information adopté							plaidoyer pour l'adoption du projet, vote de la loi par le Parlement, contrôle de constitutionnalité par la HCC, promulgation par le Chef d'Etat.
RECOMMANDATION:	Adopter un mécanisme permettant la mise en place et l'accessibilité d'un registre des bénéficiaires effectifs garantissant la désignation des personnes physiques et morales et comprenant des éléments permettant de vérifier les informations recueillies et les sanctions applicables, notamment dans le secteur minier et extractif, notamment par la modification du décret 2023-335									
ACTIVITE:	Opérationnalisation du RCBE par la DGI et de l'interface de divulgation de l'EITI-Madagascar via www.eitimadagascar.mg									
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1 : Interopérabilité du RCBE avec la plateforme EITI-Madagascar										
<i>Jalon 1 : Développement de l'Application Programming Interface</i>	MEF_DGI	ITIE	API disponible	nov-26		RPI		Haute	Non redémarré	
<i>Jalon 2 : Divulgation des Bénéficiaires Effectifs sur la plateforme</i>	ITIE		Informations relatives aux BE accessibles au public	déc-26		RPI	Oui	Haute	Non redémarré	
Action 2 : Sensibiliser les sociétés extractives sur la déclaration des bénéficiaires effectifs										

Jalon 1 : Organiser des séances de formation des sociétés extractives	ITIE	MEF_DGI	Disponibilité des informations sur les BE des sociétés extractives	nov-26		RPI		Haute	Non redémarré	
DOMAINE:	ETAT DE DROIT									
RECOMMANDATION:	Exiger que toutes les allocations de terres appartenant à l’Etat de plus de 2500 hectares (passées, présentes et futures), y compris les terres concédées, achetées ou affectées à des fins commerciales, agricoles ou extractives (telles que les permis miniers et les blocs pétroliers), soient rendues publiques dans une base de données en ligne consolidée identifiant l'état d'avancement du projet, les bénéficiaires, les études d'impact environnemental et les conditions contractuelles conformément à la directive existante 321/10/MATD/SG/DGSF									
1. ACTIVITE : Renforcer la transparence des données territoriales et foncières										
	Responsable principa	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Redynamiser le Comité Interministériel des Plans d'Aménagement (CIPA)	MATSF	BCMM, OMNIS, MEDD, MinAGri...	Comité interministeriel (CIPA) redynamisé	4 mois		RPI Fonctionnement	Non	Haute	En cours	Comité existé mais à redynamiser
Réunion du Comité Interministériel	MATSF	Tous Ministères sectoriels	PV de réunion accepté	1 mois		RPI Fonctionnement	Non	Haute	Non redémarré	
Collecte et traitement des données	MATSF	Tous Ministères sectoriels	Données capitalisées et traitées	3 mois		RPI Fonctionnement	Non	Haute	Non redémarré	
Mettre à la disposition des acteurs/des décideurs les données territoriales et foncières	MATSF	Tous Ministères sectoriels	Informations territoriales et foncières diffusées	7 mois	Financière-Matérielle	FMI	Oui	Haute	Non redémarré	SILOATF déjà existé mais à développer davantage

<i>Intégration des données territoriales et foncières dans SILOAT</i>	MATSF	FTM	Informations territoriales et foncières fiables et à jour diffusées	1 mois	Humaine-Matérielle et financière	FMI	Non	Haute	Non redémarré	
<i>Mis en ligne du LAND DATA</i>	MATSF	MDPNT	Land Data mis en ligne	6 mois	Humaine-Matérielle et financière	FMI	Oui	Haute	Non redémarré	Actuellement , LAND DATA est opérationnel mais reste un outil de gestion des données foncières en interne du MATSF
2. ACTIVITE :										
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1:	DH/ Chef de Département Communication		Etat d'avancement du projet Tsmiroro à jour	3 mois	NA	NA	Non		En cours	Attente de la base de données en ligne consolidée (publié sur le site web de l'OMNIS).

Action 2:	DH/ Chef de Département Communication		Titres miniers d'hydrocarbures et des blocs pétroliers publiés	3 mois	NA	NA	Non		Réalisé	Conformément au code pétrolier en vigueur, les titres miniers d'hydrocarbures sont attribués à l'OMNIS et donne aux compagnies le droit de réaliser les activités pétrolières dans le domaine minier national d'hydrocarbures approuvé le 28 avril 2026, sans droit à la procédure d'acquisition de terrains tel que prévu par le circulaire 321/10/MATD/ SG/DGSF. Attente de la base de données en ligne consolidée (publié sur le site web de l'OMNIS).
Action 3:	DH/ Chef de Département Communication		Bénéficiaires et études d'impact environnemental publié	3 mois	NA	NA	Non		En cours	Attente de la base de données en ligne consolidée.

3. ACTIVITE : Rendre disponibles au public les permis miniers comportant plus de 64 carrés (plus de 2500 hectares, 1 carré= 39,0625 hectares)

	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1: Diagnostic ensemble		MDAT BCMM OMNIS ONE	Disponibilité des données sur les permis miniers comportant plus de 64 carrés	<i>Précise et réaliste</i>						Base de données dynamiques, disponibles et évolutives au niveau du BCMM
Action 2 : Définition des données communes (pour assurer les liens)		MDAT BCMM OMNIS ONE	Pourcentage de données géoreférencées dans un même système de Coordonnées							Les Coordonnées LABORDE utilisées à Madagascar permettent déjà l'adéquation spatiale des données des entités concernées
<i>Jalon 1 : un champ (ou plus), liant les données des entités, identifié</i>										
<i>Jalon 2 : Champs à publier définis</i>										
Action 3 : Mise en place de l'interopérabilité des systèmes pour la mise en œuvre de la base de données		MDAT BCMM OMNIS ONE	Nombre de Doléances et litiges découlant du manque d'accès aux							La réalisation de l'interopérabilité est conditionnée par la mise

unique consultable en ligne			informations publiques.							en place effective du SIF (Système d'Informatio n Foncière), et la dématérialis ation des informations foncières à l'échelle nationale
Jalon 1 : Base de données et site web réalisés par les experts en informatique suivi des essais ou test										
Base de données accessibles sur site web par le public										
RECOMMANDATION:	Publier la jurisprudence civile, notamment issue de la Cour des Cassation, sur CNLEGIS. Publier également chaque année les données CNLEGIS relatives aux affaires commerciales, y compris les nouveaux dossiers déposés, les affaires tranchées et l'arriéré.									
ACTIVITE : Rendre le "site-web Jurisprudence" du Ministère de la Justice en liaison avec la plateforme LEGIS										
Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation

Mise en ligne du Site-web Jurisprudence du Ministère de la Justice avec LEGIS : recherche de partenaire technique et financier pour le recrutement de Consultant appelé à procéder au paramétrage des deux plateformes numériques	Ministère de la Justice	Primature (CNLEGIS)	Nombre de consultations sur le site	2027	Assistance technique	PTF		Moyenne	En cours	Un recueil de la jurisprudence de la cour de cassation est déjà disponible et remis au MINJUS *** partenariat avec la Primature qui est l'Administrateur de LEGIS *** A préciser que la publication des statistiques ... reste dans le site-web du Ministère de la Justice
RECOMMANDATION:	Mener une étude sur les délais de traitement des différentes étapes des contrats, en mettant l'accent sur les contrats de grande valeur, afin de repérer les goulets d'étranglement et les modifications législatives et procédurales nécessaires pour rationaliser la structure.									
ACTIVITE : Recrutement de Consultant(s) pour la réalisation de l'étude ; Atelier de validation										
Actions à mener	Responsable principal	Institutions associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation

Recherche de Partenaire technique et Financier pour : - le recrutement de Consultant appelé à réaliser l'étude et pour la réalisation d'un atelier de validation avec la participation du Ministère de la Justice et des représentants des différents acteurs concernés - la formation des utilisateurs	Ministère de la Justice		Résultat de l'étude livrée et validée	2027	Assistance technique	PTF		Moyenne	Non démarrée	Réalisation de l'étude en 2027, sous réserve de la disponibilité d'un appui technique et financier (recrutement de Consultant)
RECOMMANDATION:	Modifier la loi organique du CSM afin d'élargir sa composition pour y inclure un deuxième représentant de la société civile et un représentant du barreau (notamment afin d'accroître la représentation régionale) conformément aux meilleures pratiques internationales.									
ACTIVITE : Soumettre la proposition de modification de la loi sur le CSM dans le débat lors de l'Assise nationale de la Justice et des concertations nationales ; Elaborer le projet de loi modificative et le aux instances d'adoption										
Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Intégrer la thématique portant sur la modification de la loi organique régissant le CSM dans l'ordre du jour de l'Assise nationale de la Justice et des concertations nationales ; Elaborer et soumettre aux instances d'adoption un projet de loi modifiant la loi organique du CSM	Ministère de la Justice	CSM	Projet de texte élaboré et transmis aux instances d'adoption	2027	Financière (ateliers)	RPI, PTF		Moyenn e	En cours	Activité valable, sous condition de validation lors de l'assise nationale de la Justice

conformément aux résolutions issues de l'Assise nationale de la Justice et des concertations nationales										
RECOMMANDATION:	Exiger du CSM qu'il fournisse une justification bien motivée et documentée pour les transferts effectués « dans l'intérêt du service », fondée sur les besoins vérifiés des juridictions d'origine et d'accueil et sur la situation personnelle de la personne concernée.									
ACTIVITE : Publication des résultats des sessions du CSM sous forme de compte rendu aux magistrats										
Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Notification systématique des délibérations du CSM	CSM		Délibérations du CSM notifiées aux magistrats	Activité continue (à chaque délibération)	Financière	RPI				
RECOMMANDATION:	Exiger du CSM qu'il rende publiques les informations sur les promotions, les départs à la retraite et les échelles salariales.									
ACTIVITE : Publication via le site du CSM des résultats des sessions du CSM (données statistiques) sur la gestion de carrière des magistrats										

Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Création et mise en fonctionnement du site internet pour la publication des données statistiques sur les délibérations du CSM	CSM		Site-web fonctionnel Données statistiques publiées à chaque délibération du CSM	A partir de 2027				Haute	En cours	Année 2026 et antérieurs : publication des données statistiques à travers le rapport d'activités annuel du CSM
RECOMMANDATION:	Exiger du CSM qu'il publie rapidement et de manière accessible les décisions disciplinaires (anonymisées le cas échéant) et les résultats.									
ACTIVITE : Publication via le site du CSM des résultats des sessions du CSM (données statistiques) en matière de décisions disciplinaires										
Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Création et mise en fonctionnement du site internet pour la publication des données statistiques sur les décisions disciplinaires prises par le CSM	CSM		Site-web fonctionnel Données statistiques publiées à chaque délibération du CSM	A partir de 2027				Haute	En cours	Année 2026 et antérieurs : publication des données statistiques à travers le rapport d'activités annuel du CSM
RECOMMANDATION:	Mettre en place un programme obligatoire de formation juridique continue (CLE) pour les juges des tribunaux de commerce, qui sera complété annuellement en partenariat avec l'ENMG.									
ACTIVITE : Renforcement de capacité des juges des tribunaux de commerce à travers des formations continues, en partenariat avec l'ENMG.										

Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Renforcement de capacité des juges des tribunaux de commerce, en partenariat avec l'ENMG.	Ministère de la Justice	ENMG	Nombre de magistrats formés	Annuelle (activité continue de l'ENMG)	Financière	RPI, PTF		Moyenne	En cours	Fréquence des formations et nombre des bénéficiaires en fonction des moyens budgétaires à disposition de l'ENMG
RECOMMANDATION:	Publier les déclarations de patrimoine des hauts responsables étatiques et des juges									
ACTIVITE : Mettre à jour, fiabiliser et actualiser périodiquement la liste mère des assujettis										
Actions à mener	Responsable principal	Entités associées	Indicateurs de résultats	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les obligations de déclaration de patrimoine et d'intérêts économiques - Organiser la collecte physique des Déclarations de Patrimoine et d'Intérêts Économiques (DPIE) directement auprès des juridictions afin de pallier l'indisponibilité des magistrats pour les déplacements.	BIANCO	Ministère de la Justice	Taux de déclaration sur le corps de la magistrature et les hauts responsables étatiques	Annuelle (Activité continue)	Financière	RPI, PTF		Haute	En cours	Les déclarations de patrimoine des magistrats s'avèrent obligatoires mais celles-ci restent confidentielles pour des raisons liées à leur statut spécifique, notamment la protection de leur sécurité, de leur vie privée et de leurs données personnelles. Seule la

										publication des données sur la situation de production des déclarations pourra être rendue publique, d'autant plus que ces situations figurent dans le rapport annuel du BIANCO
DOMAINE:	Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, et le financement de la prolifération des armes de destruction massive									
RECOMMANDATION:	Opérationnaliser le registre central des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, notamment en : Incitant les personnes morales et les constructions juridiques à respecter les obligations de déclaration des bénéficiaires effectifs à travers la mise en place de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-conformité ;									
ACTIVITE : Identification des entités et des personnes détenant au moins 5% des actions dans le secteur extractif										
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation

Action 1 : Sensibiliser les sociétés extractives à déclarer leurs BE selon le seuil de 5% prévu par le décret 2024-1464 et conformément aux obligations prévues par l'arrêté n°11689/2024 du 10 juillet 2024				<i>Précise et réaliste</i>						
<i>Jalon 1 : Sensibiliser les acteurs concernés à leur obligation</i>	ITIE	MEF_DGI	Nombre de sociétés extractives sensibilisés	nov-26		RPI	Oui	Haute	Non redémarré	
<i>Jalon 2 : Effectuer des contrôles et vérification réguliers des déclarations</i>	ITIE	MEF_DGI	Nombre de sociétés extractives ayant effectué leur déclaration	déc-26		RPI	Oui	Haute	Non redémarré	
RECOMMANDATION:	Élaborer une méthodologie fondée sur les risques en matière de LBC/FT pour le secteur financier, et particulièrement pour le secteur bancaire									
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Élaborer des méthodologies et un corpus de procédures de SBR pour la supervision des IF	CSBF		Nombre de manuels/guides opérationnels SBR élaborés et validés	déc-27		Budget CSBF	Non	Haute	En cours	Méthodologie SBR élaborée et manuel de procédures de contrôles sur pièces et sur place élaborés en 2025, mis en œuvre en 2026. Ajustements

										et élaboration de manuels supplémentaires en cours
Mener auprès des institutions financières des campagnes de vulgarisation des directives et instructions relatives à la mise en œuvre des mesures de vigilance	CSBF	SAMIFIN	Nombre de guides/directives publiées Nombre d'ateliers de sensibilisation des IF organisés ; nombre de réunions tenues avec les responsables conformité des IF	déc-27	Logistique pour l'organisation des ateliers/réunions (salles, supports, déplacements) ; ressources humaines pour l'animation	Budget CSBF	Oui	Moyenne	En cours	Guides sur la mise en œuvre de l'approche basée sur les risques en cours
DOMAINE:	MOBILISATION DES RECETTES									
RECOMMANDATION:	Publier tous les contrats de partage de production									
1. ACTIVITE:										
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1:	OMNIS	Ministère des Mines	Contrat de partage de production publié	2 ans	NA	NA	Oui		Non redémarré	Le nouveau modèle-type de contrat de partage de production de l'OMNIS approuvé par le Conseil des Ministres (28 avril 2026) contient une clause de confidentialité.

										Attente d'un texte réglementaire autorisant la publication.
RECOMMANDATION:	Transformer la commission fiscale en une entité paritaire rendant des décisions sur les dossiers									
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1 : Etudier la faisabilité avec l'appui du FMI	DGI	FMI-MEF	Faisabilité examinée	<i>déc 2027</i>	Assistance technique du FMI	FMI	Non	Haute	Non redémarré	Passage d'un rôle consultatif à un rôle décisionnel
<i>Jalon 1 : Examiner les textes concernés</i>	DGI	FMI-MEF	Textes examinés	<i>juin 2027</i>	Expertise juridique et fiscale	FMI	Non	Haute	Non redémarré	Art.137 de la Loi n°2004-036 du 01/10/2024 - Art.VI-26 et VI-47 à VI-64 du CPF - Arrêté n°9026/2008/ MFB du 18/01/2008
<i>Jalon 2 : Identifier les besoins et les moyens nécessaires</i>	DGI	FMI-MEF	Besoins identifiés	<i>sept2027</i>	Formation, renforcement des capacités, ressources humaines, outils et moyens financiers	FMI, Ressources Propres internes	Non	Haute	Non redémarré	Moyens à déterminer
RECOMMANDATION:	Accompagner le passage au SAFI par la conclusion de Contrats d'objectifs et de moyens DGI MEF									

	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1 : Implémentation du Contrat d'objectifs et de Moyens (COM)										
<i>Jalon 1 : Signer le protocole du COM</i>	DGI	FMI-MEF	Contrat signé	déc 2025	Aucun	Non nécessaire	Non	Haute	Achevé	Contrat signé entre la DGI et le MEF le 23 décembre 2025
<i>Jalon 2 : Finaliser le Chiffrage des coûts du COM</i>	DGI	FMI-MEF	Budgétisation par Objectifs stratégiques effectuée	juin 2026	Aucun	Non nécessaire	Non	Haute	Achevé	Première budgétisation finalisée avant LFR 2026, réajustement effectué pour le PLFI 2027 avec priorisation des besoins par objectifs stratégiques
<i>Jalon 3 : Allouer les Moyens financiers et humains du COM</i>	MEF	FMI-DGI-MTEFP	Inscription des dotations financières et humaines dans les projets de Loi de Finances	2026 à 2028	- 800 postes budgétaires nécessaires sur 3 ans - recrutement de 20 informaticiens hautement qualifiés pour SAFI - Dotations de moyens financiers : 75 milliards MGA évalué en 2026, réajustement 55 milliards MGA pour 2027 et 38 milliards MGA pour 2028 au titre du budget	RPI	Non	Haute	En cours	- Crédit supplémentair e de 1 milliards MGA inscrit au Titre de la LFR 2026 sur les 75 milliards MGA demandés pour la mise en oeuvre du COM en 2026 - Obtention de 250 postes budgétaires au titre de la LFR 2026 avec première mise en oeuvre par l'organisation de concours de recrutement

					général afin de financer les besoins en fonctionnement et les projets PIP du COM pendant la période triennale					de 130 agents et 90 contrôleurs des impôts au mois de décembre 2026 - Crédits demandés réajustés au titre de la PLFI 2027 à 55 milliards MGA : en attente de réponse
<i>Jalon 4 : Mettre en place un mécanisme d'intéressement collectif</i>	DGI	MEF	Bonification annuelle allouée	2026 à 2028	Pourcentage sur les recettes fiscales	RPI	Non	Haute	Non entamé	Pourcentage de bonification à déterminer avec les autorités de la DGI-MEF
<i>Jalon 5 : Configurer le PTAL du COM dans SAFI</i>	DGI	FMI-MEF	Mise en place du PTAL	2026 à 2028	AT	RPI	Non	Haute	en suspens	PTA en ligne : projet en suspens (manque de personnel et priorisation du SAFI). Le module STATISTIQUES et TABLEAU DE BORD du SAFI ne sera développé qu'ultérieurement car il dépend des données complètes du SAFI.
Action 2 : Développement, mise en production et déploiement de tous les modules de SAFI										

<i>Jalon 1 : Livrer la version 1 (modules coeurs) : e-Declaration, Epayment, Gestion, paiement, recouvrement, Contentieux v1, Comptabilité v1, Statistiques V1</i>	DGI-Editeur	Banque Mondiale	Modules opérationnels et fonctionnels	Septembre 25	AT	DGI	Non	Haute	Achevé	
<i>Jalon 2 : Livrer la Version 2 : Comptabilité V2, ContentieuxV2, États financiers (ebilan), DCOM</i>	DGI-Editeur	Banque Mondiale	Modules opérationnels et fonctionnels	fin Octobre 2026	AT	DGI	Non	Haute	En cours, fin du contrat avec l'éditeur fin Octobre 2026	Attente reprise AT SAFI
<i>Jalon 3 : Livrer la version 3 : Recouvrement forcé, Échelonnements de paiement et Contrôle Fiscal.</i>	DGI-Editeur		Modules opérationnels et fonctionnels	2026-2027	AT	DGI, PTFs	Non	Haute		À poursuivre dans le cadre d'un avenant ou la poursuite du contrat
<i>Jalon 4 : Livrer la version 4 : Remboursement des crédits de TVA, Demandes en ligne (Échanges dématérialisés), Aides à la vérification (Entreprises créditrices TVA, IR), Exonérations.)</i>	DGI-Editeur		Modules opérationnels et fonctionnels	2026-2027	AT	DGI, PTFs	Non	Haute		À poursuivre dans le cadre d'un avenant ou la poursuite du contrat
<i>Jalon 5 : Livrer la version 5 : Statistiques V2 et basculement du NifOnline vers SAFI Immatriculation.</i>	DGI-Editeur		Modules opérationnels et fonctionnels	2026-2027	AT	DGI, PTFs	Non	Haute		À poursuivre dans le cadre d'un avenant ou la poursuite du contrat
<i>Jalon 6 : Livrer la version 6 (version finale)</i>	DGI-Editeur		Modules opérationnels et fonctionnels	2026-2027	AT	DGI, PTFs	Non	Haute		À poursuivre dans le cadre d'un avenant ou la poursuite du contrat

Jalon 7 : Acquisition des équipements et matériels informatiques	DGI	PRODIGY, DECIM (Banque Mondiale)PAGFI (BAD)	Nombre de matériels livrés	2027	Equipements et matériels informatiques : 1- Pour les unités opérationnelles :- Ordinateurs de bureau : 3x110 = 330- Ordinateurs portables : 3x110 = 330- Switch : 2x110 = 220- Onduleurs : 3x110 = 330- Imprimantes multifonction : 1x110 = 110- Licence de système d'exploitation = 6x110 = 6602- Pour les bureaux centraux :- Ordinateurs portables : 150- Switch : 100- Imprimantes multifonction : 110- Access point : 100- Licence de système d'exploitation : 150	RPI, Banque Mondiale, BAD	Non	Haute	En attente	Attente de livraison des matériels informatiques de la BM/DECIMAtente de livraison des matériels informatiques de la BAD/PAGFI.
--	-----	---	----------------------------	------	---	---------------------------	-----	-------	------------	---

					Serveurs et accessoires :- Serveurs physiques : 5- Baie de stockage : 2- NAS : 1- Switch : 2- Firewall : 2- WAF : 2- Onduleurs : 3- Equipement central pour accès VPN : 2- Equipement client pour accès VPN : 220- Logiciels : virtualisation , sauvegarde, réplication					
Jalon 7 : Déploiement territorial	DGI-Editeur	DGI, PROJET TOUS REDEVABLES (UE, Expertise France)	Nombre d'Unités Opérationnel les sur SAFI	2027	AT Gestion du Changement Connectivité Source d'énergie verte Moyens roulants	DGI, PTFs	Non	Haute	SAFI déployé sur 7 UOs	La DGI est en train de discuter avec le Projet TOUS REDEVABLES de l'UE sur les appuis que le projet pourrait apporter pour le déploiement territorial

Jalon 8 : Prise en main de SAFI par la DGI (maintenance et développement)	DGI-Editeur	DGI, PROJET TOUS REDEVABLES (UE, Expertise France)	Transfert des Codes sources de SAFI réalisé Transfert de compétences réalisé	2027	AT, MOE&MOA	DGI, PTFs	Non	Haute	SAFI encore sous la responsabilité de l'éditeur	La DGI est en train de discuter avec le Projet TOUS REDEVABLES de l'UE sur les appuis que le projet pourrait apporter pour le renforcement des capacités de la DGI
---	-------------	--	---	------	-------------	-----------	-----	-------	---	--

RECOMMANDATION:

Réaliser une évaluation annuelle des agents ayant un impact réel sur les carrières et les promotions

1. ACTIVITE:

Mettre en place un nouveau système d'évaluation basé sur les compétences et performance pour pallier aux estimations peu fiables du BIN

	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1 : Procéder à l'évaluation annuelle, généraliser le mécanisme de mesure de la performance	DGD/DR	DR, Chefs de service de la Performance, directions et services, Receveurs	Dispositif de performance adopté et appliqué ; taux d'agents évalués ; nombre de services disposant d'indicateurs	T4 2026 – T2 2027	Expertise RH, référentiels métiers, outils informatiques, ateliers Assistance technique en Evaluation de la performance individuelle et organisationnelle (Système	DGD/	Publication du cadre général et des indicateurs institutionnels non confidentiels	Très élevée	En cours / à structurer	Les outils existants doivent être harmonisés et reliés aux objectifs de performance

					harmonisé de KPI, évaluation et utilisation des résultats dans le management)					
<i>Jalon 1 : Elaborer le référentiel des objectifs, indicateurs et critères d'évaluation par fonction</i>	DGD	DGD, DR, Chefs de service de la Performance, directions et services, Receveurs	Référentiel validé	T4 2026	Expertise RH et juridique	DGD	Référentiel interne ; synthèse publique éventuelle	Élevée	A engager	Assurer la cohérence avec les textes statutaires
<i>Jalon 2 : Expérimenter l'évaluation dans les directions/services pilotes</i>	DGD/DR	Directions, services pilotes	≥ 3 directions/services pilotes évalués	T1 2027	Outils d'évaluation, formation des évaluateurs	DGD	Rapport synthétique de mise en œuvre	Élevée	A engager	Phase pilote avant généralisation
Action 2 : Analyser les résultats et proposer un plan d'action ayant un impact sur les carrières des agents	DGD / DR	DGD, DR, DAJLF, SID, STAC	Procédure harmonisée ; nombre d'évaluations réalisées ; décisions de reconnaissance/sanction documentées	2027	Expertise RH et juridique, formation	DGD; PTF	Publication du cadre et des résultats agrégés	Élevée	A structurer	Garantir objectivité, traçabilité et respect des droits des agents

<i>Jalon 1 : Réviser les procédures et critères d'évaluation, de bonification et de sanction</i>	DGD	DGD, DR, DAJLF, SID, STAC, SGPQ, SRH	Procédure validée et diffusée	T1 2027	Expertise juridique/RH	DGD	Document-cadre interne	Elevée	A engager	Les critères doivent être mesurables et opposables
<i>Jalon 2 : Mettre en œuvre un système annuel de reconnaissance et de mesures correctives</i>	DGD	SRH, STAC, SGPQ	≥ 80 % des agents concernés évalués annuellement	T4 2027	Budget de fonctionnement, outils RH	DGD	Résultats agrégés	Élevée	À engager	Prévoir un mécanisme de recours ou de contestation

RECOMMANDATION:

Faire des indicateurs un instrument de dialogue et de pilotage avec le ministère

2. ACTIVITE:

Renforcer le dispositif de gestion stratégique et de gestion de la performance en exploitant les résultats des revues de performance pour éclairer les décisions et les activités futures

	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1 : Consolider progressivement le dispositif : prioriser l'amélioration du suivi interne et la fiabilisation des données avec une ouverture vers un dialogue élargi avec le MEF	DGD / Service chargé de l'analyse des risques	DR, DGD, GasyNet, MIDAC, statistiques, Receveurs	Part des décisions opérationnelles appuyées par une analyse ; tableaux de bord périodiques produits et exploités	T4 2026 – T4 2027	Data analysts, outils BI, interopérabilité, formation Assistance technique en Gouvernance des données et analyse des risques (résultats attendus : Architecture	DGD/	Publication de statistiques et indicateurs agrégés, hors données sensibles	Très élevée	Analyses déjà produites mais utilisation insuffisamment systématique	C'est le principal point soulevé par le FMI : passer de la production d'analyses à leur utilisation effective.

					de données douanières + profils de risque + tableaux de bord décisionnels)					
<i>Jalon 1 : Recenser les données et analyses existantes et identifier les décisions devant obligatoirement être documentées par des données</i>	DGD / DR	Services statistiques, informatique, risque, renseignement	Cartographie des données et processus décisionnels validée	T4 2026	Expertise data/processus	DGD	Non applicable / document interne	Très élevée	À engager	Eviter la duplication des systèmes
<i>Jalon 2 : Mettre en place un tableau de bord décisionnel DGD</i>	DGD	DR, directions opérationnelles	Tableau de bord opérationnel ; ≥ 4 revues/an	T2 2027	Solution BI, formation, infrastructure	FMI/OMD/	Publication d'un tableau de bord agrégé annuel	Très élevée	A engager	Le tableau de bord doit alimenter les décisions et non constituer uniquement un outil statistique
Action 2 : Renforcer le pilotage interne / formaliser les revues périodiques intégrant des décisions opérationnelles et un suivi effectif des mesures correctives	DGD	DGD, DR, DIRECTIONS CENTRALES, SERVICES CENTRAUX, BUREAUX DES DOUANES	Nombre de revues stratégiques ; décisions prises sur la base des données ; taux de mise en œuvre des décisions	2027-2028	Comité de pilotage, tableaux de bord, Assistance technique en Evaluation de la performance individuelle et organisationnelle (Système harmonisé de KPI,	DGD	Rapport annuel de performance	Elevée	A créer	Permet d'assurer le lien entre données, performance et décisions stratégiques

					évaluation et utilisation des résultats dans le management)					
Jalon 1 : Instituer une revue trimestrielle de performance DGD	DGD	DIRECTIONS/ SERVICES, STAC	4 revues/an	T1 2027	Ressources humaines et outils de reporting	DGD	Synthèse annuelle	Elevée	A engager	Les conclusions doivent donner lieu à des décisions formalisées
Jalon 2 : Elaborer un rapport annuel de performance douanière	DGD/DR	TOUTES DIRECTIONS, SERVICES CENTRAUX, BUREAUX DES DOUANES, STAC	Rapport annuel produit et validé	T1 2028	Equipe d’analyse	DGD	Publication recommandée	Elevée	A engager	Le rapport doit présenter résultats, écarts, mesures correctives et perspectives
DOMAINE:	GESTION DES FINANCES PUBLIQUES									
RECOMMANDATION:	Poursuivre l'évolution vers le contrôle a posteriori, notamment au sein de la DGCF									
1. ACTIVITE : Allègement du contrôle a priori										
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation

Action 1.1: Augmenter les seuils du CHED et élargir les natures des dépenses soumises aux CHED	DGCF	Conseil du gouvernement	Texte adopté	12 mois			Oui	Moyenne	En cours	Le suivi ne nécessite pas de date butoire mais se fait à la fin de l'exercice du fait de caractère annuel de l'exécution budgétaire
2. ACTIVITE : Mise en place du contrôle a posteriori avant paiement										
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 2.1: Elaborer et proposer un projet de texte réglementaire concernant le contrôle avant paiement	DGCF	DGT/ Conseil du gouvernement	Texte adopté	15 mois	Ressource Financière	PTF	OUI	Haute	Non redémarré	
<i>Jalon 2.1.1: Concertation interne et externe</i>	DGCF	DGT	Concertations réalisées	6 mois	Ressource Financière	PTF	NON	Haute	Non redémarré	La concertation interne initie les travaux d'études préalables au niveau de la DGCF. La concertation externe se materialise par l'organisation d'un atelier avec la DGT et d'autres eventuelles parties prenantes.

<i>Jalon 2.1.2 : Elaboration d'un avant-projet de texte réglementaire concernant le contrôle avant paiement</i>	DGCF		Avant-projet de texte élaboré	3 mois			NON	Haute	Non redémarré	
<i>Jalon 2.1.3: Validation du texte</i>	DGCF	Conseil du gouvernement	Texte adopté	6 mois			OUI	Haute	Non redémarré	
3. ACTIVITE : Renforcement du contrôle a posteriori										
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1 : Augmenter le taux de couverture des contrôles en termes de montant contrôlé	DGCF	Organismes publics	Taux de couverture	12 mois			NON	Haute	En cours	Cette activité s'inscrit dans les missions permanentes de la DGCF
<i>Jalon 1 : Préparation de la mission et Renforcement de la capacité des missionnaires</i>	DGCF		Formations effectuées	3 mois			NON	Haute	En cours	Les formations sont dispensées en serie compte tenu du nombre de missionnaires.
<i>Jalon 2 : Mission de contrôle a posteriori</i>	DGCF	Organismes publics	Missions lancées	4 mois			NON	Haute	En cours	La durée de la mission englobe le début de l'exécution de la mission jusqu'à la production du rapport.
<i>Jalon 3 : Exploitation des rapports de mission et saisines</i>	DGCF		Rapports de mission exploités Lettre de saisine envoyées	5 mois			NON	Haute	En cours	C'est à travers l'exploitation des rapports que l'on peut définir le taux de couverture. L'exploitation détermine également la suite à donner aux rapports c'est-à-dire

										l'éventualité de saisine des instances répressives concernées.
RECOMMANDATION:	Assurer l'accès aux SI du MEF pour les institutions de contrôle interne (IGE, DAI...) ou externe (Cour des Comptes)									
1. ACTIVITE : Validation des documents de cadre de gouvernance du S.I du MEF du projet Transformation Digitale des Métiers des Finances Publiques (TDMFP) par les autorités supérieures										
2. ACTIVITE : Mise en place d'une référentielle unique pour les S.I										
3. ACTIVITE : Recensement des besoins métier et exigence des organes de contrôle avant le développement										
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Mise en place du module "CORE IFMSS" Noyau unique pour la gestion des exécutions budgétaire ; Mise en Œuvre des développements des modules S.I selon les projets inscrits dans le document de gouvernance du S.I du MEF Mise en œuvre du Schéma Directeur	DSI		Système d'information du MEF Interopérable et Noyau unique "CORE IFMSS" pour GFP	24 mois						Les accès des organes de contrôle feront l'objet d'un traitement lors du renouvellement du SIGFP lors de la mise en place du futur système IFMIS ; par contre, pour les accès urgents aux systèmes,

des systèmes d'Information (SDI).										les organes de contrôle devraient effectuer leurs demandes auprès des départements détenteurs des applications, car actuellement la DSI ne gère pas les accès et données de leurs systèmes.
Mettre en place un dispositif transitoire dans l'attente de l'effectivité d'un système intégré et interopérable	DSI Directions Générales		Accès au système en lecture seule par les organes de contrôle							Dans l'attente de la mise en place effective, par la DSI, d'un système intégré et interopérable , prévoir l'octroi aux institutions d'audit et de contrôle d'un accès en lecture seule aux informations financières disponibles dans les systèmes existants

Prise d'un acte réglementaire pour autoriser et définir les modalités d'accès	DSI Directions Générales		- Acte réglementaire pris - Les organes de contrôle ayant effectivement accès au système, en lecture seule	1 mois						
RECOMMANDATION :	Mettre en œuvre les recommandations du Pilier IV du rapport MAPS									
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Budget estimé	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observations
Suivi et mise en œuvre des recommandations des audits de la Cour des comptes	Cour des Comptes		% d'audit objet de suivi des recommandations par la Cour des comptes % de recommandations mises en œuvre par les entités concernés Nombre de sanctions appliquées par les juridictions compétentes							Garantir la transformation des recommandations en actions concrètes
RECOMMANDATION:	Mettre en place un suivi effectif des entreprises publiques à fort enjeu (JIRAMA, Madagascar Airlines / Air Madagascar) au sein du MEF									
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Budget estimé	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observations

1. Activité : Mise en place d'un Outil de Suivi des Sociétés à Participation de l'Etat (OSSPE)

Action 1: Conception et développement de l'outil (OSSPE)	DGT - SPFE	PARRC - AFD	Outil approprié	2026 - 2028	Financières	280 000 USD	Non	Moyenne	En cours	Projet en collaboration avec le projet PARRC, en cours de réalisation. Actuellement, en attente de l'ANO de l'AFD sur le début des travaux.
---	------------	-------------	-----------------	-------------	-------------	-------------	-----	---------	----------	---

2. Activité: AIR MADAGASCAR - MADAGASCAR AIRLINES

Action 1 : Suivi de la tenue de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes des exercices 2022 à 2024.	DGT - SPFE	MTT - AIRMAD		2026						"Dans la perspective d'une fusion absorption de Air Madagascar/M adagascar Airlines, la Direction Générale des deux entités a été confiée à une seule structure (un seul Directeur Général). Cela facilite également le suivi des activités des deux sociétés. - Les états financiers 2022 à 2025 de AIRMAD ont été élaborés et sont en cours de validation - Tenue prochaine de l'assemblée concordataire permettant à
Jalon 1: Pour AIR MADAGASCAR : Envoi de lettre de rappel concernant la tenue de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes 2022 à 2025			Lettre de rappel envoyée				Oui	Haute	En cours	
Jalon 2 : Pour MADAGASCAR AIRLINES : suivi de l'élaboration des états financiers de la société			Demande des Etats Financiers envoyés							

										Air Madagascar de sortir du redressement judiciaire (prévue pour octobre 2026). Conditions de négociation des créances prévues : Etat : Incorporation au capital Autres : abandon des 60 % des créances et remboursement de 40 % (sur une période de 3 ans) - un plan de redressement du secteur aérien a été élaboré, Ce plan prévoit, le transfert, à terme, des activités de transport aérien à AIR MADAGASCAR et la fusion/absorption de AIRMAD/MADAGASCAR AIRLINES. "
3. Activité: JIRAMA										
Action 1 : redressement de la société JIRAMA	DGT - SPFE	MEH - MEAH - JIRAMA								"JIRAMA Nécessité d'implication de tous les acteurs

Jalon 1 : Elaboration du plan de redressement financier 2025-2028			Pourcentage du Paiement de tous les fournisseurs qui ont des créances envers la JIRAMA. DGT: Zéro nouvel arriérés	Achevé en Juin 2025			Non		Réalisé	concernés dans la mise en oeuvre du plan de restructuration de la dette de la JIRAMA"			
Jalon 2 : Élaboration du mécanisme d'apurement des dettes			Pourcentage de stock de la dette	2026 -2028			Financière		PLFI 2026		Oui	Haute	En cours
Jalon 3 : Revue et validation de la dette et des arriérés croisés de la JIRAMA par un cabinet FORVIS MAZARS			Pourcentage de paiement réalisé	2026-2028					PLFI 2027		Oui	Haute	En cours
4. Activité : Rappel systématique aux EP du respect des dispositions réglementaires													
Action 1 : Envoi de la lettre de rappel systématiquement aux EP	DGT - SPFE	SOEs	Pourcentage (50%) des SOEs Majoritaire ayant teny leur Assemblée Générale dans le délai légal	Activité courante			Oui	Moyenn e	Réalisé	Comptes de l'exercice 2025 (55 sociétés) : - 33 sociétés disponible - 22 sociétés non disponible Dernière lettre de rappel : 09 juillet 2026			
RECOMMANDATION:	Publier un rapport sur les 10 marchés au montant le plus élevé signes dans le dernier exercice et sur les 10 marches les plus importants conclus par voie de négociation directe (contenu du rapport : ministère ou institution implique, nom du soumissionnaire et bénéficiaires effectifs, valeur du contrat, justification du recours à un mode de												
1. ACTIVITE : Mise en exergue “des 10 marchés au montant le plus élevé signés dans le dernier exercice et sur les 10 marchés les plus importants conclus par voie de négociation directe” dans le rapport de contrôle													

	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Répertorier et rapporter dans le rapport de contrôle "les 10 marchés au montant le plus élevé signés dans le dernier exercice et sur les 10 marchés les plus importants conclus par voie de négociation directe"	ARMP		Effectivité de l'intégration des informations requises dans le rapport de contrôle	Achevé			Oui Sur le site web http://arm.p.mg/site/documents/rapports_d_audit.php	Haute	Réalisé	Les rapports d'audit des marchés publics réalisés par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) sont publiés sur le site officiel de l'ARMP et sont ainsi accessibles au public. Par ailleurs, les rapports d'audit de la passation des marchés réalisés par l'ARMP dans le cadre du Système de Passation des Marchés de l'Emprunteur (SPME) pour les sept (7) projets financés par la Banque Africaine de Développement (BAD), au titre des audits effectués à

										la fin de l'année 2025 et au cours de l'année 2026, seront publiés après leur approbation par la Banque, conformément aux procédures en vigueur.
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1. ACTIVITE : Mise en exergue "des 10 marchés au montant le plus élevé signés dans le dernier exercice et sur les 10 marchés les plus importants conclus par voie de négociation directe" dans le rapport de contrôle

	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1: Organisation d'un atelier national de concertation	CNM	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	Rapport d'atelier annuel	<i>1 fois par année</i>		MEF	Non	Basse	Réalisé	

Action 2: Mise en exergue "des 10 marchés au montant le plus élevé signés dans le dernier exercice et sur les 10 marchés les plus importants conclus par voie de négociation directe" dans le rapport de contrôle	CNM	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	Rapport de contrôle	1 fois par année		MEF	Oui, sur les sites web https://www.mef.gov.mg/assets/file/cnm/rapport_c_prio_2023_2024_2025.pdf - https://www.mef.gov.mg/assets/file/cnm/rapport_c_post_2024.pdf - https://www.mef.gov.mg/assets/file/cnm/rapport_c_post_2021_2022_2023.pdf	Haute	Réalisé	Rapport disponible sur site du MEF: -
Action 3: Opérationnalisation du PRS et renforcement des capacités opérationnelles des agents des CRM en dématérialisation du contrôle exercice et sur les 10 marchés les plus importants conclus par voie de négociation directe" dans le rapport de contrôle	CNM	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	Nombre de régions utilisant le PRS	24 mois		MEF	Non	Moyenn e	En cours	Toutes les activités sont faisables pour la Commission Nationale des Marchés, nous vous communiquons les réalisations au fur et à mesure, Les projets de révision de textes seront

Action 4: Révision de l'Arrêté n° 20442/2019/MEF du 17 septembre 2019 fixant les modalités du contrôle a priori et a posteriori exercé par la CNM (à vérifier)	CNM	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	Publication de textes modifiés	24 mois		MEF	Oui	Moyenne	En cours	envoyés à l'ARMP
Action 5: Vulgarisation des manuels de contrôle dématérialisé de la passation des marchés publics	CNM	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	Publication de Manuels modifiés	24 mois		MEF	Oui	Moyenne	En cours	
RECOMMANDATION:	Intensifier le contrôle et les missions d'audit des comptes de tous les organismes publics									
1. ACTIVITE : Réalisation de façon récurrente des audits sur les comptes et états financiers de l'Etat, des Collectivités et des Etablissements publics										
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1: Renforcer les contrôles ciblés sur les organismes et opérations présentant des risques élevés	DBIFA		Taux de couverture des organismes publics par les audits.	fin 2027	Matérielles, humaines, financieres	RPI	Non	Haute	En cours	
Jalon 1: Recenser les organismes à contrôler	DBIFA		Recensement fait	fin 2026						

<i>Jalon 2: Analyser leurs risques financiers, comptables et budgétaires et établir des priorités de contrôle</i>	DBIFA		La cartographie des risques est disponible	fin 2027						
Action 2 : Réaliser de manière récurrente les audits des comptes et états financiers des organismes publics	DBIFA		Taux de couverture des organismes publics par les audits.	Continu	Matérielles, humaines, financières	RPI	Non	Haute	En cours	
<i>Jalon 1: Programmer les audits</i>	DBIFA		Programme d'audit validé	T1 de l'année en cours						
<i>Jalon 2: effectuer régulièrement les audits des comptes des postes comptables, collectivités et établissements publics.</i>	DBIFA		Nombre d'audits et de contrôles ciblés et réalisés sur la base des risques	Continu						
Action 3 : Recourir aux outils numériques et aux techniques d'analyse de données afin d'accroître la couverture et l'efficacité des contrôles	DBIFA		Taux de couverture des organismes publics par les audits.	fin 2028	Matérielles, humaines, financières	RPI + PTF	Non	Haute	En cours	
<i>Jalon 1 : Concevoir et développer une plateforme d'audit et d'analyse de données</i>	DBIFA		La plateforme d'audit est opérationnelle	fin 2027						
<i>Jalon 2 : Développer les audits assistés par ordinateur et l'utilisation des outils numériques et de l'analyse des données pour accroître la</i>	DBIFA		Nombre d'audit réalisé en utilisant les TAAO et les outils numériques d'analyse de données	fin 2028						

<i>couverture des contrôles</i>										
Action 4: Renforcer les capacités des équipes d'audit	DBIFA		Taux de couverture des organismes publics par les audits.	fin 2029	Financieres	PTF	Non	Haute	Non démarré	
<i>Jalon 1 : Recenser les besoins en renforcement de capacités et établir un plan de formation des agents</i>	DBIFA		Plan de formation des auditeurs et acteurs établis	T2 2027						
<i>Jalon 2 : Organiser des formations pour les auditeurs aux nouvelles méthodes, normes, techniques d'analyse des données et outils d'audit numérique.</i>	DBIFA		Les équipes d'audit sont aptes à effectuer les audits suivant les normes	fin 2029						
Action 5 : Assurer le suivi des recommandations	DBIFA		Taux de couverture des organismes publics par les audits.	fin 2028	Matérielles, humaines, financières	RPI	Non	Haute	Non démarré	
<i>Jalon 1 : Mettre en place et alimenter un registre de suivi ; Vérifier périodiquement la mise en œuvre des mesures correctives.</i>	DBIFA		Registre des recommandations mis en place et opérationnel	fin 2027						
<i>Jalon 2 : Suivre le nombre d'organismes audités, la fréquence des audits, les risques identifiés, les recommandations et leur mise en œuvre.</i>	DBIFA		Tableau de bord de suivi de couverture des contrôles élaboré et opérationnel	fin 2028						

DOMAINE:	Secteur aurifère									
RECOMMANDATION:	Mise en œuvre du régime de l’or ; audit du secteur et des exportations d’or.									
ACTIVITÉ : Déployer et suivre les dispositions du régime de l’or avec les institutions concernées.										
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1 : Organiser et suivre les exportations officielles d’or et les ventes d’or à la BFM.	MIM / COM / MEF	Mines, Guichet Unique d’exportation Douanes, BFM, Trésor	Suivi des deux circuits opérationnel	31/12/2027	Données des institutions	Moyens des institutions	Oui	Haute	En cours	Agréments récents de comptoirs d’or exportateurs
Jalon 1 : Rapprocher périodiquement les données sur les quantités, les valeurs et les opérations réalisées.	MIM / COM / MEF	Mines, Guichet Unique d’exportation Douanes, BFM, Trésor	Premier rapprochement documenté	31/01/2026	Données des institutions	Moyens des institutions	Oui	Haute	En cours	
Jalon 2 : Mettre en place et renseigner une base de données des exportations officielles d’or et des ventes d’or à la BFM.	MIM / COM / MEF	Mines, Guichet Unique d’exportation Douanes, BFM, Trésor	Base créée et opérations renseignées	31/03/2026	Données des institutions	Moyens des institutions	Oui	Haute	En cours	
Action 2 : Préparer et réaliser un audit du secteur aurifère et des exportations d’or.	MIM / COM / MEF	Mines, Guichet Unique d’exportation Douanes, BFM, Trésor		30/06/2027	Auditeurs et accès aux dossiers	Moyens des institutions et PTF	Publier les conclusions communicable	Haute*	Non redémarré	R#10. * Modalités et dates à valider.
Jalon 1 : Constituer un dossier vérifiable pour chaque exportation d’or et chaque vente à la BFM.	MIM / COM / MEF	Mines, Guichet Unique d’exportation Douanes, BFM, Trésor	Dossiers classés et pièces identifiables	31/03/2027 *	Dossiers et personnel	Moyens des institutions	Publier la liste des pièces requises	Haute		

<i>Jalon 2 : Produire un premier bilan des données disponibles, des données manquantes et des écarts constatés.</i>	MIM / COM / MEF	Mines, Guichet Unique d'exportation Douanes, BFM, Trésor	Bilan des données et écarts établi	30/06/2027 *	Analyse des dossiers	Moyens des institutions et PTF	Publier une synthèse communicable	Haute		
DOMAINE:	Surveillance du secteur financier									
RECOMMANDATION:	Même si le délai initial de deux à trois mois est jugé difficilement réalisable, il serait utile d'établir des jalons intermédiaires précis et mesurables afin de maintenir l'élan de la réforme et de permettre un suivi régulier des progrès.									
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Périodes	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1 : Révision de la loi bancaire				<i>Précise et réaliste</i>						
Jalon 1 : Analyses approfondies et identification des dispositions méritant d'être amendées ou rajoutées	Secrétariat Général de la CSBF		Note d'études	Janvier à juin 2027		BFM				
Jalon 2 : Rédaction de l'avant-projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi bancaire de septembre 2020	Secrétariat Général de la CSBF		Avant-projet de loi V1	juillet à octobre 2027		BFM				
Jalon 3 : Consultation de la profession sur l'avant-projet de loi	Secrétariat Général de la CSBF (SGCSBF)	Associations Professionnelles (banques, établissements financiers)	Avant-projet de loi V2	nov-27		BFM				
Jalon 4 : Consultation de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) sur l'avant projet de loi.	SGCSBF	CSBF		déc-27		BFM				
Jalon 5 : Consultation du Ministère en charge des Finances (MEF), sur l'avant-projet de loi.	SGCSBF	MEF	Avant-projet de loi V4	Janvier à mars 2028		BFM				

Jalon 6 : Consultation de la Commission de Réformes des Droits des Affaires (CRDA) auprès du Ministère de la Justice (MINJUS), sur l'avant-projet de loi	MEF	MINJUS	Avant-projet de loi V5	Avril à juillet 2028						
Jalon 7 : Adoption du Projet de loi en Conseil du Gouvernement	MEF	Gouvernement	Projet de loi	août à septembre 2028						
Jalon 8 : Adoption du projet de loi par le Parlement	MEF	Parlement - MEF - MINJUS-SGCSBF	Projet de loi	octobre à novembre 2028						
Jalon 9 : Promulgation de la loi	Présidence de la République		Loi bancaire complétant et modifiant certaines dispositions de celle de septembre 2020	déc-28						
RECOMMANDATION:	Rédiger les procédures internes définissant les modalités de mise en place de plan de supervision et les procédures internes guidant les membres et le Collège de supervision du CSBF dans la détermination des mesures adaptées au type et à la gravité des faiblesses ou des manquements à la réglementation.									
	Responsable principal	Entités associées	Indicateur de résultat	Échéance	Ressource nécessaire	Source de financement	Exigence de publication	Priorité	Statut actuel	Observation
Action 1 : Elaboration des procédures internes et du cadre d'intervention de la CSBF encadrant les mesures de supervision selon le principe de proportionnalité										
<i>Jalon 1</i> : Etude et benchmark des standards internationaux et/ou des bonnes pratiques	SG CSBF		Notes d'études	déc-26						
<i>Jalon 2</i> : Cartographie des anomalies /manquements et des mesures préventives et de redressement disponibles			Grille/Matrice de mesures de supervision graduées et proportionnées	déc-26						

<i>Jalon 3 : Rédaction des procédures et du cadre opérationnel d'intervention</i>	SG CSBF		Procédures et cadre d'intervention rédigés	juin-27						
<i>Jalon 4 : Validation technique en interne des procédures de supervision</i>	SG CSBF		Procédures de supervision validées	sept-27						
<i>Jalon 5 : Soumission et validation du cadre d'intervention par la CSBF</i>	SG CSBF		Cadre d'intervention adopté	déc-27			NON	Moyenne		
Action 2 : Décret fixant le montant et les modalités de prélèvement des sanctions pécuniaires et astreintes				<i>Précise et réaliste</i>						
<i>Jalon 1 : Analyse du cadre légal et benchmark des pratiques internationales</i>	Secrétariat Général de la CSBF		Note d'études	déc-26						
<i>Jalon 2 : Définition des principes et critères de détermination des sanctions et astreintes ainsi que les modalités de mise en oeuvre (plafonds/planchers, prélèvement/recouvrement)</i>			Note d'études	<i>mars-27</i>						
<i>Jalon 2 : Rédaction de l'avant-projet de décret</i>	Secrétariat Général de la CSBF		Avant-projet de décret V1	juin-27						
<i>Jalon 3 : Consultation de la profession sur l'avant-projet de décret et consolidation des observations</i>	Secrétariat Général de la CSBF (SGCSBF)	Associations Professionnelles (banques, établissements financier)	Avant-projet de décret V2	juil-27						
<i>Jalon 4 : Consultation de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) sur l'avant-projet de décret.</i>	SGCSBF	CSBF	Avant-projet de décret V3	sept-27						

<i>Jalon 5 : Consultation du Ministère en charge des Finances (MEF), sur l'avant-projet de décret.</i>	SGCSBF	MEF	Avant-projet de décret V4	oct-27						
<i>Jalon 6 : Adoption du Projet de décret en Conseil du Gouvernement</i>	MEF	Gouvernement	Projet de décret	déc-27						
<i>Jalon 9: Promulgation du décret</i>	Présidence de la République	Présidence	Décret promulgué	déc-27			OUI	Moyenne		

Compléments aux Annexes pour la Direction Générale des Impôts (DGI)

Domaine	Observations de la DGI
Administration fiscale : règlement indépendant des litiges fiscaux	En l'état, transformer la Commission fiscale en une entité paritaire rendant des décisions sur les dossiers est non faisable car elle implique un passage d'un rôle consultatif à un rôle décisionnel. La recommandation appelle de très fortes réserves. Pour rappel, la Co.FI a été instaurée comme un cadre de dialogue et de concertation entre l'Administration fiscale et les contribuables, avant la poursuite éventuelle du litige, et non pour prendre des décisions à la place de l'Administration. L'Administration sollicite ainsi l'assistance technique du FMI afin d'examiner les conditions permettant, le cas échéant, de mettre en œuvre cette recommandation, notamment en matière de renforcement des capacités, de formation, de ressources humaines et de moyens, ainsi que les adaptations juridiques nécessaires, notamment des articles 137 de la Loi n° 2004-036 du 1er octobre 2004, VI-26 et VI-47 à VI-64 du CPF, ainsi que de l'Arrêté n° 9026/2008-MFB du 18 janvier 2008.
Domaine	Observations de la DGI
Administration fiscale : contrat de performance DGI-MEF	Les grandes réalisations récentes dans le cadre du COM : <u>18 août 2026</u> : obtention de la lettre d'accord dotant 250 sur 800 postes budgétaires demandés après la signature du contrat COM. <u>10 septembre 2026</u> : Établissement d'Arrêté portant ouverture de concours de recrutement de quatre-vingt-dix (90) Contrôleurs des Impôts stagiaires et de cent trente (130) Agents des Impôts stagiaires. Mise en œuvre : en phase d'organisation dudit concours prévu pour les 21 au 24 décembre 2026 prochain. Concernant le recrutement des 20 informaticiens hautement qualifiés, bien que la demande de postes ait été approuvée par la LFR 2026, la disponibilité effective des postes budgétaires correspondants reste en attente. Un mécanisme d'intéressement collectif a été accordé pour les agents de la DGI et est déjà effectif. Situation détaillée de mise en oeuvre COM et résultats obtenus à date : https://docs.google.com/document/d/1sXSWmYtfea2X5Ifjw1pVj6X4T87uK0We/edit
Domaine	Observations de la DGI
Administration fiscale : SAFI et numérisation	La digitalisation de l'Administration fiscale demeure une priorité pour la DGI. Suite aux retards constatés dans la mise en production et le déploiement de SAFI version 1, un avenant au contrat a été conclu pour poursuivre le développement du Cœur de SAFI jusqu'à fin novembre 2026. La version 2 de SAFI sera livrée avant fin Octobre 2026. Le SAFI version 1 (lot 1) constituant le coeur de SAFI est déployé depuis fin Septembre 2025 et dont l'utilisation est rendue obligatoire pour les contribuables auprès de 7 unités Opérationnelles (DGE, SRE 1 et 2, SRE Vakinakaratra, SRE Atsinanana, CF 3 et CF Alasora).

Les fonctionnalités dans le lot 1 (cœur de SAFI) sont évaluées à plus de 55% de toutes les fonctionnalités prévues de SAFI.

Les modules livrés : Front office (ehetra v2), E-Declaration, E-Payment

SAFI Back office : Module Gestion, Module Déclaration, Module Paiement, Module Recouvrement, Module Contentieux 1.0, Module Comptabilité 1.0, Module statistique 1.0

Contraintes :

Attente de livraison de matériels informatiques provenant de la Banque Mondiale

AT Coach opérationnel sur SAFI arrêté suite à la fin du projet PRODIGY. La reprise de l'AT SAFI est en cours de discussion avec la Banque Mondiale.

Ressources informatiques : capacité du serveur actuel limité pour un déploiement national

Ressources nécessaires :

Liste	Nombre	PTF	Situation
Matériels informatiques LOT 1	- Ordinateur de bureau : 330 - Ordinateur portable : 330 - Switch : 220 - Onduleur : 330 - Imprimante multifonction : 110 - Licence de système d'exploitation : 660	PRODIGY, DECIM (BANQUE MONDIALE)	Attente livraison Activités transférées à DECIM
Matériels informatiques LOT 2	- Ordinateurs portables core i9 17 pouces : 220 - Onduleurs : 110 - Ordinateurs portables core i9 5,6 pouces : 480 - Imprimante multifonction laser monochrome : 220 - Switch 16 ports : 320 - Access point : 100	BAD/PAGFI	Attente démarrage du projet
Serveur back up	- Serveur et accessoires (baie de stockage, switch, pare-feu, logiciel etc.) : 5	BAD/PAGFI	Attente démarrage du projet

	Le soutien de la Banque mondiale est actuellement en suspens suite à la clôture du projet PRODIGY fin juin 2026. La reprise des activités est en cours de transfert vers le projet DECIM. La DGI est en train de préparer dans le cadre du projet TOUS REDEVABLES de l'Union Européenne des appuis supplémentaires pour la poursuite du projet SAFI incluant la mise en place d'une structure MOA-MOA pour assurer sa prise en main de SAFI, le déploiement sur le territoire national et les renforcements des capacités des agents
--	--

Compléments aux Annexes pour le Ministère des Mines

Recommandation/Action	Points de mise à jour
Gouvernance du secteur aurifère	Dans le cadre de l'application du Décret n°2024-1345 portant régime de l'or, la suspension des agréments des comptoirs d'or a été levée, permettant leur délivrance aux personnes remplissant les conditions légales et financières requises. La mise en œuvre du régime s'inscrit dans la Stratégie nationale de relance de la filière Or et repose sur une coordination entre le MIM, le COM et le MEF. Les actions prioritaires portent sur le suivi des exportations officielles d'or et des ventes à la BFM, le rapprochement des données, la mise en place d'une base de données centralisée et la réalisation d'un audit du secteur aurifère. Cet audit vise à assurer la traçabilité des opérations, à identifier les écarts et à publier les conclusions communicables. La mise en œuvre fera l'objet d'un suivi coordonné entre les institutions concernées, avec une échéance prévisionnelle de l'audit fixée au 30 juin 2027, sous réserve de validation des modalités et du calendrier.
Publication des Contrats Pétrolier	Conformément à la Norme ITIE 2023, Madagascar est tenu de publier les contrats et licences pétroliers concernés. Toutefois, le CPP relatif à l'exploration et à l'exploitation du gaz de Mahaboboka, approuvé par décret pris en Conseil des ministres le 21 juillet 2026, n'est pas encore publié en raison d'une clause de confidentialité et de l'absence de dispositions spécifiques dans le Code pétrolier. Le Gouvernement, à travers le Ministère des Mines, l'OMNIS et l'ITIE Madagascar, poursuit les démarches en vue de l'élaboration et de l'adoption d'un texte réglementaire autorisant la publication des contrats pétroliers, avec des restrictions éventuelles dûment justifiées et encadrées, afin de renforcer la transparence et d'assurer la conformité aux exigences de l'ITIE
Rendre publiques, dans une base de données en ligne consolidée, toutes les allocations de terres appartenant à l'État de plus de 2 500 hectares, passées, présentes et futures, à des fins commerciales, agricoles ou extractives, en précisant l'état d'avancement des projets, les bénéficiaires, les études d'impact environnemental et les conditions contractuelles, conformément à la directive n°321/10/MATD/SG/DGSF	Des bases de données dynamiques, déjà disponibles et évolutives au niveau du BCMM, permettent d'assurer le suivi des permis miniers. Les coordonnées LABORDE, utilisées à Madagascar, permettent déjà l'adéquation spatiale des données des entités concernées. Toutefois, la réalisation de l'interopérabilité des systèmes d'information demeure conditionnée par la mise en place effective du Système d'Information Foncière (SIF) et la dématérialisation des informations foncières à l'échelle nationale. L'objectif est de renforcer la transparence et de faciliter l'accès aux informations relatives aux allocations foncières et aux permis miniers.
Conclusion	Des avancées sont enregistrées concernant la gouvernance du secteur aurifère, la publication des contrats pétroliers et la transparence foncière. Toutefois, leur pleine réalisation reste conditionnée par certaines mesures complémentaires, notamment l'audit du secteur aurifère, l'adoption d'un cadre réglementaire pour la publication des contrats pétroliers et la mise en place du SIF. Le Ministère des Mines et ses organismes rattachés réaffirment leur engagement à poursuivre, en coordination avec les partenaires concernés, les actions visant à renforcer la transparence, la traçabilité et la redevabilité dans le secteur extractif.

